

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland



POLITIQUE NATIONALE GENRE 2022-2030

« Contribuer à la construction d'un Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité, dans lequel les hommes et les femmes, les filles et les garçons, jouissent des mêmes droits, des mêmes chances et des mêmes opportunités de développement »



**SON EXCELLENCE PAUL BIYA,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

« ...conscients que la finalité de la démocratie est d'apporter au plus grand nombre des conditions de vie aussi bonnes que possible et une véritable égalité des chances, je persisterai ...à promouvoir le rôle des femmes dans notre société ... ».

(Extrait Discours de S.E.M. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, à l'occasion de la prestation de serment – 6 novembre 2018)



**MONSIEUR JOSEPH DION NGUTE,
PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**



**MADAME ABENA ONDOA NÉE OBAMA MARIE-THÉRÈSE,
MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	iv
PREFACE.....	vi
AVANT- PROPOS.....	vii
SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	xiii
LISTE DES FIGURES.....	xiii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xiii
INTRODUCTION.....	13
PREMIERE PARTIE : DOCUMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE.....	17
CHAPITRE 1 : CONTEXTE GENERAL DE L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE.....	18
1.1. Caractéristiques générales du pays.....	18
1.1.1. Un pays au cœur de l'Afrique.....	18
1.1.2. Une population jeune à majorité féminine.....	19
1.1.3. Une économie résiliente et peu inclusive.....	19
1.1.4 Une persistance des inégalités riches/pauvres de plus en plus criarde.....	21
1.1.5. Une organisation administrative et politique en évolution.....	22
1.1.6. Un contexte sécuritaire marqué par des crises multiples.....	22
1.1.7. Une persistance de normes patriarcales et virilcales.....	23
1.2. Positionnement du Cameroun en matière de promotion de l'égalité femmes/ hommes.....	23
1.2.1. Souscription aux instruments juridiques et de politique internationaux et régionaux.....	23
1.2.2. Aperçu de l'évolution des orientations, priorités et perspectives nationales de développement en matière d'égalité homme-femme.....	24
1.1.3. Principaux résultats de la revue de la mise en œuvre de la PNG de première génération.....	31
CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX DES INEGALITES ET DISPARITES DE GENRE.....	33
2.1. Situation différenciée des femmes et hommes dans la transformation structurelle de l'économie nationale.....	33
2.1.1. Industrie, services et secteur privé.....	33
2.1.2 Secteur rural et sécurité alimentaire.....	33
2.1.3. Infrastructures de transport, intégration régionale et système financier.....	34
2.1.4. Environnement et changements climatiques.....	35
2.2. Situation différenciée des femmes et des hommes dans le Capital humain.....	36
2.2.1. Education, formation et employabilité.....	36
2.2.2. Santé et nutrition.....	39
2.2.3. Violences Basées sur le Genre et Pratiques Culturelles Néfastes.....	43
2.2.4. Pouvoir d'action et de décision au sein du ménage.....	45

2.2.5. Accès aux facilités sociales de base.....	47
2.2.6. Protection sociale.....	47
2.3. Situation différenciée des femmes et des hommes dans l'emploi et insertion économique....	49
2.4. Situation différenciée des femmes et des hommes dans la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.....	52
2.4.1 Gouvernance et prise de décision.....	52
2.4.2. Décentralisation et gouvernance locale.....	53
2.4.3. Action humanitaire, paix et sécurité.....	55
2.4.4. Planification et Budgétisation nationales et Statistiques.....	57
2.5. Analyse du mécanisme institutionnel de genre au Cameroun.....	58
2.5.1. Analyse du cadre normatif.....	58
2.5.2. Analyse du dispositif institutionnel Genre.....	59
CHAPITRE 3 : CADRE STRATEGIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE.....	64
4.1. Schéma de planification de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.....	73
4.1.1. Chronogramme de la Politique Nationale Genre.....	73
4.1.2. Actualisation du Cadre Logique de la PNG.....	74
4.1.3. Les Revues annuelles de l'exécution de la PNG.....	74
4.1.4 L'Evaluation à mi-parcours de la PNG.....	75
4.1.5 Les Plans d'Actions de Travail Annuels.....	75
4.2. Organes de coordination et de pilotage de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG).....	75
DEUXIEME PARTIE: CADRE DE RESULTATS MULTISECTORIEL DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE.....	88
CHAPITRE 5 : CADRE LOGIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE.....	89
5.1. Rappel des éléments de la Politique Nationale Genre.....	89
5.1.1. Vision de la Politique Nationale Genre.....	89
5.1.2. But de la Politique Nationale Genre.....	89
5.1.3. Objectifs de la Politique Nationale Genre.....	89
5.1.4. Axes stratégiques de la Politique Genre.....	89
5.2 Caractérisation et présentation des programmes.....	93
CHAPITRE 6 : CADRE DE MESURE DE RENDEMENT DE LA PNG.....	107
ANNEXES.....	121
ANNEXE 1: MATRICE INDICATIVE D'ACTIVITES ET DE RESSOURCES.....	122
ANNEXE 2 : FICHES DE METADONNEES DES INDICATEURS DU CMR-PNG.....	167
ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE.....	174
ANNEXE 4 : EQUIPE DE REDACTION ET DE RELECTURE.....	177

PREFACE

Dans sa Profession de Foi pour l'élection présidentielle du 07 octobre 2018, Son Excellence Paul Biya, Président de la République et Chef de l'Etat, réaffirmait « [...] *Je m'engage à accélérer le processus d'institutionnalisation de la parité hommes-femmes; Je m'engage à renforcer la prise en compte des besoins des femmes dans les politiques publiques sectorielles; Je m'engage à améliorer le niveau de participation des femmes [...] dans la vie politique, économique, sociale et culturelle* ». Cet engagement au plus haut niveau, traduit la préoccupation constante du Gouvernement à faire du genre, mieux de la parité Hommes-Femmes une réalité dans tous les segments de la société camerounaise.

En effet, les inégalités fondées sur le genre portent atteinte à la construction efficace et durable du développement, tant il est vrai qu'au-delà de la pluralité des idées politiques, religieuses et culturelles, la richesse des ressources humaines du Cameroun constitue un atout fondamental pour l'instauration d'un développement durable.

En adoptant une nouvelle Stratégie Nationale de Développement pour la période 2020-2030, qui est la deuxième phase de la Vision à l'horizon 2035, le Cameroun ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Dans cette perspective, la lisibilité des questions transversales et systémiques comme le genre, est une condition indispensable au succès des actions futures. De manière opérationnelle, la Politique Nationale Genre favorisera l'émergence d'un cadre harmonisé de coordination des interventions des partenaires en matière de promotion de l'égalité Hommes-Femme. Ce qui contribuera à créer un esprit de complémentarité et de synergie afin d'atteindre de façon efficace nos objectifs de développement à moyen et long terme.

En renouvelant donc l'engagement du Cameroun pour la poursuite de la mise en œuvre de la plateforme de Beijing plus de deux décennies après son adoption, et qui a conduit à des avancées significatives dans plusieurs secteurs de la vie nationale, je demeure convaincu que le combat pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est un facteur primordial pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Aussi, l'actualisation de la Politique Nationale Genre et de son Cadre de Résultats Multisectoriel, permettront au Cameroun de consolider et d'amplifier les acquis jusque-là engrangés, pour se positionner parmi les pays où la femme jouit de toute sa dignité, de tous ses droits, de tout son statut et d'une existence plus juste et plus équitable vis-à-vis des hommes, tant au niveau national qu'au niveau local.

C'est pourquoi je fonde beaucoup d'espoir sur ce document d'orientation stratégique, élaboré de manière participative, dans une démarche analytique et prospective. Sans doute qu'il sera un instrument efficace pour la réalisation de l'engagement du Gouvernement de bâtir un **« Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité, dans lequel les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits, des mêmes chances et des mêmes opportunités de participer à l'atteinte de ses objectifs de développement et bénéficient équitablement des retombées de sa croissance »**.

Je formule le vœu que tous les acteurs impliqués dans son opérationnalisation se l'approprient et participent effectivement à sa mise en œuvre pour la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes au Cameroun.

**Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
Joseph DION NGUTE**

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et des efforts en faveur d'un développement durable, le Cameroun s'est doté en 2010 d'une Politique Nationale en matière de Genre, qui constituait le cadre de référence de ses interventions dans ce domaine, et qui était alignée au plan international sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et au niveau national sur le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Ce document stratégique étant arrivé à son terme en 2020 et au regard de nouveaux enjeux et défis qui interpellent le pays en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, le Gouvernement à travers le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille a engagé son processus de révision.

Pour la conduite de ce processus, une analyse situationnelle en matière de genre et l'identification des priorités d'action prenant en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) contextualisés a été conduite en 2020. Également, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille a conduit en 2021, un exercice d'élaboration du Profil Genre Pays, permettant au Cameroun de disposer de données multisectorielles désagrégées par sexe, en vue d'accroître les connaissances au niveau national et de renforcer les systèmes nationaux pour le suivi des engagements internationaux, régionaux et nationaux dans ce domaine.

Les résultats de ces différentes études montrent que malgré les efforts appréciables déployés et les progrès enregistrés ces dernières années, la problématique des inégalités et disparités entre les hommes et les femmes se posent encore avec acuité au Cameroun. En effet, dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, des inégalités et disparités flagrantes sont observées, particulièrement en défaveur des femmes. Cette situation est préjudiciable au développement et à la lutte contre la pauvreté.

La présente Politique Nationale Genre vient donc prendre en considération les données factuelles relevées lors de ces différents travaux préparatoires. Elle intègre également de nouveaux éléments de contexte et défis émergents apparus eu égard aux enjeux liés à la croissance démographique accélérée, à la paix et à la sécurité, aux urgences humanitaires, à la COVID 19, à la décentralisation et à l'émergence de nouveaux cadres programmatiques (Agenda 2030 au plan international, Agenda 2063 de l'Union Africaine et Stratégie Nationale de Développement 2020-2030).

Conscient que le développement intégral des hommes et des femmes passe par la jouissance effective de leurs droits civiques, civils, politiques, économiques et sociaux, ce document qui se veut un cadre de concertation et de dialogue, a pour but de promouvoir une société égalitaire, juste, démocratique et inclusive, fondée sur les droits humains pour les hommes et les femmes dans la perspective d'un développement durable, équitable et participatif. Sa mise en œuvre permet de mettre en place un mécanisme plus performant d'intégration du genre dans les politiques publiques en vue de réduire significativement les effets de ces nouveaux enjeux sur le développement humain. Le Cadre de Résultats Multisectoriel qui l'accompagne dans sa mise en œuvre offre l'occasion de traduire dans les faits les orientations de cette politique.

Qu'il me soit donc permis de remercier, au nom du Gouvernement, tous ceux qui ont participé à la formulation de ce précieux document-cadre, notamment l'équipe nationale multidisciplinaire composée de techniciens provenant des ministères sectoriels, des organisations féminines, de la société civile et des partenaires au développement

Il convient de préciser que la mise en œuvre opérationnelle de ce document ne sera pas l'affaire du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille tout seul. Elle interpelle toutes les administrations publiques et privées, la société civile, les partenaires au développement et les communautés à la base. Seules une forte mobilisation sociale et une synergie d'actions de tous permettront de garantir l'efficacité, l'efficience, la durabilité et la cohérence des actions de lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie politique, économique, sociale et culturelle du Cameroun.

Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille
ABENA ONDOA née OBAMA Marie-Thérèse

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AD	: A déterminer ;
ANOR	: Agence des Normes et de la Qualité ;
APE	: Accord de Partenariat Economique ;
ART	: Agence Régulation des Télécommunications
BAD	: Banque Africaine de Développement ;
BEAC	: Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
BSG	: Budgétisation Sensible au Genre ;
BUCREP	: Bureau Central des Recensements et Etudes de Population ;
CAB	: Cabinet ;
CAS	: Compte d'Affectation Spéciale ;
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement ;
CEA	: Commission Economique pour l'Afrique ;
CEDEF	: Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes ;
CEMAC	: Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;
CDHC	: Commission des Droits de l'Homme du Cameroun ;
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme ;
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement ;
CFA	: Communauté Financière d'Afrique ;
CIT	: Commerce Informel Transfrontalier ;
CNC	: Conseil National de la Communication ;
CNDDR	: Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration ;
CNPBM	: Commission Nationale pour le Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme ;
CPFF	: Centre de Promotion de la Femme et de la Famille ;
GCSC	: Groupe Consultatif de la Société civile auprès d'ONU Femmes;
CSP	: Cadre Stratégique de Performance des Administrations ;
CSW	: Commission de la Condition de la Femme ;
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée ;
DGSN	: Délégation Générale à la Sûreté Nationale ;
DIU	: Dispositif Intra Utérin ;
DPNP	: Document de Politique nationale de la Population ;
DPPD	: Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses ;
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi ;
DSRP	: Document de Stratégie pour le Réduction de la Pauvreté ;
ECAM	: Enquête Camerounaise Auprès des Ménages ;
EC-ECAM	: Enquête Complémentaire-Enquête Camerounaise Auprès des Ménages ;
EESI	: Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Cameroun ;
EDS	: Enquête Démographique et de Santé ;
EDSC-V	: Cinquième Enquête Démographique et de Santé au Cameroun ;
EFH	: Egalité Femme-Homme ;
ELECAM	: Elections Cameroon ;
EMF	: Etablissement de Micro finance ;
ENAS	: Enfant non Accompagné ou Séparé ;
FEICOM	: Fonds Spécial d'Equipement et d'interventions Intercommunales ;
FOSA	: Formation Sanitaire ;
GBVIMS	: Système de Gestion de l'Information sur les Violences basées sur le Genre ;
GCE	: General Certificate of Education;

GENCAP	: Projet d'Appui des Capacités sur le Genre ;
GTEG	: Groupe de Travail sur l'Égalité de genres ;
GTOG	: Groupe de Travail de la Société Civile sur l'Égalité de genres et le suivi des politiques publiques ;
HH	: Hors Hiérarchie ;
HNO	: Aperçu des Besoins Humanitaires ;
HRP	: Plan de Réponse Humanitaire ;
IDH	: Indice de Développement Humain ;
IDP	: Personne Déplacée Interne ;
IEC	: Information-Education-Communication ;
IPES	: Institution Privée d'Enseignement Supérieur ;
INS	: Institut National de la Statistique ;
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité ;
MCA	: Matrimonial Causes Act ;
MICS	: Enquête à Indicateurs Multiples ;
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
MINAS	: Ministère des Affaires Sociales ;
MINAT	: Ministère de l'Administration Territoriale ;
MINCOM	: Ministère de la Communication ;
MINCOMMERCE	: Ministère du Commerce ;
MINEDUB	: Ministère de l'Éducation de Base ;
MINEFOP	: Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
MINEPDED	: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;
MINEPIA	: Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales ;
MINESEC	: Ministère des Enseignements Secondaires ;
MINDCAF	: Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ;
MINDDEVEL	: Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
MINEPAT	: Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
MINESUP	: Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
MINFI	: Ministère des Finances ;
MINFOPRA	: Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
MINJEC	: Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique ;
MINJUSTICE	: Ministère de la Justice ;
MINPMEESA	: Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat ;
MINPROFF	: Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille ;
MINREX	: Ministère des Relations Extérieures ;
MINTSS	: Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;
MINSANTE	: Ministère de la Santé Publique ;
OCHA	: Office de Coordination Humanitaire ;
ODD	: Objectifs de Développement Durable ;
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique ;
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations ;
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
ONG	: Organisation Non Gouvernementale ;
ONU Femmes	: Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes ;
OSC	: Organisation de la Société Civile ;
PANIFD	: Plan d'Action National d'Intégration des Femmes au Développement ;
PPA	: Projet de Performance des Administrations ;

PCD	: Plan Communal de Développement ;
PDI	: Personne Déplacée Interne ;
PE	: Petite Entreprise ;
PIB	: Produit Intérieur Brut ;
PNDP	: Programme National de Développement Participatif ;
PNIA	: Programme National d'Investissement du Secteur Agricole ;
PNG	: Politique Nationale Genre ;
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement ;
PRD	: Plan Régional de Développement ;
PTA	: Plan de Travail Annuel ;
PTF	: Partenaire Technique et Financier ;
RAP	: Rapport Annuel de Performance ;
RCA	: République Centrafricaine ;
RGAE	: Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage ;
RGE	: Recensement Général des Entreprises ;
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
RMM	: Rapport sur la Mortalité Maternelle ;
RNEP	: Rapport National sur l'Etat de la Population ;
SED	: Secrétariat d'Etat à la Défense ;
SDSN	: Système de Développement Statistique National ;
SDSR	: Stratégie Nationale de Développement du Secteur Rural ;
SIDA	: Syndrome Immunodéficient Acquis ;
SFD	: Service Financier Décentralisé ;
SND	: Stratégie Nationale de Développement ;
SNFI	: Stratégie Nationale de la Finance Inclusive ;
SNV	: Agence Néerlandaise de Développement ;
SR	: Santé de la Reproduction ;
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication ;
TGI	: Tribunal de Grande Instance ;
TPE	: Très Petite Entreprise ;
TPGI	: Tribunal de Première et Grande Instance ;
TPI	: Tribunal de Première Instance ;
UNDAF	: Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies ;
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture ;
UNGTG	: Groupe de Travail du Système des Nations Unies sur le Genre ;
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour la protection de l'Enfance ;
UNIFEM	: Fonds des Nations Unies pour la Femme ;
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population ;
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ;
UPI	: Unité de Production Informelle ;
VBG	: Violence Basée sur le Genre ;
VEAD	: Violences-Exploitation-Abus-Discrimination ;
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine ;
ZEP	: Zone d'Education Prioritaire.

LISTE DES TABLES

Tableau 1 : Récapitulatif de la répartition des postes sur le plan politique.....	53
Tableau 2 : Cas récurrents de VBG dans la Région de l'Extrême-Nord 2019.....	56
Tableau 3 : Cas récurrents de VBG dans la Région de l'Extrême-Nord Avril-Juin 2020.....	56
Tableau 4 : Schéma de la Politique Nationale Genre : vision, but, objectif, principes et axes stratégiques.....	65
Tableau 5 : Théorie de changement de la PNG.....	70
Tableau 6 : Synthèse du chronogramme de mise en œuvre de la PNG.....	73

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Incidence de la pauvreté, 2001-2014 (% de la population)	21
Figure 2 : Répartition des cibles contextualisées intégrant le genre.....	27
Figure 3 : Pourcentage des filles entre 2016/2017 et 2017/2018 dans les différents types de structures de formation (%).....	39
Figure 4 : Evolution du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes.....	40
Figure 5 : Prévalence du VIH/SIDA (15-49 ans).....	42

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Pyramide des âges de la population en 2017.....	19
Graphique 2 : Taux de croissance du PIB sur la période 2010-2019.....	20
Graphique 3 : Poids moyen des secteurs d'activité dans le PIB.....	20
Graphique 4 : Répartition des promoteurs d'entreprises suivant le sexe.....	33
Graphique 5 : Taux de bancarisation selon le sexe.....	35
Graphique 6 : Répartition (en %) des étudiants par sexe et par type d'établissement en 2021.....	38
Graphique 7 : Répartition de chaque sexe suivant le niveau d'instruction atteint.....	38
Graphique 8 : Répartition (%) des naissances vivantes ayant eu lieu au cours des 5 années précédant l'enquête.....	40
Graphique 9 : Sexualité précoce hommes-femmes.....	41
Graphique 10 : Pourcentage de femmes et d'hommes de 15-49 ans qui ont subi de violences physiques depuis l'âge de 15 ans.....	44
Graphique 11 : VBG sur les populations de 15-49 ans suivant le sexe.....	44
Graphique 12 : Répartition des promoteurs d'entreprise par sexe.....	50
Graphique 13 : Répartition des UPI.....	51
Graphique 14 : Répartition des UPI par secteur selon le sexe du dirigeant.....	51
Graphique 15 : Répartition des Maires et adjoints.....	54

INTRODUCTION

Les femmes et les hommes, s'ils participent tous aux processus de développement, mènent des activités économiques et sociales différentes, ont des sources de revenus distinctes et un accès inégal aux bénéfices et ressources de la communauté sur lesquels ils exercent un contrôle différencié. C'est pour ces raisons que depuis plusieurs décennies, il est de plus en plus admis et reconnu que la promotion des droits humains et la lutte contre la pauvreté ne pourront se réaliser sans l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans tous les secteurs de développement et à tous les niveaux de la vie sociale. Le dessein de lier la question de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à la croissance économique en vue de l'émergence et du développement durable, est devenu incontournable dans toutes les perspectives des politiques économiques et sociales et d'évolution des sociétés. Les initiatives publiques et privées subséquentes, adossées sur le principe de l'égalité entre les êtres humains tel qu'énoncé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, doivent par conséquent être conçues, articulées et orientées de manière à résorber les discriminations à l'égard des femmes.

En effet, la stagnation et l'accroissement des inégalités de genre préoccupent au premier chef la Communauté internationale. Les quatre Conférences des Nations Unies sur les femmes, tenues respectivement à Mexico (1975), Copenhague (1980), Nairobi (1985) et Beijing (1995), de même que les Conférences régionales tenues sur des thématiques connexes, notamment Nouakchott (1977), Lusaka (1979), Arusha (1984), Abuja (1989), Dakar (1994) et Addis-Abeba (1999), soulignent la volonté constante des États d'impulser des politiques fondées sur l'égalité *de jure et de facto* entre les femmes et les hommes comme déclencheur, facteur, accélérateur ou condition *sine qua non* d'un développement durable et inclusif.

Définition du genre

Le genre se réfère aux rôles, aux comportements, aux activités et aux attributs que la société à un moment donné juge appropriés pour les hommes et les femmes. Il s'agit des femmes et des hommes, des garçons et des filles et de leurs relations les uns vis-à-vis des autres dans différents groupes. Il se réfère également aux relations entre les groupes de femmes et les groupes d'hommes. Ces rôles et attributs sont socialement construits et appris à travers la socialisation. Ils varient d'une société à l'autre et d'une époque à l'autre. Ces relations ou rapports entre femmes et hommes génèrent des disparités, des inégalités, et des injustices que l'approche genre et développement vise à corriger.

S'arrimant à cette mouvance internationale, le Gouvernement du Cameroun s'est résolument engagé à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à travers sa souscription et son adhésion aux instruments juridiques internationaux et régionaux, ainsi qu'aux orientations issues des principales conférences internationales organisées ces dernières décennies sous l'égide des Nations Unies. La volonté affirmée de l'Etat du Cameroun de promouvoir l'édification d'une société juste, démocratique et un État de droit dans lequel l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale est inscrite dans le préambule de la Constitution du 18 janvier 1996, et est matérialisée dans les différents cadres de développement nationaux dans lesquels les questions de genre sont intégrées de manière transversale.

L'atteinte d'un tel objectif exige de réels changements dans la façon d'analyser les situations des politiques sectorielles visant le développement du Cameroun. Par conséquent, il convient de mieux faire ressortir, dans tous les domaines et autant que possible, les inégalités entre les femmes et les hommes, d'analyser comparativement les déterminants des inégalités relevées et de déterminer, sur la base des écarts constatés, les stratégies de réponses efficaces et pertinentes pour réaliser l'égalité. Ceci justifie par conséquent l'adoption de l'approche genre

comme outil d'analyse, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques de développement.

Le Gouvernement du Cameroun a pour cela besoin d'un cadre de planification et d'orientation de référence pour impulser une dynamique d'ensemble, et d'informer les initiatives sectorielles destinées à garantir la prise en compte équitable des besoins et des intérêts différenciés des hommes et des femmes dans les processus de développement et dans les manifestations de la vie publique.

L'élaboration de précédents cadres de référence en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, respectivement en avril 1997, suite à la Conférence de Beijing (Politique Nationale d'Intégration de la Femme au Développement), et en 2010 (Politique Nationale Genre 2011-2020), confirme l'engagement des pouvoirs publics à améliorer les conditions de vie des populations selon des modalités et politiques qui promeuvent la femme et l'égalité des femmes et des hommes. La dernière Politique Nationale Genre 2011-2020, a été officiellement adoptée en 2014 par le Gouvernement. En vue de son opérationnalisation, un Plan d'Action Multisectoriel a également été élaboré afin de décrire en détail les programmes et les activités que les différents secteurs impliqués devraient implémenter dans le but d'atteindre les objectifs définis dans ledit document.

Ce document stratégique étant arrivé à son terme en 2020, l'émergence de nouveaux cadres programmatiques (Agenda 2030 au plan international, Agenda 2063 de l'Union Africaine et Stratégie de Développement du Cameroun 2020-2030), ainsi que les nouveaux enjeux et défis auxquels le pays fait face imposent une revue des performances enregistrées dans le cadre de l'implémentation de la PNG et une relecture critique du cadre global de cette politique, en vue de mieux refléter les dynamiques nouvelles dans ses outils de mise en œuvre.

Ainsi, les efforts déployés par le Cameroun ces dernières années pour renforcer le statut, la position et les capacités des femmes ont été corroborés par les résultats issus de la revue de l'analyse situationnelle de la PNG, l'identification des priorités d'action intégrant les ODD contextualisés, réalisée en 2020 et les enjeux relevés dans le Profil Genre Pays réalisé en février 2021. Ces différents travaux ont mis en exergue des gains significatifs en faveur des femmes dans plusieurs domaines qui seront passés en revue dans les différents chapitres.

S'il est vrai que la situation des femmes et des filles s'est nettement améliorée au cours des 20 dernières années du fait des politiques publiques guidées par les principes de bonne gouvernance, de justice sociale, de démocratisation et de modernisation des institutions, il convient tout de même de noter que d'importants problèmes restent à résoudre pour permettre aux femmes et aux filles de mieux exercer leur citoyenneté.

De ce fait, l'option du Cameroun de réviser la PNG répond au triple souci de disposer : (i) d'un cadre global de référence qui clarifie la nouvelle vision du pays en matière de genre en lien avec la Stratégie Nationale de Développement adoptée en juillet 2020 ; (ii) de tenir compte des nouveaux enjeux et défis de développement identifiés dans le Profil Genre-Pays et (iii) de disposer d'un instrument opérationnel qui permette de rendre visible les questions de genre à tous les niveaux, de proposer des mesures appropriées pour lever les contraintes à l'égalité entre les hommes et les femmes et d'obtenir les changements souhaités en matière de genre.

Plus spécifiquement, la nouvelle Politique Nationale Genre, de par ses démarches analytique et prospective, contribue à assurer l'adéquation entre ses priorités d'intervention et les options de développement du pays et, plus précisément, la cohérence des voies et moyens à mettre en œuvre pour accomplir l'équité et l'égalité de genre.

En tant qu'instrument capital d'animation des stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté, la PNG se présente comme un cadre d'orientation, un repère et le fondement de toute l'action du gouvernement pour les interventions visant la réduction des inégalités hommes-femmes dans tous les domaines de la vie. En outre, la PNG sera non seulement un support pédagogique et technique pour aider à l'élaboration des programmes et projets de développement, mais aussi un outil de plaidoyer et d'animation de la promotion de l'égalité de droits, la facilitation du dialogue social, la mobilisation des ressources et la coordination des interventions genre sensibles.

La PNG va ainsi bénéficier en premier à l'Etat et à ses démembrements, qui seront ainsi dotés d'un outil déterminant dans la fixation des priorités nationales, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions de développement envisagées de manière à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes.

La PNG sera également utile aux Organisations de la Société Civile et aux partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale qui vont pouvoir aligner et harmoniser leurs interventions en matière de promotion de l'équité et de l'égalité homme-femme avec les priorités et orientations nationales définies en la matière.

Enfin, les principaux bénéficiaires de la PNG seront les différentes composantes de la population notamment : les communautés, les leaders d'opinion, les autorités traditionnelles et religieuses, les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les personnes vulnérables dont les préoccupations seront traduites en priorités de développement pour leur meilleure prise en compte dans la législation, les politiques de développement, la programmation, ainsi que l'allocation des ressources.

La démarche suivie pour l'actualisation de la PNG a obéi d'une part, aux orientations contenues dans le Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun (2011) élaboré par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et, d'autre part, s'est appuyée sur les outils et techniques d'élaboration des politiques, programmes et projets de développement utilisés par les Nations Unies.

Sous le leadership du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, qui est le principal mécanisme gouvernemental de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la méthodologie générale retenue a été adossée sur une approche participative ayant impliqué aussi bien le Gouvernement que la Société Civile, les ONG locales et internationales, les Agences des Nations Unies et autres partenaires au développement, les organisations religieuses, les associations de femmes, les Universités et les défenseurs des Droits de l'Homme à tous les niveaux. Tout le processus s'est inspiré du principe « Ne laisser personne de côté », en traitant les inégalités et la discrimination, en impliquant de manière significative les bénéficiaires.

L'analyse comparative entre les femmes et les hommes, plus connue sous le nom d'analyse genre, ainsi que l'approche basée sur les droits et la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), ont guidé la réflexion tout au long de la formulation du cadre de référence.

De manière concrète, l'actualisation de la PNG a obéi à sept (07) principales étapes :

- ❖ l'analyse situationnelle et l'identification des priorités d'action intégrant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD) contextualisés et les défis du contexte sécuritaire ambiant ;
- ❖ l'élaboration du Profil Genre Pays afin de compiler les données actualisées et désagrégées par sexe, qui rendent compte des disparités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons et identifier les stratégies et actions les plus appropriées pour y remédier ;
- ❖ le lancement du processus à travers une consultation participative nationale ;

- ❖ la collecte des données à travers l'exploitation de la documentation utile et des entretiens ;
- ❖ l'organisation d'un atelier d'actualisation des indicateurs de la PNG et de mise en cohérence avec les piliers, le cadre de mesure de rendement de la SND 30 et la Stratégie de Budgétisation sensible au Genre ;
- ❖ l'organisation d'un atelier d'examen et d'enrichissement de la première mouture de la PNG ;
- ❖ l'organisation d'un atelier de validation de la Politique.

La PNG est planifiée pour une période de dix (10) ans. L'horizon 2030 est le terme retenu pour améliorer, à l'échelle nationale, l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines et secteurs ciblés. Ce terme est en adéquation avec les échéances arrêtées par le gouvernement à travers la SND 30. Il prend également en compte les perspectives temporelles et programmatiques des Objectifs du Développement Durable (ODD 2030) pour améliorer la qualité de vie des populations et diminuer considérablement les inégalités de genre sur l'ensemble du pays. Le présent document est structuré en deux grandes parties :

La première partie intitulée **Document de la Politique Nationale Genre**, comprend quatre (04) chapitres :

- **le chapitre 1** décrit brièvement le contexte dans lequel s'inscrit l'actualisation de la Politique Genre ;
- **le chapitre 2** présente l'état des lieux des disparités de genre au Cameroun et donne une appréciation globale des situations respectives des femmes et des hommes suivant les quatre (04) principaux piliers¹ de la SND30 ;
- **le chapitre 3** précise le cadre stratégique d'intervention ;
- **le chapitre 4** propose le cadre institutionnel et le mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la PNG.

La seconde partie intitulée **Cadre de Résultats Multisectoriel**, comporte deux (02) chapitres :

- **le chapitre 5** présente le cadre Logique de la PNG ;
- **le chapitre 6** précise le Cadre de Mesure de Rendement de la PNG.

Une matrice d'activités indicatives figure en annexe de cette seconde partie.

Une conclusion et des annexes clôturent cette partie du document.

¹ Pilier I : La transformation structurelle de l'économie ; Pilier II : Le développement du capital humain et du bien-être ; Pilier III : La promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; Pilier IV : La Gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat

PREMIERE PARTIE :
*DOCUMENT DE POLITIQUE
NATIONALE GENRE*

PREMIERE PARTIE :
**DOCUMENT DE POLITIQUE
NATIONALE GENRE**

CHAPITRE 1 : CONTEXTE GENERAL DE L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

Le contexte général de l'actualisation de la PNG renseigne sur les caractéristiques générales du pays, le positionnement du Cameroun par rapport aux instruments internationaux et régionaux en matière de genre et les résultats de la revue de la PNG 2011-2020.

1.1. Caractéristiques générales du pays

1.1.1. Un pays au cœur de l'Afrique

D'une superficie totale de 475 650 km², dont 466 050 km² de superficie continentale avec 90 400 km² à vocation agricole et 9 600 km² de superficie maritime, le Cameroun est un pays d'Afrique Centrale situé au fond du Golfe de Guinée. Il est limité au nord par le Lac Tchad, au nord-est par la République du Tchad, à l'est par la République Centrafricaine, au sud par la République du Congo, la République du Gabon et la République de Guinée Équatoriale, et à l'ouest par la République Fédérale du Nigeria.²

Plusieurs types de régions naturelles contribuent à la diversité géographique du Cameroun :

- le sud forestier situé dans les zones maritime et équatoriale qui se caractérisent par une végétation dense, un vaste réseau hydrographique, un climat chaud, humide et des précipitations abondantes ;
- les hauts plateaux de l'Ouest dont l'altitude moyenne est supérieure à 1100 m, et qui se caractérisent par des sols fertiles et des températures basses ;
- le nord soudano-sahélien qui est une région de savanes et de steppes : en dehors du plateau de l'Adamaoua où le climat est plus tempéré, le reste de cette région est caractérisé par un climat chaud et sec avec des précipitations de plus en plus limitées au fur et à mesure que l'on se rapproche du Lac Tchad.

Le Cameroun possède également une grande diversité écologique et est doté d'abondantes ressources naturelles et de fortes potentialités, notamment des terres arables favorables à l'agriculture et au développement d'entreprises agro – industrielles. Sur une superficie totale de 47 millions d'hectares, 9,2 sont utilisables à des fins agropastorales. Les terres arables s'étendent sur environ 7,2 millions d'hectares auxquels il faut ajouter près de 2 millions d'hectares de pâturages. Actuellement, seuls 1,8 millions d'hectares, soit 26% de la surface cultivable, sont effectivement mis en valeur.

A cela s'ajoutent :

- une position géographique privilégiée dans le Golfe de Guinée, avec un vaste potentiel portuaire et de consommateurs estimés à plus de 200 millions (Afrique Centrale et Nigeria);
- un sous-sol riche (pétrole et minerais divers) ;
- un fort potentiel dans les facteurs de production tels que l'énergie, et une main- d'œuvre relativement qualifiée ;
- un fort potentiel touristique, dont le développement peut entraîner celui de plusieurs autres activités à haute intensité de main d'œuvre (hôtellerie, restauration, artisanat, etc.).

Le Cameroun est aussi appelé « Afrique en miniature », du fait de la diversité physique, climatique, humaine et culturelle de ses régions naturelles, qui reflètent les principaux types rencontrés ailleurs dans le continent.

² Document national de contextualisation et de priorisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour le Cameroun, 2017.

1.1.2. Une population jeune à majorité féminine

L'effectif total de la population camerounaise est passé de 10.493.655 habitants en 1987³, à 17.463.836 habitants en 2005⁴. Cette population est estimée à 24.348.251 habitants en 2019⁵. Si le rythme de croissance est maintenu, celle-ci atteindrait 32.947.000 habitants en 2030⁶.

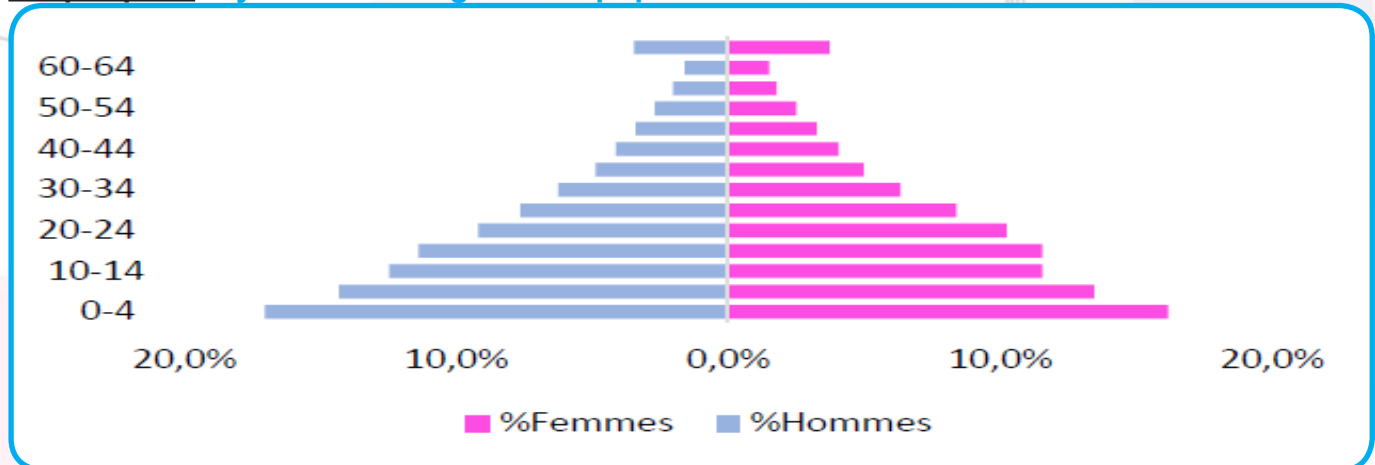
L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) reste élevé avec environ 4,8 c'est-à-dire près de 5 enfants, en moyenne par femme, bien qu'il montre une tendance à la baisse à très long terme⁷. Le niveau de fécondité est nettement plus élevé en milieu rural (6,0 enfants par femme) qu'en milieu urbain (3,8 enfants par femme).⁸

La population du Cameroun est en majorité féminine et juvénile. Les femmes représentent 51 %, et la moitié de la population a moins de 19,2 ans⁹. Environ 45 % de la population a moins de 15 ans et seulement 4 % est âgée de 65 ans ou plus. Cette proportion est beaucoup plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

La population en âge de travailler, constituée des personnes de 15–64 ans, est de 53,5% ; Ce qui met en évidence un fort potentiel humain pour le pays. La proportion des personnes âgées (60 ans et plus) n'est pas négligeable et se situe à plus de 6%. La taille moyenne d'un ménage est de 5 personnes (ECAM4, 2014). L'espérance de vie à la naissance est de 53,4 ans chez les hommes et 57,1 ans chez les femmes (RGPH, 2005).

La Politique de Population du pays est orientée vers l'accélération de la capture du dividende démographique. La stratégie formulée à cet effet s'articule autour de l'accroissement des investissements favorables au plein développement du potentiel de la jeunesse et l'autonomisation plus accrue des femmes.

Graphique 1: Pyramide des âges de la population en 2017



Source : BUCREP, projections 2017

1.1.3. Une économie résiliente et peu inclusive

L'économie du Cameroun est la plus diversifiée d'Afrique Centrale, non seulement grâce aux nombreuses implantations étrangères mais aussi à cause de nombreux groupes nationaux.

3 BUCREP, RGPH, 1987

4 BUCREP, RGPH, 2005

5 Site BUCREP, projections démographiques, 2020

6 BUCREP, idem

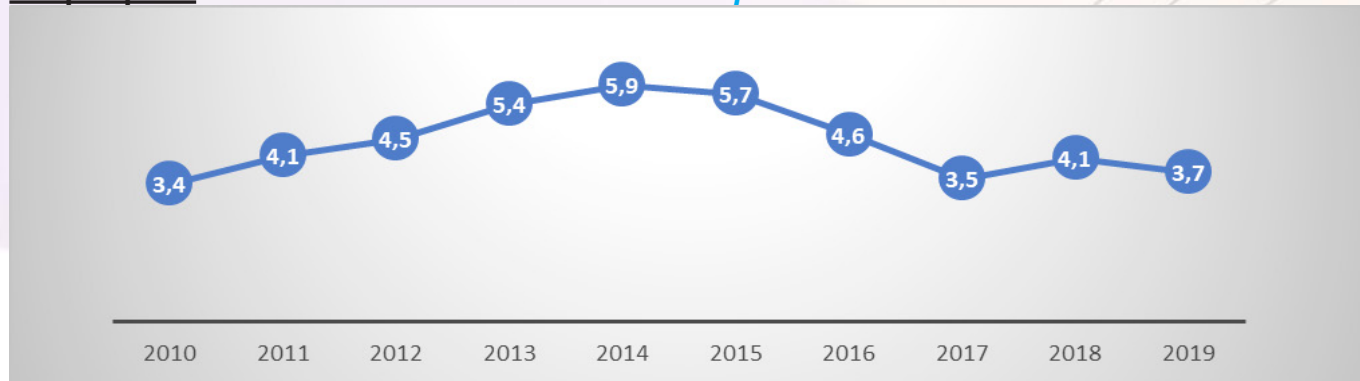
7 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

8 République du Cameroun, EDSC V, 2018

9 MINPROFF, Rapport analyse situationnelle, Processus de révision de la PNG, 2020

Le taux de croissance économique s'est accéléré sur la période récente allant de 2010 à 2014, passant de 3,4% en 2010 à 5,9% en 2014. De 2015 à 2017, il a été observé une récession suivie d'une hausse pour atteindre 4,1% en 2018 et 3,7% en 2019.

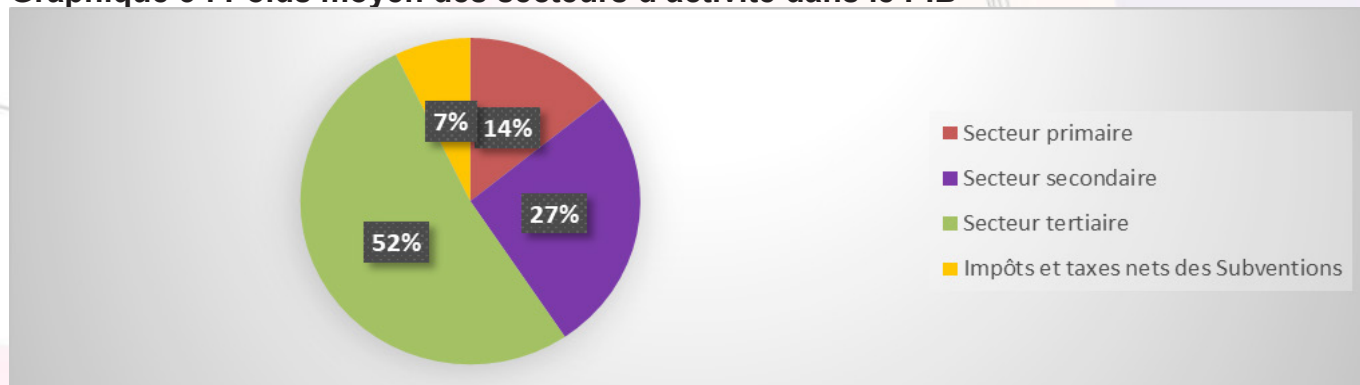
Graphique 2 : Taux de croissance du PIB sur la période 2010-2019.



Source : INS Cameroun, Comptes Nationaux 2010-2018.

En dépit des crises sécuritaires et de la conjoncture internationale peu favorable liée aux fluctuations des cours des matières premières exportées, l'économie nationale est restée résiliente, en se maintenant sur le sentier de la croissance amorcée depuis 2009. Cette relative performance s'explique par les gains tirés d'un environnement international favorable (en lien avec la forte demande extérieure des produits forestiers) et de la diversification de son économie¹⁰. Ces deux facteurs ont en effet permis de maintenir la croissance au-dessus de la moyenne de la zone CEMAC qui se situe à 1,7% en 2018.

Graphique 3 : Poids moyen des secteurs d'activité dans le PIB



Source : INS Cameroun, Comptes Nationaux 2019.

Les finances publiques camerounaises sont marquées par la baisse de la production pétrolière et l'entrée en vigueur des Accords de Partenariats Economiques (APE). Les recettes pétrolières se sont stabilisées en moyenne annuelle à 16,1% du PIB au cours de la dernière décennie. Les recettes non pétrolières ont représenté en moyenne 13,5% au cours de la même période. On note par ailleurs, une baisse moyenne de 8,2 points de la part des recettes pétrolières dans les recettes propres de l'Etat depuis 2010.

Depuis 2010 le déficit de la balance commerciale se creuse davantage. Il est passé de 1236 milliards de FCFA pour se situer à 1547,9 milliards de FCFA en 2019. Cette situation résulte d'une augmentation croissante des dépenses d'importation. En 2018, l'exportation d'un nouveau produit, le gaz naturel liquéfié a entraîné une légère hausse des exportations. Cette hausse n'a pas été suffisante pour couvrir la facture des importations.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2020 s'est exécuté dans un contexte marqué, entre autres, par : (i) l'adoption d'une loi de finances rectificative, pour prendre en compte les effets négatifs

¹⁰ INS, (EC-ECAM 2016, Edition 2018)

de la COVID-19 sur les recettes budgétaires ; (ii) la création d'un Compte d'Affectation Spéciale (CAS) pour la gestion des opérations budgétaires relatives à la riposte contre la COVID-19 ; (iii) l'admission du Cameroun à l'initiative des pays du G20, relative à la suspension temporaire du service de la dette en vue d'améliorer le financement de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 ; (iv) les décaissements exceptionnels des partenaires au développement en appui au financement du plan global de riposte contre la COVID-19 ; (v) la signature d'une ordonnance relevant le plafond d'endettement intérieur, afin d'augmenter les émissions des titres publics, la crise sécuritaire et la CAN Total Energies 2021.

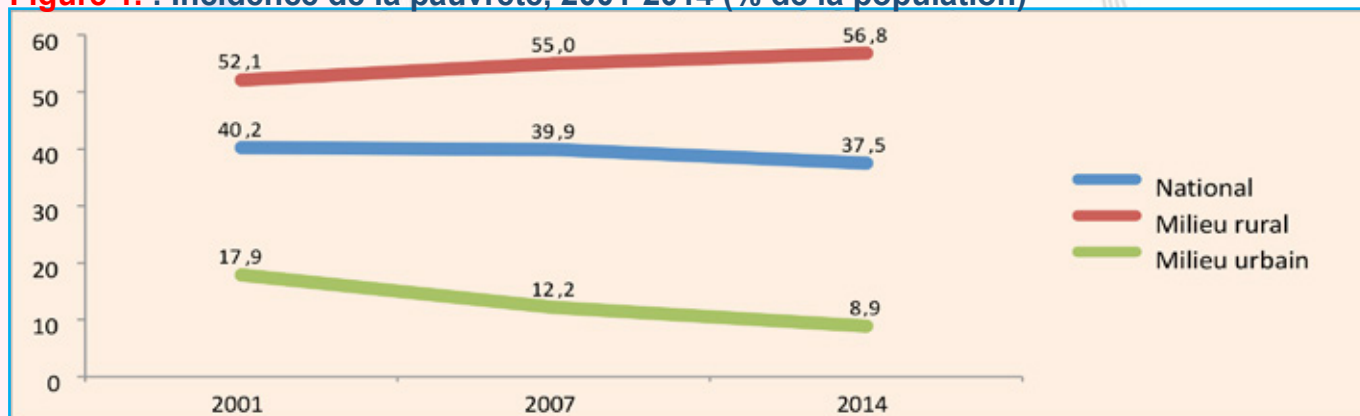
1.1.4 Une persistance des inégalités riches/pauvres de plus en plus criarde

Malgré l'accélération de la croissance économique, il y a eu peu de progrès dans la réduction de la pauvreté monétaire en raison de l'accroissement de l'inégalité, ou en d'autres termes, de la mauvaise répartition des richesses résultant de ladite croissance. Les données de la quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM 4), conduite en 2014, indiquent que la proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse de seulement 2,7 points de pourcentage (37,5%)¹¹, par rapport à l'incidence de la pauvreté enregistrée lors de l'ECAM 2 en 2001 (40,2%), comme il l'est montré dans la *Figure 1.1.3(a)*. Ce résultat est très en deçà du progrès qui était requis pour atteindre la cible établie dans le DSCE, à savoir réduire l'incidence de la pauvreté à 28,7% en 2020. Il signifie aussi que le nombre absolu de pauvres a augmenté, passant de 6,2 millions en 2001 à 7,1 millions en 2007 pour se situer à 8,1 millions en 2014 (INS, 2015).

Selon le sexe, 37,7% de femmes vivent en-dessous du seuil de pauvreté en 2014, contre 37,2% des hommes. La pauvreté varie aussi en fonction de la taille du ménage, du niveau d'instruction du chef de ménage et selon qu'on se trouve en milieu urbain ou rural.

Le progrès timide en matière de réduction de la pauvreté traduit une augmentation des inégalités, qui a contrecarré les effets de la croissance. Le coefficient de Gini, qui mesure le degré d'inégalité, sur une échelle allant de 0 à 1, a augmenté de 0,39 en 2007 à 0,44 en 2014 (INS 2015). En particulier, la part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation privée totale a baissé de 6,0% en 2001 à 4,6% en 2014. Comme il a été dit dans le rapport officiel du Cameroun sur la performance du pays par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), cette évolution des inégalités a été un facteur aggravant de la pauvreté, faisant en sorte que « *l'effet de l'inégalité l'emporte sur l'effet de croissance* », qui « *a bénéficié davantage aux populations plus aisées qu'aux populations pauvres* » (RdC 2015a).

Figure 1. : Incidence de la pauvreté, 2001-2014 (% de la population)



En outre, les tendances de pauvreté ont été divergentes sur le plan spatial, creusant

¹¹ Dans l'ECAM 4, le seuil de pauvreté, qui est défini par rapport au niveau de consommation, a été établi à 931 francs CFA par équivalent-adulte et par jour. Tenant en compte l'inflation depuis les enquêtes précédentes, ce seuil de pauvreté est en principe équivalent à ceux de l'ECAM 2 en 2001 (637 francs CFA) et de l'ECAM 3 en 2007 (738 francs CFA), rendant comparables les données de pauvreté de ces enquêtes. 4 Une population peut être divisée en « quintiles » (ou cinquièmes), regroupant chacun 20% de la population selon leur niveau de consommation, de revenu ou de richesse. Le premier quintile regroupe ainsi le cinquième plus pauvre de la population, mesuré dans le cas de l'ECAM 4 par le niveau de consommation par équivalent-adulte.

davantage l'écart entre les zones urbaines et rurales et entre les régions les plus défavorisées et le reste du pays. Tandis que l'incidence de la pauvreté a diminué de moitié en milieu urbain, de 17,9% en 2001 à 8,9% en 2014, elle a augmenté en milieu rural, de 52,1% à 56,8%, montrant les limites des efforts consacrés au développement rural. Au-delà de cette performance relative, il convient tout de même de noter que l'Indice de Développement Humain (IDH) du Cameroun pour 2018 s'établit à 0,563, ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain moyen » et au 150^{ème} rang parmi 189 pays et territoires¹².

1.1.5. Une organisation administrative et politique en évolution

La République du Cameroun est un Etat unitaire décentralisé. C'est un pays bilingue avec l'anglais et le français comme langues officielles. Le territoire national est découpé en 10 Régions administratives (2 régions d'expression anglaise et 8 régions d'expression française), 58 Départements et 360 Arrondissements, placés respectivement sous l'autorité des Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets. L'autorité de l'Etat est exercée par le Président de la République et le Parlement. Alors que le Président de la République est le Chef de l'Exécutif, le pouvoir législatif quant à lui est exercé par deux chambres : une chambre haute, le Sénat, composé de 100 sénateurs dont 26 femmes et mis en place depuis le 14 mai 2013 ; et une chambre basse, l'Assemblée Nationale qui compte 180 députés dont 61 femmes. Le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême, les cours d'appel et les tribunaux.

La décentralisation se met progressivement en place avec l'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées en 2019, et surtout le transfert effectif des compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées depuis janvier 2010, conformément aux lois de 2004. Cette nouvelle loi donne plus de responsabilités aux collectivités locales dans la conception, le financement, la programmation et la mise en œuvre des programmes et projets de développement dans leur zone de compétence. Les CTD comprennent 10 Régions (conseils régionaux), 314 communes, 46 communes d'arrondissement et 14 communautés urbaines.

1.1.6. Un contexte sécuritaire marqué par des crises multiples

Depuis 2013, le Cameroun subit les effets de trois crises majeures dont les répercussions impactent négativement sur le tissu économique et social: La crise centrafricaine qui a entraîné un afflux de réfugiés dans son territoire. Les exactions du groupe Boko-Haram organisées depuis le Nord-Est du Nigéria, limitrophe au Cameroun par la Région de l'Extrême-Nord. L'importation de la crise sécuritaire du Nigéria à l'Extrême-Nord du Cameroun a occasionné le déplacement de nombreux camerounais vers l'intérieur de la région et hors de la région vers des zones plus sûres. Cette immigration a entraîné une situation de vulnérabilité, aussi bien pour les immigrés (réfugiés nigériens et centrafricains et personnes déplacées internes) que pour les populations d'accueil, qui se trouvent dans une situation de précarité, et contraints malgré cela à partager leurs ressources avec ces personnes vulnérables qui n'ont plus aucun moyen de subsistance. A ces crises structurelles, une violente crise sociopolitique s'est ajoutée dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis 2016. Les tensions persistantes se sont intensifiées dans ces régions depuis fin 2017 et l'extrémisme continue de faire des victimes.

En 2020, le Cameroun abrite environ 1.790.466 personnes en situation humanitaire¹³, dont 418.623 réfugiés et 9726 demandeurs d'asile provenant essentiellement de trois pays voisins en crise ouverte ou ponctuelle (Nigéria avec Boko Haram, le conflit en RCA et au Tchad), environ 1.362.117 ¹⁴déplacés internes. Il fait également face à la récurrence des catastrophes naturelles qui très souvent provoquent le déplacement de plusieurs personnes.

12 PNUD, *Rapport sur le Développement Humain 2019*.

13 Gouvernement, IOM, OCHA, *Facts Sheet 2020*

14 *Déplacés internes Nord-Ouest et Sud-Ouest : 679.393, Déplacés internes Extrême-Nord : 321.886, Déplacés internes retournés : 360.838*

1.1.7. Une persistance de normes patriarcales et virilocales

Au plan socioculturel, le Cameroun est une mosaïque comptant environ 280 ethnies dont six grands ensembles (Sémites, Hamites, Bantous, Semi-Bantous et Soudanais et de nombreux métissages). Les Soudanais, les Hamites et les Sémites qui occupent les régions septentrionales (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord) sont généralement chrétiens, animistes ou musulmans. Les Bantous, Semi Bantous et apparentés ainsi que les Pygmées qui vivent dans le reste du pays sont majoritairement chrétiens et animistes. L'organisation sociale varie d'un groupe à l'autre. Chez les Soudanais, les Hamites et les Sémites, la hiérarchie sociale est forte et le pouvoir est centralisé de manière générale. Chez les Bantous, Semi Bantous et apparentés, les formes de pouvoir relèvent en partie de celles qui régissent le fonctionnement des sociétés faiblement hiérarchisées.¹⁵ Le paysage religieux quant à lui est dominé par les catholiques (38,4%), les protestants (26,3%), les musulmans (20,9%), suivis des adeptes des religions traditionnelles (animistes) et des religions chrétiennes émergentes¹⁶.

Malgré sa grande diversité ethnique, le Cameroun possède une base socioculturelle commune, caractérisée par des us et coutumes dont la plupart encourage les exclusions ou les restrictions fondées sur le sexe et consacrent la primauté de l'homme dans plusieurs domaines¹⁷. Il s'agit notamment de l'exclusion de la femme à l'accès à la terre, de la primauté laissée à l'homme et parfois même à d'autres membres de la famille en ce qui concerne le nombre d'enfants que la femme doit faire, des croyances qui limitent l'accès des femmes aux services de santé de la reproduction, les mariages d'enfants et forcés, etc. Par ailleurs, les représentations sociales des rôles masculin et féminin dans la société camerounaise contribuent encore à maintenir les disparités sexuelles en défaveur de la femme. Un des faits marquants de cette situation est la persistance des pesanteurs socioculturelles dans certaines régions en matière de scolarisation des enfants en général et de la jeune fille en particulier.

1.2. Positionnement du Cameroun en matière de promotion de l'égalité femmes/ hommes

Le Cameroun s'arrime aux orientations et engagements internationaux, régionaux et sous régionaux en matière de promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes. A ce titre, plusieurs instruments juridiques ont été ratifiés. De même, les résolutions et recommandations issues des rencontres internationales ont été intégrées dans le cadre normatif national, ainsi que dans les documents de politiques et de stratégies favorables à l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

1.2.1. Souscription aux instruments juridiques et de politique internationaux et régionaux

1.2.1.1. Internalisation de l'arsenal juridique international et régional

Au plan général, le Cameroun a ratifié la majorité des conventions, traités et résolutions internationaux et régionaux de promotion des droits de l'homme et plus spécifiquement des droits de la femme¹⁸. Ainsi, l'on a :

- la Charte des Nations Unies (1945) ;
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) ;
- les Conventions de Genève (1949) et leurs protocoles additionnels de 1977 ;
- le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (1966) ;
- le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (1966) ;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (1979) ;

15 BUCREP, *Rapport national sur l'état de la population, 2014.*

16 BUCREP, *Rapport national sur l'état de la population, 2011.*

17 BUCREP, *Idem*

18 Voir Annexe 2

- la Résolution 1325 (2000) et les Résolutions connexes des Nations Unies sur « femmes, paix et sécurité » ;
- la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2003) et les protocoles s'y rapportant.

Au niveau régional, plusieurs instruments ont également été ratifiés, reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et devoirs et interdisant toute discrimination contre les femmes. Parmi eux, on retiendra :

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981) ;
- la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'enfant (1990) ;
- le Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (2003) ;
- la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (2007).
- la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique -Convention de Kampala (2009) ;

1.2.1.2. Adhésion aux résolutions des conférences internationales

Le Cameroun a toujours participé aux grandes rencontres internationales tenues sur les questions de développement et dont la plupart ont abordé des préoccupations de genre. Parmi les conférences les plus importantes auxquelles le pays a pris part, l'on peut citer :

- la Conférence de Mexico (1975) ;
- la Conférence de Copenhague (1980) ;
- la Conférence de Nairobi (1985) ;
- la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement Durable (1992) ;
- la Conférence de Vienne sur les Droits de l'Homme (1993) ;
- le Sommet Mondial sur le Développement Social (1993) ;
- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD, 1994) ;
- la Conférence Mondiale sur les femmes de Beijing (1995) ;
- la Conférence des Nations Unies sur le 3e millénaire (2000) ;
- l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Au niveau régional, l'on peut citer, l'adhésion du pays à :

- la Plateforme d'Action Africaine (1995) ;
- la Déclaration solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique (2004) ;
- la Politique genre de l'Union Africaine (2008) ;
- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (2015).

1.2.2. Aperçu de l'évolution des orientations, priorités et perspectives nationales de développement en matière d'égalité homme-femme

Bien qu'ayant une valeur non contraignante, les différents instruments et plans internationaux et régionaux ont toujours guidé les politiques publiques en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au Cameroun.

1.2.2.1. Le Cadre normatif interne

Le paysage juridique du Cameroun est favorable à la promotion de l'égalité des sexes. Dans sa loi fondamentale n° 96/06 du 18 janvier 1996, le Cameroun réaffirme l'attachement de son peuple aux principes inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples. A cet égard, il est énoncé dans le Préambule de la Constitution que « *l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance possède des droits inaliénables et sacrés* », et que tous les « *Hommes sont égaux en droits et en devoirs* ». Ce rappel de l'universalité des Droits de l'Homme n'a pas occulté la protection catégorielle des droits. Ainsi, « *la Nation protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées* ». ¹⁹

¹⁹ Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant Constitution de la République du Cameroun

Ce positionnement en faveur de l'égalité des sexes, de la non-discrimination et de la protection des femmes constitue un des principes fondateurs des politiques publiques et est décliné dans l'arsenal juridique interne à travers plusieurs dispositions législatives et réglementaires²⁰. Ainsi, l'on peut citer sans être exhaustif :

Au plan législatif :

- le Code Civil (1804) ;
- le Matrimonial Causes Act (MCA 1973) ;
- le Probate non Contentious Rules, le Wills Act (1837) ;
- l'Administration of Estate Act (1925);
- l'Ordonnance n°81/02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques ;
- la Loi n° 92/007 du 14 avril 1992 portant Code du Travail;
- la Loi n° 2005 /007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale ;
- la Loi n° 2009/04 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire ;
- la Loi n°2010 / 002 du 13 avril 2010, portant protection et promotion des personnes handicapées ;
- la Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains;
- la Loi n° 2012/01 du 19 avril 2012 portant Code électoral ;
- la Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal ;
- La Loi n° 2021/018 du 16 décembre 2021 autorisant le Président de la République à ratifier la convention des nations unies sur les droits des personnes handicapées, adopte le 13 décembre 2006.

Au plan réglementaire :

- le Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction publique;
- le Décret n° 95/048 du 8 mars 1995 portant Statut de la Magistrature avec ses modifications subséquentes ;
- le Décret n°2011/020 du 04 février 2011 portant statut spécial des fonctionnaires des Greffes ;
- le Décret n°2012/539 du 19 novembre 2012 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale ;
- le Décret n°2018/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la loi n° 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées ;
- le Décret 2001 / 188 du 25 juillet 2001 portant Statut Particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- le Décret n° 2021/751 du 28 décembre 2021 portant ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, adoptée le 13 décembre 2006.

S'agissant de l'accès des femmes à la justice, il a été adossé sur le principe du traitement égal des justiciables, qui constitue l'un des principes directeurs de la distribution de la justice et de l'examen des causes²¹. L'article 1-1 du Code pénal dispose d'ailleurs que « la loi pénale s'impose à tous ». L'égalité devant les tribunaux induit un accès libre à la justice et un traitement égal devant le juge. À ce sujet, la Constitution, dans son Préambule, prévoit que la loi assure à tous le droit de se faire rendre justice. En outre, la Loi n° 2009/004 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire a été adoptée. Grâce aux dispositions de cette loi, une exonération intégrale ou partielle des frais de justice est accordée aux personnes indigentes y compris la femme en instance de divorce avec des enfants mineurs à sa charge et ne disposant d'aucun revenu propre pour favoriser leur accès à la justice. Bien plus, cette loi offre à la femme abandonnée par son conjoint et sans ressources, le bénéfice de l'assistance judiciaire de plein droit, afin d'obtenir en justice la pension alimentaire pour ses enfants et pour elle-même.

1.2.2.2. Les documents de politique nationale du développement

- **La Vision de développement à long terme**

La Vision partagée de développement du Cameroun à l'horizon 2035 est celle d'« **un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité** ». La concrétisation de cette vision signifie, sur le plan économique, que le Cameroun accède à l'ère du développement social durable avec une économie forte, diversifiée et compétitive.

La Vision intègre quatre objectifs généraux intermédiaires à savoir : réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; devenir un pays à revenu intermédiaire ; atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé ; renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique. En outre, les autorités sont convaincues que la création des richesses ? bien qu'étant le pilier essentiel de la réduction de la pauvreté, devra être accompagné par la création d'emplois comme moyen de redistribution des revenus et la lutte contre les discriminations sociales et institutionnelles fondées sur le sexe. De ce fait, la Vision 2035 aborde les préoccupations de genre, spécifiquement dans la section III.1 sur l'intégration nationale et la consolidation du processus démocratique.

Pour la mise en œuvre de la Vision 2035, le Gouvernement du Cameroun, sous le leadership du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et avec l'appui du Système des Nations Unies, a également entamé depuis décembre 2015 le processus de localisation inclusive des ODD. Ce processus tire son fondement du paragraphe 55 de l'Agenda 2030 qui vise, pour chaque pays, à identifier les ODD et les cibles pertinentes au regard de son contexte national, de ses politiques et priorités de développement. A l'issue de ce processus, 153 cibles sur 169 ont été contextualisées pour le cas du Cameroun.

S'agissant particulièrement de l'ODD 5 « Egalité entre les sexes » spécifique au genre, le Cameroun a retenu toutes ses cibles à savoir les cibles 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.a, 5.b et 5.c. En marge de celles-ci, plusieurs autres cibles, adressant spécifiquement les questions de genre, ont également été contextualisées notamment les cibles des ODD 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 13 et 16.²²

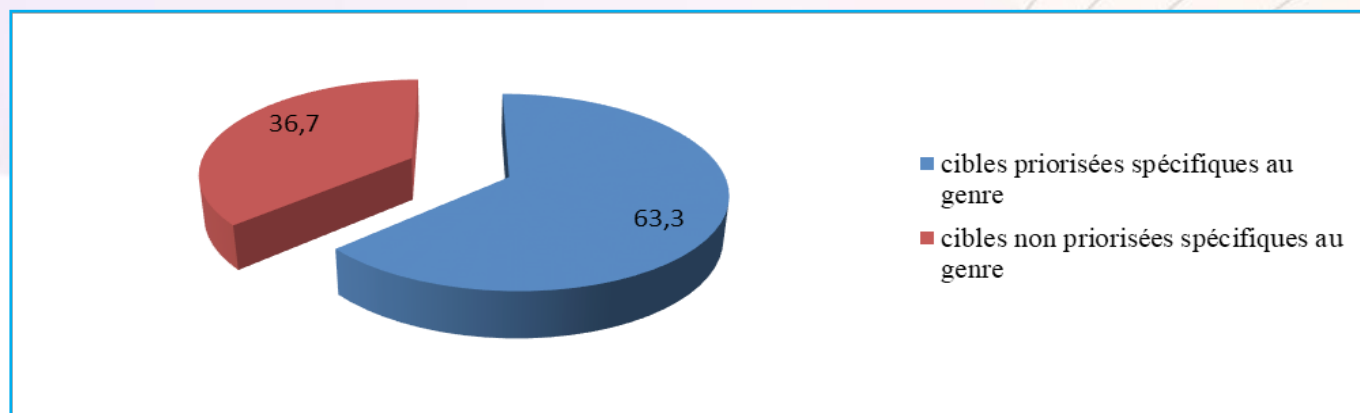
Ainsi, le nombre de cibles ayant un lien avec le genre représente 19,6% de l'ensemble des cibles contextualisées. Eu égard au fait que les cibles contextualisées ne seront pas mises en œuvre de manière simultanée, mais d'une manière progressive, l'une des innovations majeures

21 MINPROFF, *Rapport de l'Etat du Cameroun au titre du 25e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019)*

22 *Document national de contextualisation et de priorisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour le Cameroun, 2017.*

introduite dans l'Agenda 2030 concerne le processus de priorisation des cibles contextualisées. S'agissant des 30 cibles contextualisées spécifiques au genre, le Cameroun a priorisé 19 cibles, soit 63,33% des cibles contextualisées spécifiques au genre et 16,52% de toutes les cibles priorisées.

Figure 2 : Répartition des cibles contextualisées intégrant le genre



Source : Profil Genre du Cameroun, 2020

- **Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)**

Dans sa section relative à la promotion du genre, il était prévu que le Gouvernement va poursuivre la sensibilisation des parents et de la communauté pour permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'éducation. Dans le même souci, l'Etat et la communauté veilleront à une représentativité des filles, tous secteurs confondus, pour ce qui est de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur ou de l'accès à l'emploi.

- **La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)**

La nouvelle Stratégie Nationale de Développement intègre la nécessité d'une plus grande cohésion sociale, afin que les fruits de la croissance bénéficient à tous les camerounais comme le résultat d'un effort collectif, dans un élan de solidarité nationale. C'est pourquoi le principe cher de l'équité et du développement équilibré guide l'ensemble des orientations et des priorités indiquées dans ce document.

La SND 30 s'articule autour de quatre piliers :

- la transformation structurelle de l'économie ;
- le développement du capital humain et du bien-être ;
- la promotion de l'emploi et l'insertion économique ;
- la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

En outre, la SND 30 est en cohérence avec les objectifs de l'agenda 2030 sur le développement durable et prend également en compte les grandes orientations des autres agendas supranationaux (Agenda 2063 de l'Union Africaine, Vision CEMAC 2025, COP21, etc.). S'agissant spécifiquement des ODD, ils sont abordés de manière à leur donner un contenu d'actions sectorielles suffisantes.

En ce qui concerne le genre, des engagements en faveur de l'égalité Hommes-Femme sont annoncés dans la SND30. L'absence de cette égalité constitue un facteur de sous-développement et un problème majeur à résoudre pour parvenir à l'émergence. Dans la section 4.5.4. sur la Promotion du genre et de l'équité, il est spécifié que pour la période qui couvre le cadre stratégique de développement, le Gouvernement compte : (i) poursuivre sa politique d'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information ;

(ii) renforcer les programmes conçus pour encourager l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ; (iii) intensifier les concertations avec le système bancaire pour ouvrir les crédits à cette frange de la population ; (iv) intensifier les mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; (v) édicter des principes visant à assurer une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique ; et (vi) poursuivre le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme²³. Outre cette section, les questions de genre sont également abordées dans tous les quatre piliers de la SND 30, soit de manière explicite, soit de manière tacite.

1.2.2.3. Les politiques et stratégies nationales de l'égalité homme-femme

Il s'agit pour l'essentiel de la Politique d'Intégration de la Femme au Développement, de la Politique Nationale de Population, et des stratégies en lien direct avec cette thématique.

- **La Politique d'Intégration de la Femme au Développement**

En 1997, le Gouvernement camerounais avait élaboré et adopté son tout premier document d'orientation en matière de promotion de la femme. Celui-ci définissait les priorités et stratégies gouvernementales en la matière. Il s'agit de la Déclaration de Politique assortie du Plan d'Action National d'Intégration de la Femme au Développement (PANIFD). Les sept axes d'intervention qui se dégagent de ce document découlent des douze points critiques et des recommandations de Beijing.

Comme intitulée, la Politique d'Intégration de la Femme au Développement était fondée sur les approches du même nom et n'a pas beaucoup prospéré avec l'avènement de l'approche genre. Tout de même, sa mise en œuvre a connu un succès qui a permis au Cameroun d'enregistrer d'énormes progrès en matière de promotion de la Femme.

- **La Politique Nationale de Protection Sociale**

Adoptée en 2017, la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) met un accent sur la lutte contre la pauvreté auprès des groupes socialement vulnérables notamment les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les populations autochtones. Elle vise à fédérer toutes les initiatives en cours dans les différentes stratégies sectorielles susceptibles de remédier directement aux risques, à la vulnérabilité, aux manques de capacité et à la pauvreté chronique en tenant compte des spécificités régionales et locales.

- **La Déclaration de Politique Nationale de Population**

En 2002, la Déclaration de Politique Nationale de Population (DPNP) a été actualisée à la suite de la CIPD de 1994 et du Sommet du Millénaire de septembre 2000. Elle consacre l'approche Genre comme approche de développement et vise notamment à universaliser l'enseignement primaire de qualité, promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle des personnes des deux sexes et réduire les disparités entre les sexes dans tous les secteurs du développement économique et social.

- **La Politique Nationale Genre 2011-2020**

Afin de répondre aux défis qui se posaient à lui en matière de genre et notamment l'atteinte des OMD y relatifs, le Gouvernement du Cameroun s'est également doté d'une Politique Nationale Genre (2011-2020) pour servir de cadre d'orientation des interventions dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes. L'objectif général de cette politique était de contribuer à l'élimination systématique des inégalités entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la vie nationale.

²³ République du Cameroun, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

- **Les stratégies sectorielles**

Des stratégies sectorielles intégrant le genre ont également été élaborées. Il s'agissait de la stratégie de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2018-2020), du Plan d'Action National de la Résolution 1325 sur Femmes, Paix et Sécurité (2018-2020), du Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines, du Plan Sectoriel Femmes, Familles et VIH/SIDA, des Stratégies Sectorielles de la Santé, du Secteur rural, de l'Education....

- **La Budgétisation Sensible au Genre**

Elle se traduit par des engagements forts matérialisés par des prescriptions pertinentes lors de la préparation du budget. Ainsi, on peut citer entre autres les différentes circulaires présidentielles relatives à la préparation du budget de l'Etat et la signature de la Circulaire N°00000023/C/MINFI du 02 Aout 2022 relative à l'intégration et à l'évaluation de la budgétisation sensible au genre dans le budget de l'Etat. Ces différents textes recommandent la mise en œuvre effective et efficace du plan Multisectoriel relatif à la PNG, à travers une programmation adéquate des actions de chaque Ministère.

En marge de ces orientations au plus haut niveau, le Cameroun a produit pour la première fois en 2021, un Document Budgétaire Sensible au Genre en annexe de la loi des finances 2022. Ce document met la lumière sur l'action publique visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et garçons, en établissant les liens essentiels entre les politiques mises en route et les allocations budgétaires conséquentes. Son objectif principal est de présenter les efforts déployés par le gouvernement et les administrations publiques pour promouvoir l'égalité des sexes en analysant sous le prisme du genre les programmes et projets en lien avec les budgets ministériels et leur impact sur la population.

1.2.2.4. Le cadre institutionnel

Plusieurs structures interviennent dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

- **Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)**

L'Administration en charge de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme au Cameroun est le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, créé en 2004 par Décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004. Ce département ministériel est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives à la promotion et au respect des droits de la femme et à la protection de la famille. A ce titre, il est chargé de :

- veiller à l'élimination de toute discrimination à l'égard de la femme ;
- veiller à l'accroissement des garanties d'égalité à l'égard de la femme dans tous les domaines d'activités ;
- étudier et soumettre au Gouvernement les conditions facilitant l'emploi de la femme dans tous les secteurs d'activités ;
- étudier et de proposer les stratégies et mesures visant à renforcer la promotion et la protection de la famille ;
- étudier et de proposer les mesures visant la promotion et la protection des droits de l'enfant.

- **Les autres ministères sectoriels et institutions parapubliques**

La transversalité de l'approche genre dans tous les programmes de développement suppose la prise en compte de l'égalité hommes-femmes aussi bien dans la formulation des politiques sectorielles que dans l'évaluation de leur mise en œuvre. C'est pourquoi en marge

du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, d'autres départements ministériels sectoriels interviennent également dans la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre. C'est ainsi que des points focaux genre ont été désignés et dans certains cas des comités/cellules genre ont été mis en place au sein de tous les départements ministériels pour assurer le suivi de la prise en compte du genre dans leurs domaines respectifs. Avec l'application de l'approche de Budgétisation sensible au Genre depuis 2022, il est question d'étendre ce rôle à tous les acteurs de la chaîne de Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-évaluation (PPBS) afin que le genre soit efficacement reflété dans les documents budgétaires.

- **Les Collectivités Territoriales Décentralisées**

Les collectivités territoriales au Cameroun sont constituées de Régions et de Communes. Des initiatives d'institutionnalisation de l'approche genre sont engagées au niveau des communes avec le développement d'une stratégie genre dans les CTD, la prise en compte du genre dans l'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) et des activités de renforcement des capacités des élus locaux. Puisque les communes et régions constituent désormais le creuset de la démocratie locale, elles offrent une fenêtre d'opportunité pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la gouvernance locale.

- **Les partenaires techniques et financiers**

Les Partenaires Techniques et Financiers accompagnent le Gouvernement dans l'atteinte de ses objectifs en matière de genre. Cet accompagnement est fait soit de manière individuelle, soit de manière coordonnée. C'est le cas des plateformes comme le Comité Multipartenaire (CMP) ou encore du Plan-cadre de Coopération entre le Système des Nations Unies et le Gouvernement sur le Développement Durable.

- **La Société Civile**

L'Etat, conscient que la société civile reste un partenaire privilégié pour le développement, a organisé ce secteur à travers les lois de 1990 sur les droits et libertés.²⁴

Les Organisations de la Société Civile (OSC) comprennent principalement les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales, les organisations religieuses et traditionnelles qui jouent un rôle accru pour faire avancer le chantier de l'égalité de genre au Cameroun. Intervenant sur plusieurs fronts (dialogue politique, plaidoyer, sensibilisation, mise en œuvre, rapports auprès des organes des traités et suivi de l'application des recommandations, etc.) et dans les différents champs de la vie nationale (gouvernance et participation politique, politiques publiques, paix et sécurité, éducation, santé, violences basées sur le genre, action humanitaire, autonomisation économique, accès au foncier, etc.), ces structures agissent pour impulser l'action, interpeller et collaborer avec l'Etat et le secteur privé. Leur réseautage aux mouvements sous régionaux, régionaux et mondiaux connaît des avancées remarquables, laissant anticiper des retombées positives sur l'égalité entre les sexes.

- **Les Organisations à base communautaire**

A la faveur de la libéralisation de la vie économique et sociale au Cameroun, des regroupements et autres associations se créent et fonctionnent sur la base des textes en vigueur. Leurs buts multiformes visent souvent à résoudre les problèmes de leurs membres, améliorer leurs conditions de vie et partant la lutte contre la pauvreté.

²⁴ Loi N° 90/53 sur la liberté d'association, Loi N°92/006 du 14 Aout 1992 relative aux sociétés coopératives et aux Groupes d'Initiative Communes (GIC), Loi N° 93/015 du 22 décembre 1993 sur les groupements d'Intérêt Economique (GIE), Loi N° 99/014 du 22 décembre 1999 régissant les Organisations Non Gouvernementales.

C'est dans ce chapitre que s'alignent les associations de femmes et celles de promotion de la femme, les réseaux d'associations, les Groupements d'Intérêt Economique (GIE), les Groupements d'Intérêt Communautaire (GIC), les Sociétés Coopératives. Si dans la pratique il est établi que les GIC, GIE et Sociétés coopératives fonctionnent de manière légale, il n'en demeure pas moins vrai que la plupart des réseaux et associations et autres regroupements fonctionnent sans base légale. C'est d'ailleurs ce qui explique les dysfonctionnements relevés au niveau de leur structuration et au niveau de la collaboration avec les structures étatiques.

La réforme de l'administration publique au Cameroun, pour accompagner la SND30, passera certainement par le renforcement des capacités des Ministères et des collectivités locales à intégrer le genre mais aussi à transformer positivement les relations hommes femmes dans la société.

1.1.3. Principaux résultats de la revue de la mise en œuvre de la PNG de première génération

Comme signalé plus haut, le Cameroun s'est doté en 2011 d'une Politique Nationale en matière de Genre qui constituait le cadre de référence de ses interventions dans ce domaine et qui était alignée sur le DSCE.

La revue de ce cadre d'orientation, conduite en 2020, a permis de relever de nombreux acquis à consolider et parmi les plus significatifs :

- l'évolution du cadre normatif avec la ratification de plusieurs instruments internationaux et régionaux et l'adoption du Code électoral de 2012 qui comporte des dispositions sur l'égalité des sexes et du Code Pénal qui est aligné sur certaines dispositions de la CEDEF ;
- la baisse relative du taux de mortalité maternelle et de la prévalence du VIH, notamment chez les femmes ;
- l'amélioration de la parité garçons-filles dans l'enseignement primaire et secondaire et une augmentation de filles dans le supérieur ;
- la baisse relative des taux de VBG quelle qu'en soit la forme ;
- l'amélioration de la représentativité des femmes dans les postes de prise de décision, notamment lors du dernier cycle électoral.²⁵

Au-delà de ces performances, des faiblesses ont été relevées dans l'avancement de l'égalité hommes-femmes au Cameroun. En effet, les femmes dans leur grande majorité continuent de subir, de façon disproportionnée, le poids de la pauvreté et de l'analphabétisme. Elles sont encore victimes de graves violations de leurs droits humains y compris en matière de sexualité et de santé de reproduction, des violences basées sur le genre et pratiques culturelles néfastes. Elles subissent encore, plus que les hommes, les effets de la pandémie du VIH/SIDA et nombreuses sont celles qui risquent encore aujourd'hui de mourir en donnant la vie. Les filles également sont encore victimes de mariages et grossesses précoces, malgré les efforts du Gouvernement dans ce domaine.

Au plan économique, le faible pouvoir des femmes et le poids des tâches ménagères continuent de limiter la disponibilité de bon nombre de femmes à mener des Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour lesquelles d'importants efforts ont été déployés ces dernières années en vue d'accroître le taux d'accès aux services financiers et non financiers offerts par les Services Financiers Décentralisés (SFD) et autres institutions.

Au plan de la participation politique où des progrès significatifs ont été obtenus grâce à l'effet du Code électoral de 2012, des actions sont à développer pour parvenir à la représentation

paritaire au niveau du Parlement, des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), ainsi que dans les instances de prise de décisions au regard des standards internationaux et régionaux.

Concernant l'exercice des droits, il est attendu d'adopter une démarche de planification des politiques selon l'approche droit, pour créer les conditions d'une effectivité de la jouissance des femmes de leurs droits, parachever l'élimination des discriminations entre les femmes et les hommes à tous les niveaux et assurer une protection de l'intégrité morale et physique des femmes. Par ailleurs, la coexistence du droit positif avec le droit coutumier, la persistance des normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes et l'inaccessibilité des tribunaux dans les zones rurales, constituent les causes de l'écart important entre les lois et leur application, dont la réduction reste un défi à relever.

En outre, l'insuffisante prise en compte du genre dans les politiques, programmes et budgets aux niveaux national et local appelle au renforcement du mécanisme genre tout en assurant un meilleur positionnement de la Société Civile dans ce dispositif.

Sur le plan de la forme, cet exercice a permis de relever quelques insuffisances dans la mise en œuvre de la PNG dont : (i) la méconnaissance du contenu précis de la PNG par des acteurs de premier plan et par les CTD ; (ii) des lacunes dans le dispositif genre (fait des Points Focaux) et les modes opératoires actuels ; (iii) la non fonctionnalité des mécanismes de mise en œuvre de la PNG ; (iv) une faible planification et suivi de la mise en œuvre des activités.

Fort de ces différents constats et au regard de nouveaux enjeux et défis nationaux, il avait été recommandé, entre autres :

- l'alignement de la PNG au nouveau cadre stratégique de développement dans la perspective d'assurer une cohérence programmatique avec la SND 30 ;
- la prise en compte de la situation humanitaire et sécuritaire du pays ;
- la prise en compte du contexte de décentralisation, en mettant les populations au cœur du développement de leurs propres communautés ;
- la prise en compte des données actualisées issues du Profil Genre.

CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX DES INEGALITES ET DISPARITES DE GENRE

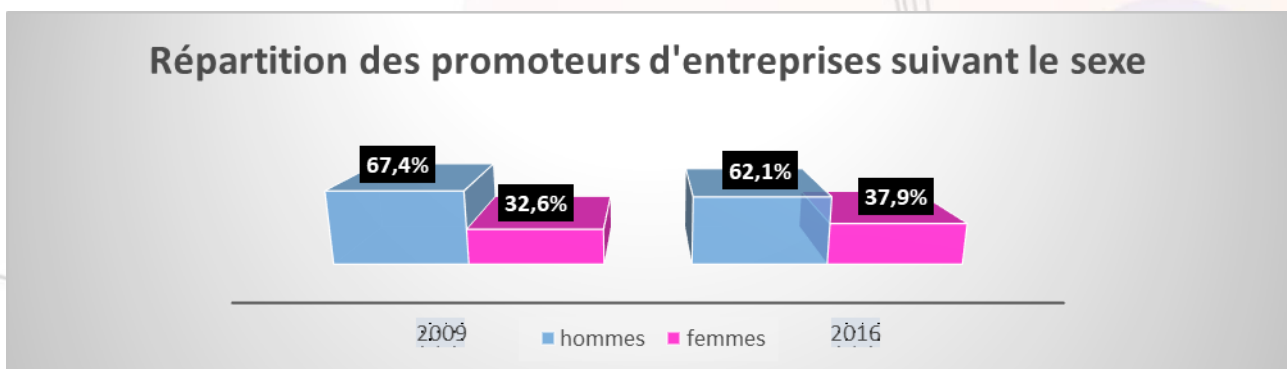
Malgré les efforts du gouvernement et de ses partenaires, les questions de genre demeurent une préoccupation au Cameroun. Elles s'érigent en « questions systémiques », touchant tous les secteurs et en obstacles à une croissance inclusive. L'analyse des inégalités et disparités de genre sera faite selon les piliers d'intervention de la SND 30 et permettra d'aborder, la situation des hommes et des femmes dans : (i) la transformation structurelle de l'économie, (ii) le développement du Capital Humain et du bien-être, (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

2.1. Situation différenciée des femmes et hommes dans la transformation structurelle de l'économie nationale

Cette section traite de la planification économique, et va porter sur la situation des hommes et des femmes dans : (i) l'industrie, les services et le secteur privé ; (ii) le secteur rural ; (iii) les infrastructures productives, l'intégration régionale et le système financier ; (iv) l'environnement et les changements climatiques.

2.1.1. Industrie, services et secteur privé

L'analyse selon le sexe du promoteur/dirigeant montre que 62,1% des entreprises sont créées par des hommes contre 37,9% par les femmes²⁶.



Graphique 4 : Répartition des promoteurs d'entreprises suivant le sexe

Par rapport aux hommes, les femmes qui se lancent dans la création d'entreprise sont peu nombreuses à affilier leur entreprise à un groupement patronal (17,9%) ; ont une faible propension à la participation au capital d'une ou plusieurs entreprises (20,2%) ; sont largement à la tête d'une entreprise individuelle (94,8%) ; adhèrent peu à un syndicat (27,7%). La quasi-totalité des entreprises (94,3%) créées par les femmes emploient moins de 5 personnes. De même, plus de 9 entreprises sur 10 (95,2%) dirigées par les femmes sont de nature de « création initiale ». En outre, seulement 8,8% des femmes promotrices d'entreprises ont le niveau d'étude du supérieur et 20,3% de ces femmes ont au moins le baccalauréat ou plus²⁷.

2.1.2 Secteur rural et sécurité alimentaire

La situation du genre dans ce secteur montre que les femmes camerounaises représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole²⁸ et occupent une place prépondérante dans certaines filières. Les cultures vivrières (maïs, manioc, mil, sorgho, banane plantain, arachide, riz, tubercules, etc.) sont contrôlées en majorité par les femmes. Toutefois, pour les cultures telles que le sorgho et le mil, on note dans le Grand Nord la présence non négligeable des

²⁶ INS, *Rapports thématiques, 2018. Partie II Etat de l'industrie camerounaise.*

²⁷ INS, *Idem*

²⁸ République du Cameroun, *Stratégie de développement du secteur rural/ Plan national d'investissement agricole SDSR/PNIA (2020 – 2030)*

hommes. Quant aux cultures de rente (cacao, café, coton, etc.) qui, durant de longues années ont été très rentables et sous le contrôle des hommes, la présence des femmes y est de plus en plus remarquée. Les femmes se retrouvent plus dans la production, la transformation et la commercialisation des produits vivriers, filières dans lesquelles l'on constate une affluence des hommes ces dernières années, à cause de la chute des prix de certains produits de rente.

Pour ce qui est de la production en général, il est important de relever que les femmes investissent plus dans des exploitations familiales caractérisées par la petite taille des champs (moins de 2 hectares) où elles produisent principalement diverses cultures vivrières, parfois associées au café et / ou au cacao. On les retrouve progressivement dans des exploitations plus grandes, de taille de 2 à 10 hectares), en particulier dans les régions du Centre et du Littoral.

Plus que les hommes, les femmes rurales sont également les plus touchées par la faible productivité. En effet, que ce soit dans la filière de produits vivriers et principalement dans la filière des produits de rente, les femmes sont en général confrontées à d'énormes difficultés, notamment l'accès à la terre, à la propriété foncière (pour la plupart, elles jouissent d'un droit d'usage et d'usufruit, mais très peu du droit d'aliénation des terres), aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.), aux techniques agricoles modernes, à un équipement et à un encadrement technique appropriés.

Dans les filières de l'élevage, les femmes s'investissent plutôt dans les petits élevages (avicoles, ovins et caprins, etc.), tandis que l'élevage bovin est sous le contrôle des hommes. Ce sous-secteur subit l'influence d'une organisation patriarcale marquée par le contrôle des facteurs de production (terres, ressources pastorales) par les hommes. Les pêches continentale, maritime et industrielle sont l'apanage des hommes qui utilisent un matériel moderne, performant et coûteux, tandis que la pêche artisanale continentale est réservée aux femmes qui font recours aux nasses, pirogues et autres matériels rudimentaires. A contrario, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits halieutiques leur reviennent, même si les recettes des ventes leur échappent bien souvent. En ce qui concerne l'aquaculture, elle constitue une activité nouvelle, encore au stade embryonnaire, tenue en majorité par les hommes parce que nécessitant des investissements importants²⁹.

Au niveau des politiques publiques, la SDSR/PNIA 2020-2030 se propose d'évaluer les responsabilités respectives des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Conformément à l'approche Budgétisation Sensible au Genre (BSG).³⁰

2.1.3. Infrastructures de transport, intégration régionale et système financier

Tirant les leçons (acquis et défis) des expériences antérieures en matière de genre, le Ministère des Travaux Publics en collaboration avec le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille et ONU Femmes ont développé deux composantes-projets portant sur l'« **Appui aux activités spécifiques et entrepreneuriales des femmes** »³¹ à travers le développement d'activités connexes au bénéfice des femmes dans les projets routiers. Ces projets visent à développer et mettre à la disposition des femmes vivant le long des axes routiers en construction, des infrastructures socioéconomiques connexes de nature à contribuer à l'amélioration des revenus des familles, de la résilience sociale et de la participation dans la perspective d'un développement durable et intégral de la région.

S'agissant de l'intégration régionale, les chiffres des comptes nationaux du Cameroun,

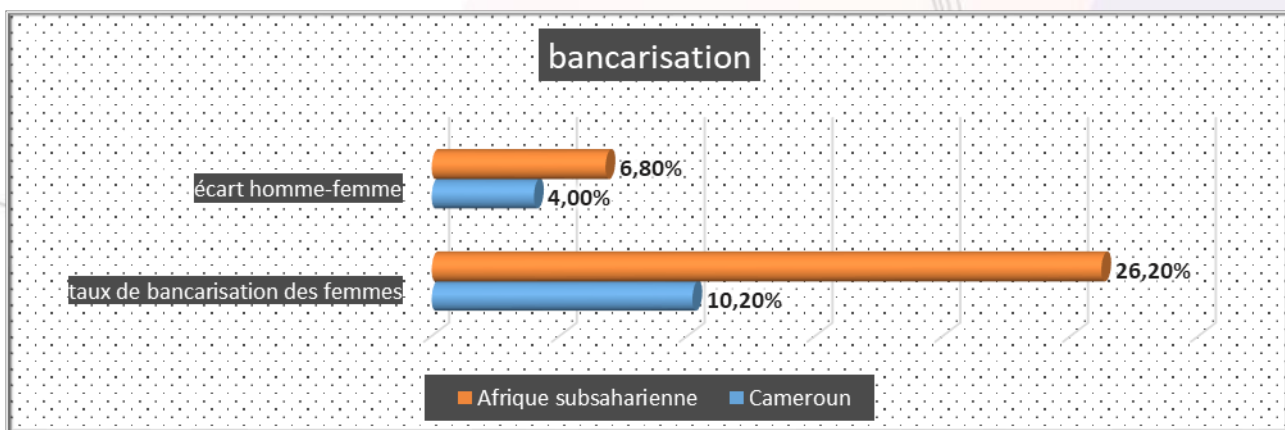
29 MINEPAT, *Stratégie de développement du secteur rural au Cameroun 2015-2020*

30 République du Cameroun, *Stratégie de développement du secteur rural/ Plan national d'investissement agricole SDSR/PNIA (2020 – 2030)*

31 ONU Femmes, *Projets Genre et Route et Projet Ring Road*

comme dans la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne, indiquent que les femmes pauvres constituent la majorité des personnes exerçant dans le secteur informel transfrontalier avec les autres pays de la sous-région³². Cependant, les activités relatives au Commerce Informel Transfrontalier (CIT) sont marquées par de nombreuses difficultés. L'on peut citer les tracasseries causées par les agents des services administratifs (Douane, Commerce, Transport), les agents communaux des villes frontalières, les forces de maintien de l'ordre (Police, Gendarmerie), les gardes forestiers, et les gardes côtiers. Les conséquences immédiates sont entre autres la perte des marchandises notamment des produits de cru/frais, le renchérissement des charges, etc. Outre ces contraintes, les femmes évoluant dans ce secteur sont exposées à d'autres risques tels que les viols, l'offre du sexe contre passage, les vols, etc...

Pour ce qui est du système financier national, il connaît un essor ces trente dernières années. A côté des tontines et institutions financières traditionnelles, il existe un foisonnement d'organisations facilitant l'accès à des services financiers tels que le crédit ou l'épargne, mais aussi à des services visant à protéger les biens et les personnes comme l'assurance³³. En 2014, moins de 20% des hommes et 10 % des femmes au Cameroun avaient un compte auprès d'une institution financière formelle. Le chiffre d'affaires bas, les bénéfices peu consistants, etc., rendent ardue la possibilité pour les femmes de s'inscrire dans une logique de développement de leur entreprise, et les contraint à asseoir des stratégies de « maintien »³⁴. Il faut dire que le taux d'accès aux services financiers est faible au Cameroun, restant très en deçà de la moyenne de la CEMAC et d'Afrique au Sud du Sahara, mais avec un écart hommes-femmes moins important, comme l'indique le graphique ci-dessous. Le taux d'utilisation de services financiers informels par les femmes est aussi élevé que celui des hommes.



Graphique 5 : Taux de bancarisation selon le sexe

En outre, l'analyse par sexe montre que les femmes ont deux fois moins de chance d'avoir un crédit d'investissement (0,5%) par rapport aux hommes (0,9%). Selon les résultats de MICS 5 (2014), au cours des 24 derniers mois précédant l'enquête, 17 % de femmes âgées entre 15 à 49 ans ont bénéficié d'un crédit. Les crédits sont contractés principalement auprès des tontines et des parents/amis quelle que soit la catégorie de femmes considérée. S'agissant des crédits obtenus, les principales utilisations sont la création d'une activité génératrice de revenus, le financement des dépenses de santé et le financement des dépenses d'éducation³⁵.

2.1.4. Environnement et changements climatiques

Les autorités nationales accordent une place importante dans la prise en compte du genre dans le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC). Ainsi, le Gouvernement

32 INS, Deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel, Rapport de synthèse

33 INS, Deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel, Rapport de synthèse

34 NEPAD, Programme d'appui à l'Égalité des genres, au Changement climatique et à l'Agriculture (GCCASP) au Cameroun, 2014

35 Cameroun, MICS 5 (2014).

camerounais reconnaît le rôle important joué par les femmes dans la production agricole en zones rurales. Les activités agricoles au Cameroun sont exclusivement à 90% pluviales. Ainsi, les grilles irrégulières des précipitations dues aux changements et à la variabilité climatique ont souvent entraîné de grosses pertes en termes de production agricole. De ce fait, les conséquences des changements climatiques affectent sérieusement les moyens de subsistance des groupes vulnérables, principalement ceux des petites agricultrices. Leurs pratiques d'adaptation à long terme ne peuvent plus leur permettre de trouver des solutions aux problèmes.

En termes d'enjeux et défis, les différents constats ci-dessus relevés permettent de noter que les petites agricultrices ne sont pas seulement vulnérables aux changements climatiques. Grâce aux possibilités et à l'assistance qui leur sont accordées, elles peuvent aussi être des acteurs engagés ou des agents de changement en rapport avec l'adaptation au changement climatique et son atténuation.

2.2. Situation différenciée des femmes et des hommes dans le Capital humain

L'analyse genre des domaines couverts sous cette section est organisée autour de six (06) axes, à savoir : (i) l'éducation, la formation et l'employabilité ; (ii) la santé et la nutrition ; (iii) les Violences Basées sur le Genre (VBG) et pratiques culturelles néfastes ; (iv) le pouvoir d'action et de décision au sein du ménage ; (v) l'accès aux facilités sociales de base ; et (vi) la protection sociale.

2.2.1. Education, formation et employabilité

Selon les autorités nationales, l'éducation est importante pour accroître les opportunités d'insertion économique, favoriser l'autonomisation et réduire les inégalités face à l'ascension sociale. La situation de l'éducation peut être jugée améliorée dans l'ensemble au Cameroun.

Ainsi, le taux d'alphabétisation des personnes de 15-64 ans est de 77,7% et celui des 15-24 ans de 86%, traduisant ainsi des améliorations intergénérationnelles.³⁶ Ce taux indique qu'un peu plus de deux tiers (68 %) des jeunes femmes savent lire une phrase simple en français ou en anglais et que le taux d'alphabétisation varie considérablement selon le milieu de résidence (85 % en milieu urbain contre 48 % en milieu rural)³⁷.

S'agissant de l'enseignement de base, près d'un enfant sur quatre de 4 à 5 ans fréquente la maternelle et 6 à 12 ans l'école primaire. Pour des besoins d'équité, au niveau national, l'indice de parité fille/garçon au primaire est de 0,99 ; ce qui traduit une quasi égalité dans l'accès à l'éducation selon le sexe chez les enfants âgés de 6 à 11 ans. Quelques disparités sont observées suivant les régions, notamment dans l'Adamaoua (0,92) et le Nord (0,93), où l'on observe un déséquilibre en faveur des garçons. Les autres régions se caractérisent par une quasi égalité entre les sexes³⁸.

Dans l'enseignement secondaire, tout comme au niveau primaire, l'on observe au niveau national, une quasi-absence de discrimination dans la scolarisation des filles et des garçons. En effet, l'indice de parité du taux net de scolarisation au secondaire est de 0,92 pour l'année scolaire 2021-2022. Par ailleurs, le taux brut de scolarisation dans les établissements d'enseignement secondaire est de 47,50 % dont 50,09 % de garçons contre 44,92% de filles. Les déséquilibres garçons/filles que révèlent ces données sont accentués dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP), probablement pour plusieurs raisons (les pesanteurs socioculturelles, l'enclavement de certaines zones et la pauvreté des populations, etc.).

Dans le niveau supérieur, le tableau de bord de l'enseignement supérieur 2021 montre, une

36 *INS, EC-ECAM, 2016 Edition 2018.*

37 *INS, EC-ECAM, 2016 Edition 2018.*

38 *INS, EC-ECAM, 2016 Edition 2018.*

relative baisse de filles lauréates aux diplômes de fin de second cycle dans les deux systèmes au Cameroun ((bac & GCE A-level) entre 2019 et 2020, mais que la proportion de filles lauréates est au-delà de 50%, les scores les plus élevés étant au GCE A-Level où les filles ont atteint 57,66 de candidates admises en 2020.

Sur la même période, l'effectif des étudiants de sexe féminin a également baissé en 2020 comparativement aux garçons, mais a connu une légère remontée en 2021. Tout de même, l'on note une évolution considérable des effectifs de filles dans les institutions privées d'enseignement supérieur, ce qui permet de réduire ainsi l'écart entre les sexes dans cet ordre d'enseignement.

Tableau 1 : tendances sur la performance au Bac et GCE A-level

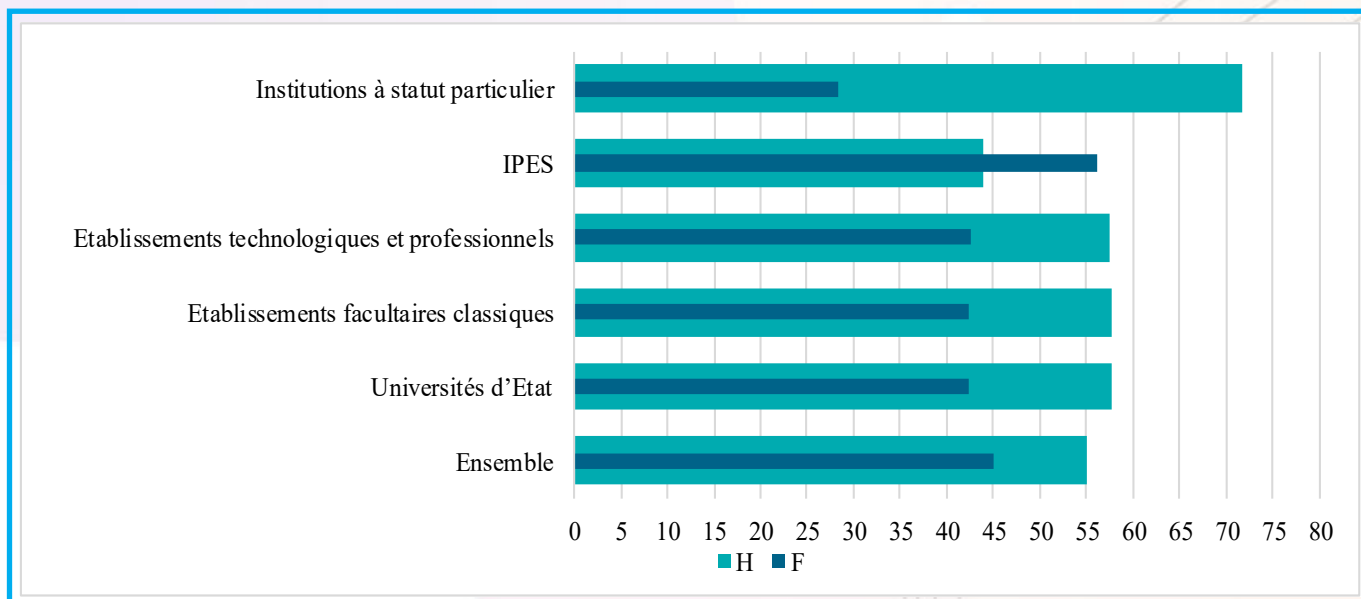
Indicateurs	2019			2020			2021		
	F	H	%F	F	H	%F	F	H	%F
Effectif des bacheliers ensemble (bac & GCE A-level)	60949	55981	52,12	54861	51407	51,63	74308	72319	50,68
Effectif des bacheliers (bac)	44985	44215	50,43	32331	34866	48,11	52143	55172	48,59
Effectif des bacheliers (GCE A-level)	15964	11766	57,57	22530	16541	57,66	22165	17147	56,38

Source : Exploitation Annuaire 2021 MINESUP.

Tableau 2 : évolution des effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur

Indicateurs	2019			2020			2021		
	F	H	%F	F	H	%F	F	H	%F
Effectif d'étudiants dans l'ensemble	160622	189876	45,83	167526	205675	44,89	183121	223427	45,04
Effectif d'étudiants (Universités d'Etat)	127768	159841	44,42	129147	172282	42,84	137079	186449	42,37
Effectif d'étudiants (Etablissements facultaires classiques)	99207	125020	44,24	100193	134666	42,66	105629	144077	42,3
Effectif d'étudiants (Etablissements technologiques et professionnels)	28561	34821	45,06	28954	37616	43,49	31450	42372	42,6
Effectif d'étudiants (IPES)	31646	27629	53,39	37541	31507	54,37	45454	35493	56,15
Effectif d'étudiants (Institutions à statut particulier)	1208	2406	33,43	838	1886	30,76	588	1485	28,36

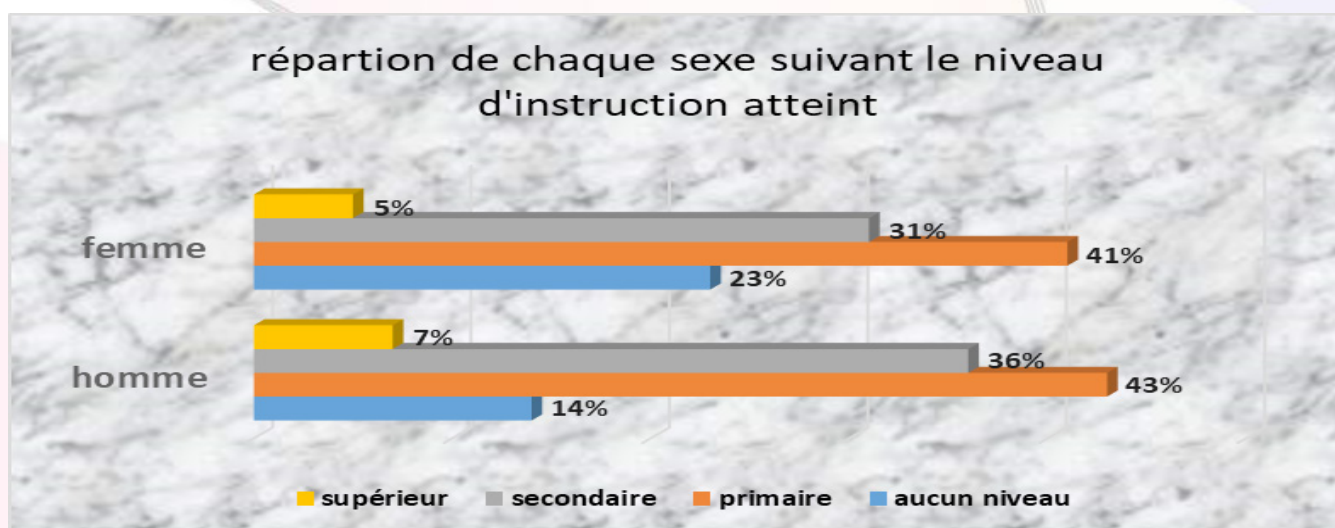
Source : Exploitation Annuaire 2021 MINESUP.

Graphique 6 : répartition (en %) des étudiants par sexe et par type d'établissement en 2021

Source : Exploitation Annuaire 2021 MINESUP.

Ces données comparées à celles de 2018 montrent tout de même, une nette amélioration des effectifs féminins dans l'enseignement supérieur, notamment dans certaines filières telles que la médecine ; ici l'on assiste même à une inversion de tendance.

S'agissant du niveau d'instruction atteint, les données de l'EDSC-V montrent également un écart de niveau d'instruction en faveur des hommes. Globalement, 14 % des hommes et 23 % des femmes de 6 ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction³⁹. En outre, 43 % des hommes et 41 % des femmes ont un niveau d'instruction primaire, 36 % des hommes et 31 % des femmes ont le niveau secondaire. Des proportions très faibles d'hommes (7 %) et de femmes (5 %) ont le niveau supérieur.

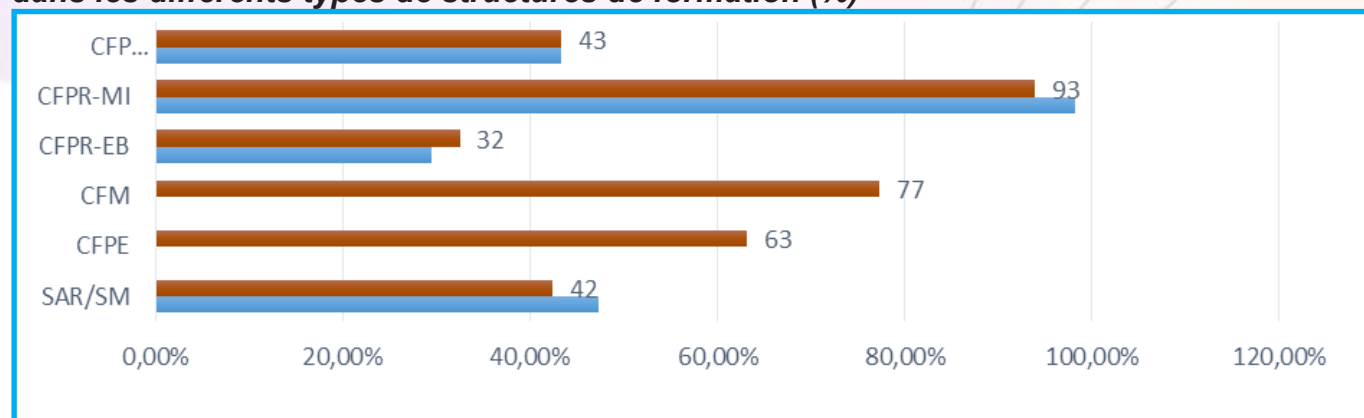
Graphique 7 : Répartition de chaque sexe suivant le niveau d'instruction atteint

En ce qui concerne la formation professionnelle, le critère d'opportunité en matière d'égalité de genre est pris en compte dans l'environnement de la formation professionnelle au Cameroun. En effet, dans les centres publics et privés de formation professionnelle entre 2016 et 2018, le pourcentage des filles est passé de 43,4% à 50,6% entre 2016 et 2018 pour un total d'apprenants de 40 366 à 43 000. Par ailleurs, les filles accèdent plus aux formations professionnelles relevant des structures publiques notamment les centres de Formation Professionnelle Rapides

³⁹ République du Cameroun, EDSC V, 2018.

et Métiers Industriels (CFPR-MI) avec un pourcentage de 93%. Toutefois, il faut relever que beaucoup de filles sont essentiellement inscrites dans les filières de l'Economie Sociale et Familiale (ESF), de l'Industrie de l'Habillement (IH) et de Secrétariat/Bureautique (SEBU). Elles intègrent progressivement les filières électronique et micromécanique pour lesquelles les études démontrent qu'elles possèdent les aptitudes requises pour répondre aux exigences des métiers y afférents.

Figure 3 : Pourcentage des filles entre 2016/2017 et 2017/2018 dans les différents types de structures de formation (%)



Source : Profil Genre du Cameroun, 2020

En termes d'enjeux et défis du secteur, il faut dire que l'accès à l'éducation des filles et des garçons dans les différents niveaux d'enseignement est assez bon au Cameroun. Cependant, l'on note encore de fortes disparités entre les régions, notamment dans les zones d'éducation dites prioritaires qui enregistrent encore des taux bas en termes d'accès des filles dans le système éducatif. Ces disparités sont renforcées par une répartition inégale du budget de l'éducation. Entre 2014 et 2016, la part de l'éducation dans le budget total est passée de 14,6 à 12,5 %.

Par contre, la déscolarisation et l'abandon scolaire et universitaire des jeunes filles restent un épineux problème. Ils s'expliquent principalement par :

- les normes patriarcales : certaines familles ne valorisent pas l'éducation des filles car les rôles et les emplois des femmes ne créeraient pas beaucoup de revenus. Les familles pauvres accordent la priorité à l'éducation des garçons ;
- les travaux domestiques et agricoles principalement attribués aux filles ;
- les mariages précoces de jeunes filles, les grossesses précoces et non désirées ;
- l'insécurité : certaines familles sont réticentes à envoyer les filles à l'école craignant la violence à l'école ou sur le chemin entre la maison et l'école. ;
- la pauvreté des parents ;
- les crises sécuritaires (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Est, Extrême-Nord, Nord)

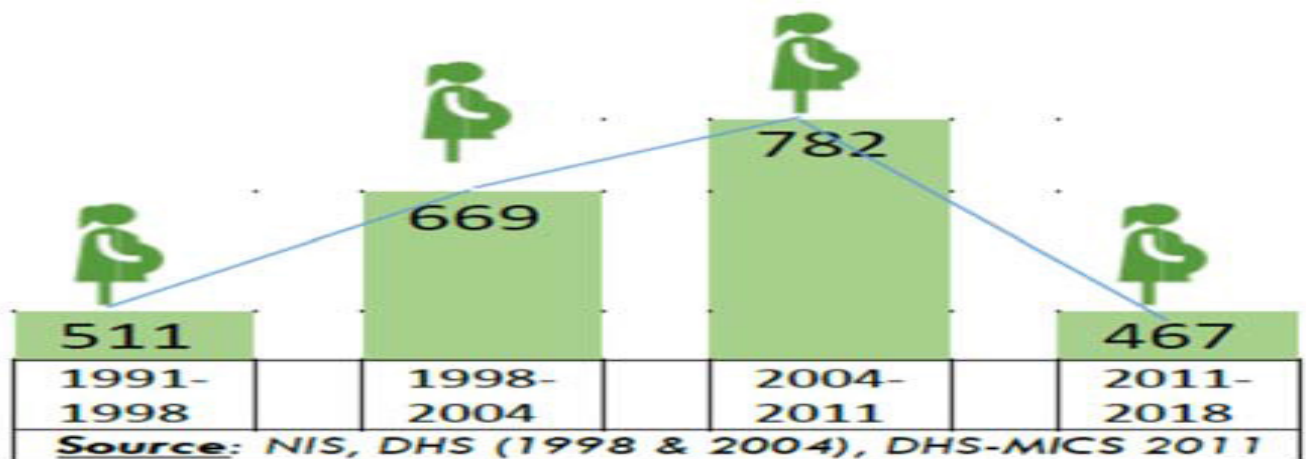
Certainement que la Circulaire N° 02/22/C/MINESEC/CAB du 22 avril 2022 du Ministre des Enseignements Secondaires qui lève les sanctions qui pesaient sur la jeune fille tombée enceinte sur les bancs, viendra améliorer la rétention des filles à l'école.

2.2.2. Santé et nutrition

Dans le domaine de la santé, le taux de mortalité maternelle, bien qu'encore élevé, a connu une amélioration au cours des 10 dernières années. Il est passé de 430 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1998 à 669 en 2004 et 782 en 2011. Selon l'EDSC-V de 2018, le ratio de mortalité maternelle au Cameroun est passé à 467 décès pour 100.000 sur la période 2001-2018.

Cette valeur est proche de la cible nationale fixée dans la première phase de la Vision 2035 (2010-2020) à 350 pour 100 000 naissances vivantes en 2020. En d'autres termes, au Cameroun, pour 1 000 naissances vivantes ayant eu lieu au cours des 7 années avant l'enquête EDSC de 2018, c'est-à-dire au cours de la période 2012-2018, environ 4 femmes sur 1000 sont décédées durant la grossesse, pendant l'accouchement ou dans les 42 jours qui ont suivi l'accouchement ou la fin de la grossesse, non compris les décès dus à des accidents ou à des actes de violence⁴⁰.

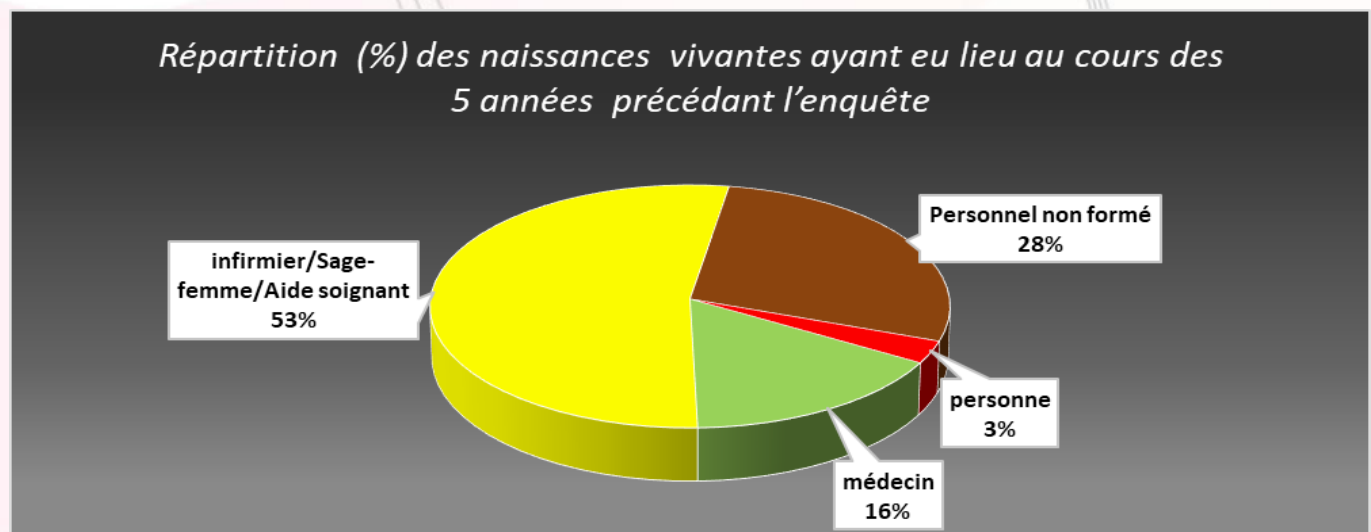
Figure 4: Evolution du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes



Source : Rapport sur la situation des indicateurs des ODD au Cameroun (2019)

L'accès aux soins prénataux et maternels de santé et aux méthodes contraceptives reste également un défi majeur de santé publique au Cameroun. En 2018, seulement 69% des naissances étaient assistées par un personnel de santé qualifié et seuls 19% de femmes mariées ou en union utilisaient une quelconque méthode contraceptive.⁴¹ Parmi les femmes de 15-49 ans ayant eu une naissance vivante dans les cinq années précédant l'enquête 2018, 65 % ont effectué au moins quatre visites prénatales et pour 41 % d'entre elles, la première visite prénatale a eu lieu au premier trimestre de la grossesse. Par ailleurs, près de trois femmes sur cinq (59 %) ayant accouché au cours des deux années précédentes ont reçu des soins postnataux au cours des 48 heures suivant l'accouchement.

Graphique 8 : Répartition (%) des naissances vivantes ayant eu lieu au cours des 5 années précédant l'enquête



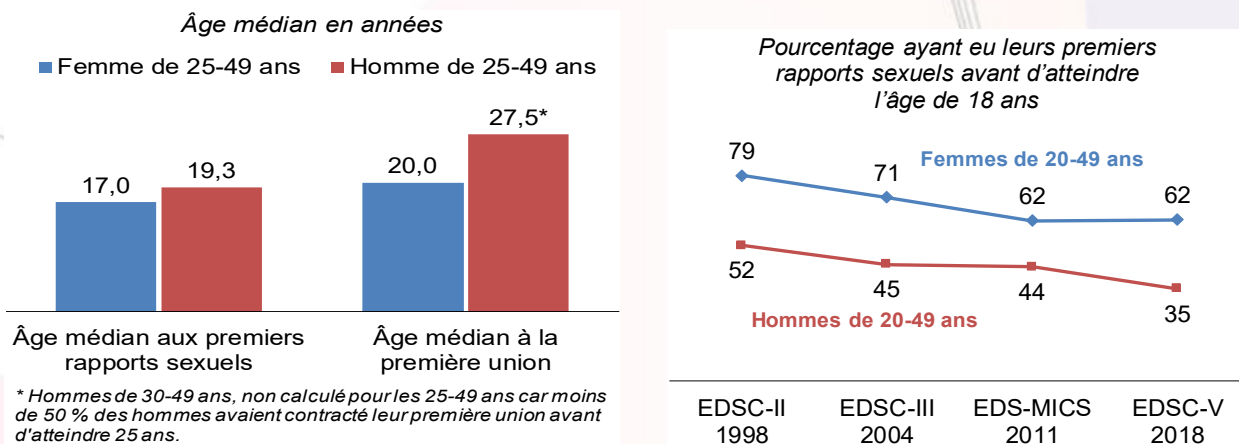
40 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

41 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

En résumé, le faible taux d'accouchements assistés⁴², l'insuffisance de la prise en charge des complications obstétricales (16%) et le fort taux de mortalité maternelle témoignent d'un accès limité des femmes aux services de santé. Les facteurs sont entre autres la faible accessibilité géographique principalement en zone rurale et le faible pouvoir d'achat des populations, notamment des femmes. En outre, l'exercice des droits et les choix en matière de santé de la reproduction est une tâche inachevée. Cette situation est plus préoccupante en milieu rural où l'usage de la contraception demeure très faible malgré l'adoption par le pays d'une législation favorable à la réalisation de ce droit.

S'agissant de la nutrition, les données anthropométriques (la taille et le poids) collectées auprès des femmes au cours de l'EDSC-V 2018, indiquent que l'Indice de Masse Corporelle (IMC) moyen des femmes de 15-49 ans est estimé à 24,5. Environ 6 % des femmes de 15-49 ans souffrent de maigreur : 4 % sous sa forme légère et 2 % sous forme modérée et sévère. A l'opposé, 37 % présentent une surcharge pondérale : 14 % étant obèses et 24 % en surpoids (IMC égal ou supérieur à 25).

La sexualité des femmes demeure précoce. En ce qui concerne les premiers rapports, l'âge médian aux premiers rapports sexuels chez les femmes de 25-49 ans est de 17,0 ans. Avant l'âge de 15 ans, 18 % des femmes de ce groupe d'âge avaient déjà eu leurs premiers rapports sexuels. Ce pourcentage est de 64 % avant 18 ans et de 83 % avant 20 ans. Chez les hommes de 25-49 ans, l'âge médian aux premiers rapports sexuels est de 19,3 ans. En outre, une proportion importante de femmes et d'hommes ont leurs premiers rapports sexuels longtemps avant d'entrer en union : les âges médians aux premiers rapports sexuels et à la première union sont respectivement de 17,0 ans et 20,0 ans pour les femmes et de 19,3 ans et 27,5 ans pour les hommes.⁴³



Graphique 9 : Sexualité précoce hommes-femmes

La fécondité reste aussi élevée et précoce au Cameroun. Le niveau de fécondité, mesuré par l'ISF est estimé à 4,8 c'est-à-dire près de 5 enfants en moyenne. Le nombre idéal d'enfants pour les femmes de 15-49 ans actuellement en union est de 6,0 contre 7,2 pour les hommes de la même tranche d'âges et près de huit naissances sur dix des cinq dernières années (79 %) ont eu lieu au moment voulu et dans 18 % des cas, les mères auraient souhaité qu'elles se produisent plus tard ; en revanche 4 % des naissances n'étaient pas désirées.⁴⁴

S'agissant du VIH/SIDA, le Cameroun appartient au groupe des pays où la pandémie est généralisée. Bien que dans l'ensemble, la prévalence du VIH parmi les personnes de 15-49 ans ait baissé, passant de 5,4 % en 2004 à 4,3 % en 2011, et à 2,7 % en 2018, les femmes et jeunes

42 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

43 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

44 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

filles sont encore plus exposées et affectées par cette pandémie (INS, EDSC-V, 2018). Parmi les femmes et les hommes de 15-49 ans, 2,7 % sont séropositifs au VIH : 3,4 % parmi les femmes et 1,9 % parmi les hommes. Parmi ceux de 50-64 ans, ce pourcentage est de 4,8 % chez les femmes et de 1,9 % parmi les hommes. La prévalence du VIH est légèrement plus élevée chez les jeunes filles (1,5 %) que chez les garçons (1,1 %). S'agissant de la prévalence selon le milieu de résidence, parmi les personnes de 15-49 ans, la prévalence du VIH en milieu urbain est de 2,9 %, contre 2,4 % en milieu rural.⁴⁵

Figure 5 : Prévalence du VIH/SIDA (15-49 ans)



Source : Rapport sur la situation des indicateurs des Objectifs de Développement Durable au Cameroun

En ce qui concerne la transmission de la mère à l'enfant, le pourcentage de personnes sachant que le VIH peut être transmis de la mère à l'enfant et le pourcentage connaissant la prévention de la transmission par l'utilisation des médicaments antirétroviraux sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Les pourcentages de femmes et d'hommes de 15-49 ans qui connaissent les trois moyens de transmission du VIH de la mère à l'enfant sont respectivement de 64 % et 54 %. La transmission de la mère à l'enfant durant l'allaitement est le moyen le plus connu par les femmes (82 %) tandis que les hommes sont, en proportion, plus nombreux à connaître la transmission lors de l'accouchement (74 %)⁴⁶.

Pour ce qui est des tests de dépistage, les résultats montrent que 88 % des femmes et 86 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré savoir où se rendre pour effectuer un test du VIH. En outre, par rapport aux hommes, le pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont déclaré avoir effectué un test du VIH et reçu le résultat du dernier est plus élevé (70 % contre 55 %). En revanche, 29 % des femmes et 43 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré n'avoir jamais effectué de test du VIH.⁴⁷

Les principaux déterminants de la propagation du VIH/Sida chez les femmes et jeunes filles sont liés à l'ignorance due à l'insuffisante alphabétisation des femmes notamment en milieu rural, à la pauvreté qui touche bon nombre de familles, à la précocité de la sexualité, plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain, pour les jeunes hommes et plus encore chez les jeunes femmes, au multi partenariat sexuel, à la recherche de la facilité, à la dépendance économique des femmes, aux us et coutumes, à la promiscuité et à l'incrédulité. La persistance des inégalités de genre, les comportements sexuels à risque et l'insuffisance de services de santé offerts aux femmes et leur accès mitigé à des services justifient cette situation.

45 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

46 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

47 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

En ce qui concerne la COVID 19, il n'existe pas encore des recherches spécifiques sur le genre dans ce domaine. Tout de même, les résultats de deux enquêtes rapides d'évaluation montrent qu'en marge des comportements différents selon le sexe face à la pandémie, la crise sanitaire et l'entrée en vigueur des mesures gouvernementales ont entraîné une baisse généralisée de l'activité économique des femmes avec un impact négatif sur le panier de la ménagère.⁴⁸ En outre, l'arrivée de la pandémie a amplifié les risques de VBG, notamment : la violence domestique (62%), l'accès réduit aux moyens de subsistance (56%) et la sexualité de survie (14%).⁴⁹

Pour ce qui est des maladies non transmissibles, le pourcentage d'hommes de 15-49 ans qui ont appris d'un prestataire de santé qu'ils avaient de l'hypertension et qui prennent des médicaments pour la contrôler est moins élevé que celui des femmes (22 % contre 15 %). Également, 1 % des femmes et des hommes de 15-49 ans ont été informés qu'ils souffraient d'hyperglycémie ou de Diabète.⁵⁰

Le cancer du col de l'utérus reste encore un épineux problème dans le pays. Un peu moins de la moitié de femmes (46 %) ont entendu parler du cancer du col de l'utérus, 28 % connaissent l'existence d'un test de dépistage mais seulement 4 % en a déjà effectué un test de dépistage de cette maladie.

Enfin, la prévalence de la fistule obstétricale est passée de 0,4% en 2011 à 0,3% en 2018 en 2018.⁵¹ . Selon l'EDSC-V, le Cameroun comptait 17721 cas de fistules obstétricales en 2018. Seulement, la proportion des femmes connaissant la fistule obstétricale est passée de 23% en 2011 à 22% en 2018.⁵²

2.2.3. Violences Basées sur le Genre et Pratiques Culturelles Néfastes

S'agissant des Violences Basées sur le Genre, l'analyse des données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDSC) réalisée en 2018 indique que 39 % des femmes et 42 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans causés par une personne quelconque. En outre, 18 % des femmes et 14 % des hommes ont subi ces actes de violence au cours des 12 derniers mois de l'enquête. Il faut dire que le pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des violences physiques de la part d'une personne quelconque au cours des 12 mois précédant l'enquête a augmenté de l'EDSC-III de 2004 à l'EDSMICS de 2011, passant de 21 % à 27 % ; ensuite, il a diminué pour se situer à 18 % à l'EDSC-V de 2018⁵³

48 *BUCREP, Evaluation rapide de l'impact genre de la Covid-19 sur les conditions de vie des hommes et des femmes au Cameroun, 2020.*

49 *Groupe de Travail VBG Cameroun, rapport de l'évaluation rapide de l'impact du covid-19 sur les VBG et services de santé sexuelle et reproductive dans les régions du littoral et de l'ouest, juillet 2020*

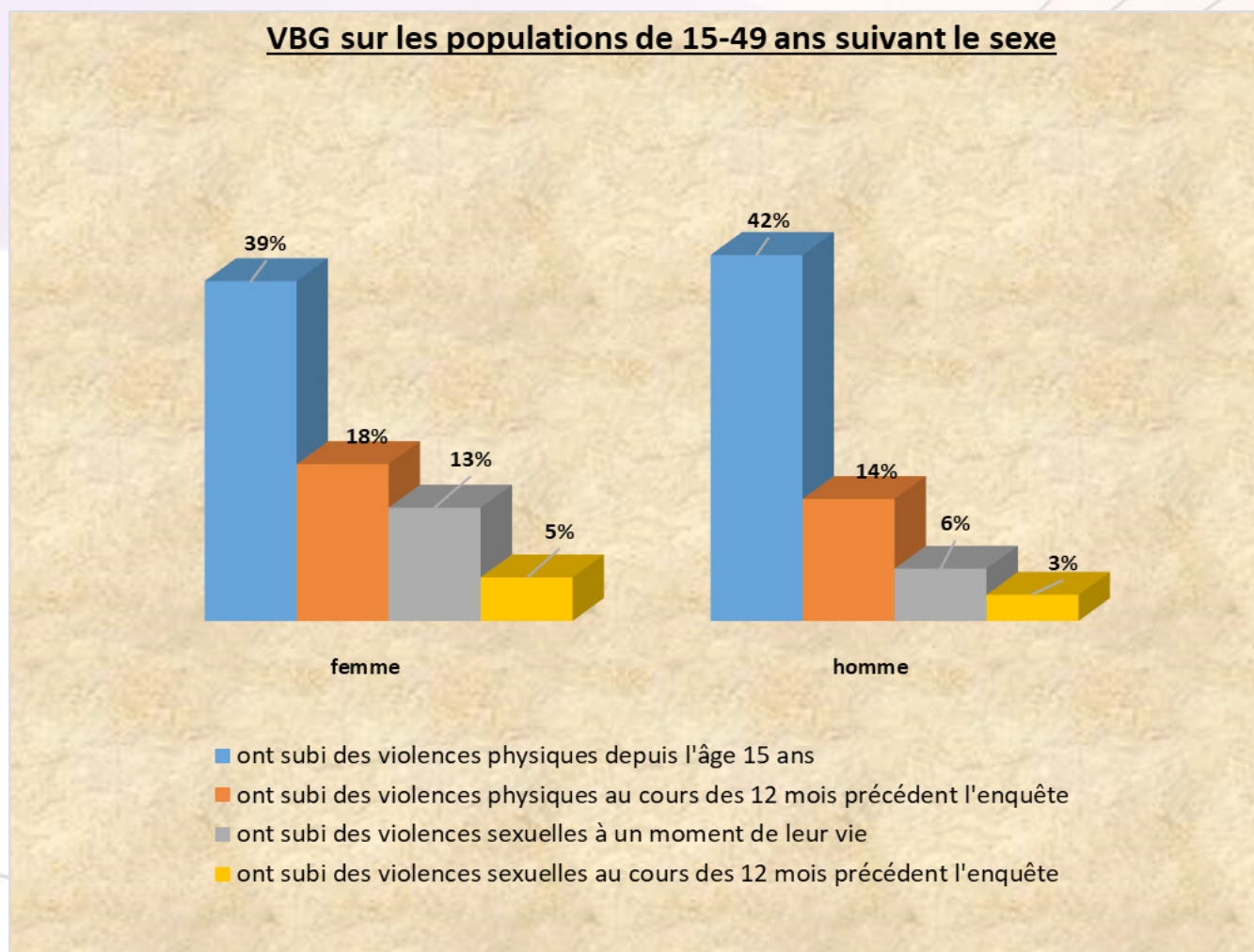
50 *République du Cameroun, EDSC-V, 2018.*

51 *République du Cameroun, EDSC-V, 2018.*

52 *République du Cameroun, EDSC-V, 2018.*

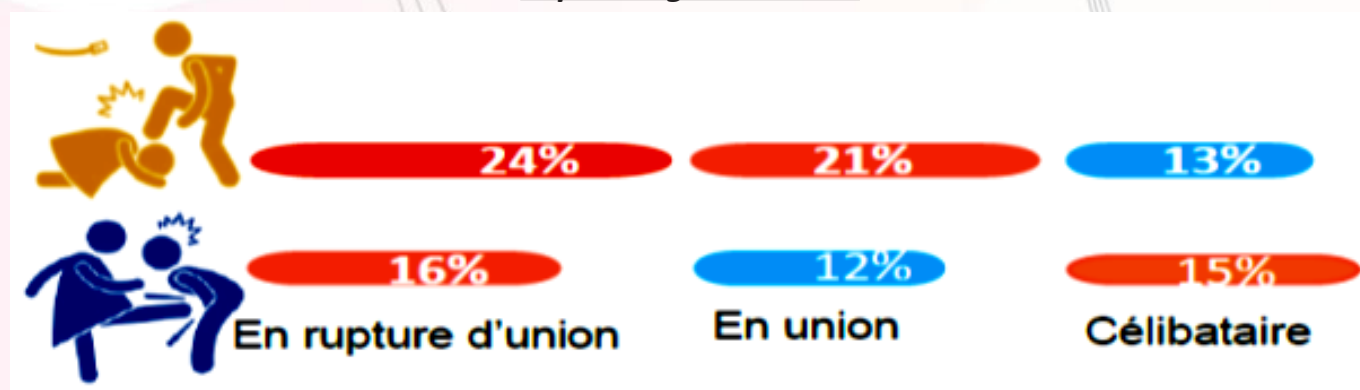
53 *République du Cameroun, EDSC-V, 2018.*

Graphique 10 : Pourcentage de femmes et d'hommes de 15-49 ans qui ont subi de violences physiques depuis l'âge de 15 ans



Graphique 11 : VBG sur les populations de 15-49 ans suivant le sexe

Pourcentage de femmes et d'hommes de 15-49 ans qui ont subi de violences physiques depuis l'âge de 15 ans



La violence sexuelle reste également élevée au Cameroun. Globalement, 13 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des actes de violence sexuelle de la part d'une personne quelconque à un moment de leur vie et 5 % en ont subi au cours des 12 derniers mois de l'EDSC 2018. Le pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des violences sexuelles à un moment quelconque de leur vie n'a pas changé de l'EDSC-III de 2004 à l'EDS-MICS de 2011

(10 % dans les deux cas) ; par contre, depuis 2011, on observe une diminution de ce pourcentage (5 %). Les auteurs des violences sont principalement les maris ou partenaires des jeunes filles.

Les violences conjugales restent la forme la plus répandue dans le pays. Plus de quatre femmes de 15-49 ans en union ou en rupture d'union sur dix (44 %) ont déclaré avoir subi, à un moment donné, des actes de violence, sous la forme émotionnelle, physique et/ou sexuelle, de la part d'un mari/partenaire actuel ou le plus récent ; dans 32 % des cas, ces actes de violence se sont produits récemment, c'est-à-dire au cours des 12 derniers mois de l'enquête EDSC de 2018. Les formes de violences conjugales les plus observées chez les femmes sont : la violence physique (34 %), la violence émotionnelle (29 %), et la violence sexuelle (10 %)⁵⁴. Parmi les femmes de 15-49 ans actuellement enceintes ou qui ont déjà été enceintes, 7 % ont déclaré avoir subi des violences physiques au cours d'une grossesse, quel qu'en soit l'auteur⁵⁵.

Pour ce qui est des pratiques culturelles néfastes, elles sont courantes dans le pays et constituent un danger pour la santé de la femme et une violation de ses droits. C'est le cas de mariages précoces et forcés, du repassage des seins, du phénomène de « Money Women » où des filles sont données en mariage depuis leur conception, des mutilations génitales féminines, des rites de veuvage avilissants, du lévirat et sororat qui, bien qu'interdites par la loi, sont encore prégnantes dans les communautés.

S'agissant par exemple des Mutilations Génitales Féminines, les résultats concernant la proportion de femmes excisées montrent qu'au Cameroun, cette pratique est très peu répandue puisque seulement 1,4 % des femmes ont déclaré être excisées. Cependant, on constate des variations selon les catégories de femmes, les proportions les plus élevées se situant parmi les femmes de 20-24 ans (3 %), parmi les femmes sans niveau d'instruction (5%), parmi les femmes de l'ethnie Arabe-Choja /Peuls/Haoussa/Kanuri (13 %), dans l'Extrême-Nord (5 %), parmi les musulmanes (6 %), et parmi celles des ménages du second quintile (4 %).

Pour ce qui est des mariages précoces et bien que le Code pénal adopté en 2016 ait renforcé la législation nationale à travers certaines dispositions qui adressent spécifiquement cette question⁵⁶, 13% parmi les femmes de 25-49 ans avaient déjà contracté leur première union avant l'âge de 15 ans, 36 % avant l'âge de 18 ans, et 50 % avant l'âge de 20 ans. Chez les hommes de 20-24 ans, seulement 3 % avaient déjà contracté une première union en atteignant l'âge exact de 18 ans.⁵⁷

Bien que les résultats de l'EDSC 2018 ne spécifient pas les violences en milieu scolaire, il est à noter que des évidences ont conduit à la signature de la circulaire N° 13/23/C/MINESEC/SG/DPPC/DAJ/DOVAS du 10 novembre 2023 relative au renforcement de la lutte contre les violences liées au genre en milieu scolaire.

Les déterminants des violences basées sur le genre et pratiques culturelles néfastes sont liés à l'ignorance due à l'insuffisante alphabétisation des femmes notamment en milieu rural, à la dépravation des mœurs, à la pauvreté qui touche bon nombre de familles, à la dépendance économique des femmes, aux us et coutumes. Par ailleurs, certaines sociétés encouragent le mariage ou l'union précoce qui peuvent entraîner chez les jeunes filles, de nombreuses conséquences notamment les grossesses précoces, l'arrêt des études et l'exposition aux fistules obstétricales.

2.2.4. Pouvoir d'action et de décision au sein du ménage

54 République du Cameroun, EDSC-V, 2018.

55 République du Cameroun, EDSC-V, 2018

56 Le Code pénal camerounais de 2016 dispose en son article 356 alinéa 3 : « Est puni des peines prévues aux alinéas 1 et 2 ci-dessus, celui qui donne en mariage une fille ou un garçon mineurs de dix-huit (18) ans »

57 République du Cameroun, EDSC-V, 2018

Le pouvoir d'action des femmes dans le champ domestique est perçu en termes d'emploi, de revenu, de contrôle de l'utilisation de leurs gains et d'écart de revenus par rapport à ceux de leur conjoint.

Selon l'EDSC 2018, trois femmes sur quatre (74 %) et la quasi-totalité des hommes (99 %) de 15-49 ans en union ont travaillé au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (2018). Le pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant travaillé sans rémunération est quatre fois plus élevé que celui des hommes (17 % contre 4 %).

S'agissant du contrôle de l'utilisation des gains de la femme, plus de la moitié (54 %) des femmes de 15-49 ans en union ayant gagné de l'argent pour leur travail au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête ont déclaré décider elles-mêmes de l'utilisation de cet argent. Dans 38 % de cas, cette décision est prise en concertation avec le conjoint. À l'opposé, dans 8 % des cas, c'est principalement le conjoint qui décide de l'utilisation des gains de la femme⁵⁸. Chez les hommes, près de six hommes de 15-49 ans sur dix (59 %) ont déclaré décider eux-mêmes de l'utilisation de leur revenu. En outre, 34 % ont déclaré associer leurs épouses/partenaires à cette décision.⁵⁹

Pour ce qui est de la participation dans la prise de décision au niveau familial, globalement, 47 % des femmes de 15-49 ans en union ont participé à la prise des trois décisions qui étaient citées à savoir : **les soins de santé de la femme, les achats importants pour le ménage et les visites à la famille ou parents de la femme** ; 31 % n'ont été impliquées dans la prise d'aucune de ces décisions.

S'agissant des opinions concernant le fait qu'un mari batte sa femme/partenaire, la proportion de femmes de 15-49 ans qui estiment qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme est de 28 %. Cette proportion est pratiquement la même (29 %) chez les hommes de la même tranche d'âges.

Concernant le titre de propriété la majorité des personnes de 15-49 ans possédant une maison n'a pas d'acte ou de titre de propriété, aussi bien chez les femmes (69 %) que chez les hommes (79 %). Les données révèlent aussi qu'environ 11 % des femmes de 15-49 ans disposent d'un titre de propriété à leur nom sur une maison qu'elles possèdent. De même, 15 % d'hommes de la même tranche d'âges possèdent une maison avec leur nom qui figure sur le titre de propriété. Par ailleurs, 21 % des femmes de 15-49 ans possèdent des terres et n'ont pas de titre de propriété. Ce pourcentage est environ deux fois plus élevé chez les hommes de la même tranche d'âge (51 %). En outre, seulement 8 % des femmes et 10 % des hommes possèdent de la terre et un acte de propriété sur lequel figure leur nom.

Pour ce qui est de la possession d'un compte bancaire enfin, la proportion de personnes de 15-49 ans possédant et utilisant un compte, que ce soit dans une banque ou une autre institution financière, est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (18 % contre 10 %). Il en est de même pour la possession de téléphone portable (77 % chez les hommes contre 64 % chez les femmes) et l'utilisation des téléphones portables pour effectuer les transactions financières (56 % d'hommes contre 48 % des femmes)⁶⁰.

Comme on peut le constater, de nombreux défis existent encore en termes de pouvoir d'action des femmes au niveau familial au Cameroun. Si le problème ne se pose pas avec acuité en matière d'emploi et type de rémunération, et même de contrôle des ressources familiales, environ 31 % de femmes ne sont pas impliquées dans la prise des trois principales décisions suivantes : **les soins de santé de la femme, les achats importants pour le ménage et les visites à la famille ou parents de la femme.**

58 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

59 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

60 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

2.2.5. Accès aux facilités sociales de base

En ce qui concerne l'accès à l'eau, dans la majorité des ménages au Cameroun (45 %), ce sont les femmes adultes qui vont habituellement chercher de l'eau, lorsque la source d'eau potable ne se trouve pas sur les lieux. Les hommes adultes ne vont en chercher que dans 30% des cas, tandis que pour le reste des ménages (24 %), les enfants de sexe féminin (13 %) ou masculin (11 %) de moins de 15 ans vont chercher de l'eau. En milieu rural, ce sont les femmes adultes qui sont en majorité (51 % de ménages) affectées à la tâche de collecte d'eau ; par contre en milieu urbain, ces tâches sont dévolues majoritairement aux hommes adultes (42 % de ménages). Les femmes adultes sont moins enclines à aller chercher de l'eau de boisson selon que le niveau d'instruction du chef de ménage ou le niveau de vie du ménage augmente⁶¹.

Quant à la consommation de l'électricité, dans l'ensemble du pays, 58,4% des populations ont accès à l'électricité, puisqu'elles utilisent cette énergie comme leur principal mode d'éclairage.⁶²

S'agissant de l'exposition aux médias et utilisation de l'internet, les femmes de 15-49 ans sont relativement moins exposées aux médias que les hommes du même groupe d'âges : 50 % d'entre elles ne sont exposées à aucun média au moins une fois par semaine contre 46 % parmi les hommes. Quel que soit le sexe, la télévision est le média le plus utilisé : 46 % des hommes et des femmes regardent la télévision au moins une fois par semaine. La radio est le deuxième média le plus écouté (respectivement 18 % des femmes et 28 % des hommes).⁶³

Depuis 2004, le pourcentage de femmes et d'hommes de 15-49 ans qui ne sont exposés à aucun média a sensiblement augmenté. Chez les femmes, ce pourcentage est passé de 45 % en 2004 à 50 % en 2018, tandis que chez les hommes, il a plus que doublé passant de 18 % à 46 % au cours de la même période⁶⁴.

L'utilisation de l'internet n'est pas encore très répandue au Cameroun ; 27 % de femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir utilisé l'internet au cours des douze derniers mois de l'EDSC 2018. Parmi ces femmes, 55 % l'utilisent presque chaque jour. Chez les hommes du même groupe d'âge, ces proportions sont respectivement de 40 % et 53 %.

Au chapitre des enjeux et défis, il ressort de l'analyse que les femmes sont les premières concernées par l'accès aux infrastructures sociales de base, même si elles n'ont pas toujours le contrôle de celles-ci. Le principal défi genre identifié est l'accès à l'eau potable, notamment en milieu rural. En effet, ce sont les femmes adultes qui sont en majorité affectées à la tâche de collecte d'eau. L'écart entre les ménages où les femmes vont chercher de l'eau et ceux où les hommes y vont est très élevé (passant respectivement du simple au quintuple et au triple) dans la partie septentrionale du pays.

A ceci, il faudrait ajouter que l'accès aux installations sanitaires pour les femmes et jeunes filles demeure un réel défi. L'insuffisance criarde de toilettes publiques séparées de celles des hommes viennent poser le problème de la gestion de l'hygiène menstruelle de la femme et de la jeune fille.

2.2.6. Protection sociale

Le système de sécurité sociale camerounais est un système par répartition, dans lequel les

61 République du Cameroun, MICS 2014.

62 INS, ECAM IV, 2014.

63 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

64 République du Cameroun, EDSC V, 2018.

prestations sont financées par des prélèvements qui leur sont contemporains. Néanmoins jusqu'à ce jour, la part de l'impôt et des transferts publics dans le financement de la sécurité sociale est résiduelle dans certains régimes (Caisse nationale de prévoyance sociale) et appréciable dans d'autres (Ministère des Finances). Seules les cotisations sociales assurent le financement des différentes branches dans le régime CNPS. Ainsi, une bonne partie de la population active camerounaise (travailleurs indépendants et ceux de l'économie informelle) ne bénéficie pas de la couverture sociale, soit 82,5%. Seule une minorité de cette population (les actifs salariés) en bénéficie, soit 17,5%.

S'agissant des cotisations sociales, l'immatriculation des assujettis au cours de l'année 2018 a permis d'enregistrer 5 349 nouveaux employeurs immatriculés, soit une croissance de 1,6% par rapport à 2017 où il s'élevait à 5 267. Pour ce qui est des assurés sociaux, 65 362 nouvelles immatriculations du régime obligatoire ont été enregistrées en 2018 contre 60 196 l'année précédente, soit une hausse de 8,6%. En outre, 67,5% de ces nouveaux immatriculés sont des hommes, et 73,4% ont moins de 35 ans.⁶⁵

Pour ce qui est du régime volontaire mis en place depuis 2014, un total de 16 216 nouvelles immatriculations a été enregistré, dont 59% d'hommes et 79% âgés de moins de 35 ans. Au total 134 883 assurés sont actifs dans ce régime. Au cours des 5 dernières années, soit de 2014 à 2018, sur un total de 344 870 assurés au régime volontaire, l'on a enregistré 109 788 femmes contre 235 082 hommes au régime obligatoire et 65 672 femmes contre 110 366 hommes au titre d'assurés au régime volontaire.⁶⁶ S'agissant des travailleurs cotisants, ayant un numéro assuré connu, sur un total de 421 129, l'on a 126 496 femmes contre 294 633 hommes de moins de 5 ans et de plus de 34 ans d'assurance, selon la durée et le sexe⁶⁷.

S'agissant de l'assistance sociale aux plus défavorisées, elle est assurée principalement par les Ministères en charge des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme et de la Famille qui s'occupent des populations cibles telles que : les enfants, les handicapés, les indigents, les personnes âgées, les autochtones et les femmes et familles vulnérables. Les chômeurs n'en font pas partie ; l'objectif étant ici la réduction de la pauvreté. Il faudrait également relever en marge de ces initiatives, certains projets comme le Projet Filets Sociaux dont l'objectif principal est de réduire la vulnérabilité des populations en situation de pauvreté chronique et celles affectées par les différentes crises humanitaires et sécuritaires que traverse le pays.

La solidarité familiale malgré ses signes d'insuffisances (inégalités de revenus et manque de diversification des risques) du fait de l'urbanisation, de l'individualisation, de la croissance du salariat, et finalement d'un processus de modernisation des sociétés occupe encore une place essentielle en matière d'assistance. L'assistance privée, internationale et religieuse est importante, mais reste déconcentrée et peu coordonnée. Il faut cependant reconnaître que jusqu'à ce jour, le Cameroun ne dispose pas d'une véritable politique d'assistance sociale par défaut de financements.

La protection sociale complémentaire quant à elle est assurée par les systèmes d'assurance communautaire. La majorité de ces systèmes mènent leurs activités dans l'informel et sont organisés par les populations elles-mêmes dans les tontines, réunions de quartier ou de village notamment pour les deuils, la maladie, les naissances.

S'agissant des enjeux et défis, les analyses ci-dessus présentées permettent de reconnaître que les femmes sont fortement défavorisées à ce niveau. La plupart n'ont pas accès aux systèmes de protection sociale classique. De plus, le niveau d'instruction et parfois les discriminations sociales ne leur permettent pas souvent d'accéder aux prestations prévues

65 *CNPS, Annuaire statistique 2018*

66 *Idem*

67 *Idem*

lorsqu'elles restent veuves. Également, le système de solidarité instauré par l'Etat ne permet pas souvent de satisfaire à leurs besoins. Il faut préciser que les allocations prévues à cet effet par le MINAS et le MINPROFF restent résiduelles. Ces départements ministériels disposant des plus faibles enveloppes budgétaires dans le découpage gouvernemental. A contrario, les femmes au Cameroun sont assez bien organisées en mécanismes de solidarité communautaire au sein des associations d'aide et secours ; Il s'agit là d'une piste à capitaliser.

2.3. Situation différenciée des femmes et des hommes dans l'emploi et insertion économique

Les enquêtes sur l'Emploi et le Secteur informel (EESI)⁶⁸ enseignent que les femmes sont en situation défavorable par rapport aux hommes dans le domaine de l'emploi et d'insertion économique.

En matière d'insertion sur le marché du travail, le taux d'activité est de 74,1% chez les hommes, soit 9,9 points d'écart par rapport à celui des femmes (64,2%). En milieu urbain, 67,2% d'hommes sont actifs contre 52,2% de femmes soit un écart de 15 points. Par contre, en milieu rural, l'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes est moins prononcé qu'en milieu urbain. Globalement, le taux d'activité est plus faible chez les femmes, comparé à celui des hommes et l'écart entre les taux d'activité de ces deux groupes varie en fonction des régions d'enquête selon EESI 2010. On remarque également que la population entre précocement sur le marché du travail et beaucoup plus en milieu rural. Chez les personnes de 10-14 ans du milieu rural, le taux d'activité au sens du BIT des hommes et des femmes est supérieur à 40%. En revanche, en milieu urbain ce taux est inférieur à 16% quel que soit le sexe.

Le taux d'emploi quant à lui est de 71,7% chez les hommes contre 61,4% chez les femmes. Les populations du milieu rural ont un taux d'emploi plus élevé que celles du milieu urbain (74,6% contre 54,7%). Les taux d'emploi chez les hommes sont plus élevés que chez les femmes et ce quels que soient le milieu de résidence et la région d'enquête.

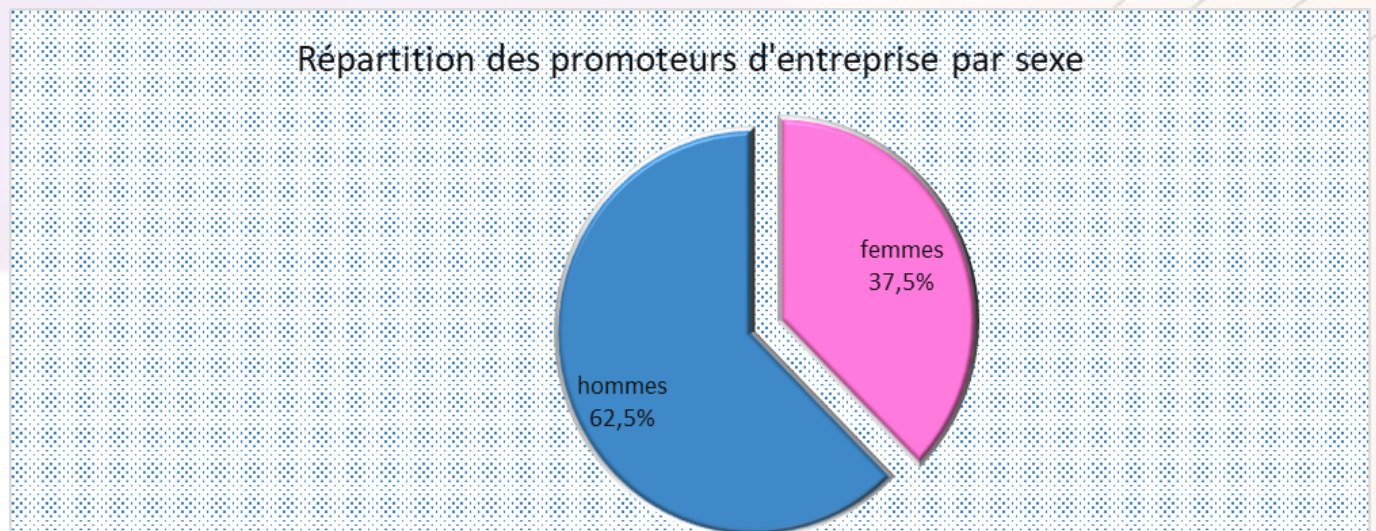
S'agissant des actifs occupés, la population occupée est composée de 52,2% d'hommes et de 47,8% de femmes. En milieu urbain, l'on retrouve 56,3% d'hommes et 43,7% de femmes alors qu'en milieu rural on a 50,1% d'hommes et 49,9% de femmes. Malgré le fait que la part du secteur formel dans l'emploi reste faible, les hommes sont relativement plus présents dans le public et le privé formel que les femmes. On note que 7,2% et 5,2% d'hommes exercent leur emploi respectivement dans le public et le privé formel. Ces proportions sont encore plus faibles chez les femmes (4,3% et 1,9%).

Pour ce qui est de la population inactive, en milieu urbain comme en milieu rural, la cible est constituée en majorité des personnes en cours de scolarité (72,3% et 60,2%). Les femmes au foyer et les malades de longue durée sont plus présents en milieu rural, respectivement 17,4% et 11,2%. Également, les femmes demeurent les plus touchées par le découragement dans la recherche de l'emploi. En effet, la différence entre le taux de chômage au sens du BIT et le taux de chômage élargi est de 3,1 points chez les femmes et de 0,7 point chez les hommes.

Suivant le type d'emploi, un homme qui travaille a quatre fois plus de chances d'être patron dans le secteur formel qu'une femme travaillant dans le même secteur. Le taux de chômage féminin est de 4,5% contre 3,1% chez les hommes. 79,2% de femmes sont en situation de sous-emploi. Par ailleurs, 5% de femmes contribuent au financement des dépenses du ménage et 63,2% à leurs dépenses personnelles. Les hommes sont beaucoup plus représentés comme salariés dans le secteur formel. Par contre, dans le secteur informel où les conditions d'un travail décent ne sont pas remplies, les femmes sont plus représentées.⁶⁹

68 INS, EESI 2010

69 INS, EESI 2010

Graphique 12 : Répartition des promoteurs d'entreprise par sexe

En matière d'entrepreneuriat, 37,5% des promoteurs d'entreprises sont des femmes contre 62,5 d'hommes. Également, 42,7% de femmes sont dirigeantes d'entreprises contre 57% d'hommes. Seulement la quasi-totalité des entreprises (94,3%) créées par les femmes emploient moins de 5 personnes et environ 8,8% de promotrices ont atteint le niveau d'enseignement supérieur.⁷⁰

S'agissant du niveau d'instruction, l'on constate une baisse du taux d'emploi au fur et à mesure que le niveau augmente autant chez les hommes que chez les femmes. Cependant quel que soit le niveau d'instruction considéré, les taux sont nettement plus élevés chez les hommes que chez les femmes. Dans la sous-population féminine, avec 67,0 % de taux d'emploi chez les non scolarisés, on chute à 48,7% des femmes ayant un niveau supérieur qui ont un emploi. Ce qui représente moins d'une femme sur deux.⁷¹

S'agissant de l'emploi informel, le nombre des unités de production informelles (UPI) est estimé à un peu plus de 2,5 millions sur l'ensemble du territoire national, dont près de la moitié (49,5%) se trouve en milieu rural. Par ailleurs, les femmes dirigent 54,4% des UPI contre 45,6% chez les hommes.⁷²

Les unités de production informelles dirigées par les hommes ont une structure par secteur d'activité différente de celle des femmes. En effet, 40,1% des unités dirigées par les hommes opèrent dans les services, 32,2% dans le commerce et 27,7% dans l'industrie. Chez les promotrices d'UPI par contre, l'on observe que la plupart des UPI exercent dans l'industrie (39,6%) ; le reste étant partagé entre le commerce (34,8%) et les services (25,6%).⁷³

La distribution des UPI par type de local fait ressortir des structures différentes selon le sexe du promoteur. En effet, plus de la moitié (53,6%) des chefs d'UPI de sexe masculin exercent leur activité sans disposer d'un local professionnel et 17,3% sont installés à domicile. Par contre, près de la moitié des UPI gérées par les femmes opèrent à domicile et 19,1% disposent d'un local. En outre, 29,1% d'UPI tenues par les hommes disposent d'un local professionnel et 33,4%

70 INS, EESI 2010

71 Idem

72 Idem

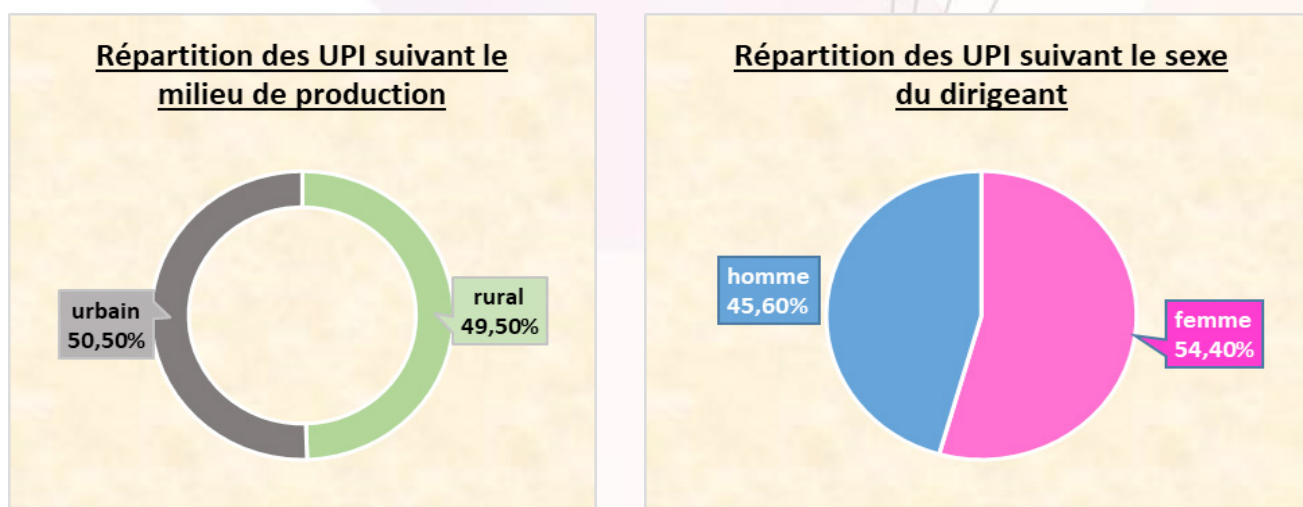
73 Idem

d'UPI dirigées par les femmes ne disposent pas d'un local.⁷⁴

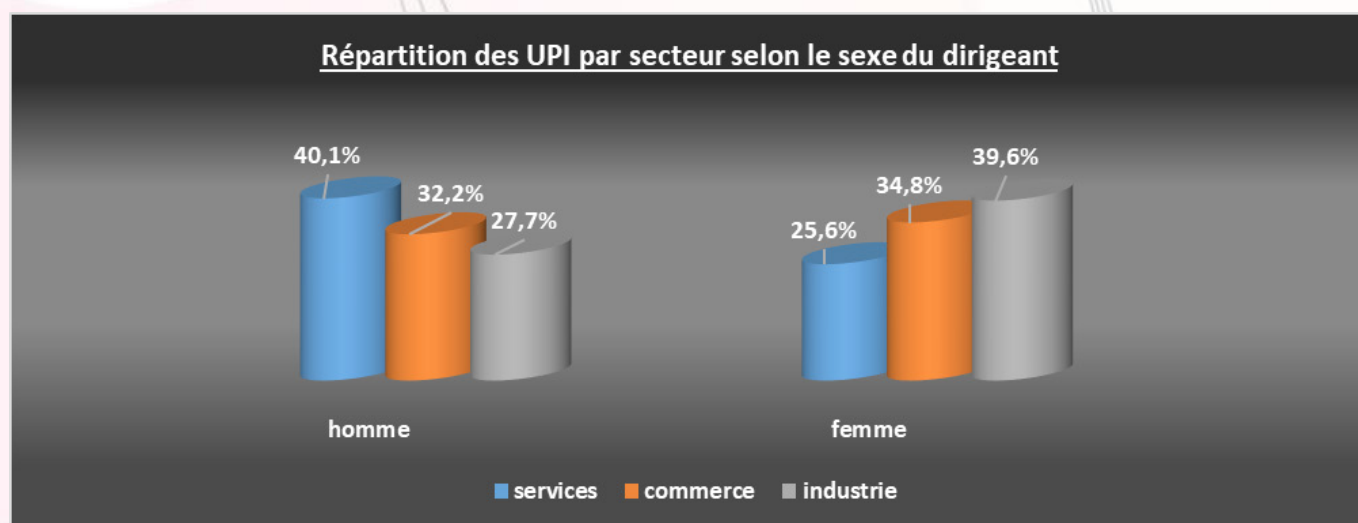
La répartition des emplois du secteur informel selon le statut montre que les travailleurs pour compte propre (70,6%) sont majoritaires. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (75,9%) que chez les hommes (64,6%). Les patrons représentent 7,7% de l'ensemble des emplois, soit 10,5% chez les hommes et 5,1% chez les femmes. Les salariés représentent 8,6%. Cette proportion est plus importante chez les hommes (15,2%) que chez les femmes (2,6%). Les aides en famille et les apprentis représentent respectivement 7,7% et 4,7% de l'effectif total.⁷⁵

Par rapport au secteur d'activité, l'on constate que 38,9% de travailleurs du secteur informel exercent dans le secteur de l'industrie, 30,7% dans le secteur du commerce et 30,5% dans le secteur des services.

Graphique 13 : Répartition des UPI



Concernant le niveau d'étude, près de la moitié des actifs occupés (48,2%) ont le niveau primaire. Cette proportion est relativement plus élevée chez les femmes (51,5%) que chez les hommes (45,0%) ; chez les dépendants (51,0%) que chez les indépendants (47,3%) et chez les actifs occupés du milieu rural (64,2%) que chez ceux du milieu urbain (35,2%). Toutefois, cette tendance s'inverse pour les actifs occupés ayant au moins le niveau du second cycle de l'enseignement secondaire.



Graphique 14 : Répartition des UPI par secteur selon le sexe du dirigeant

74 *Idem*

75 *Idem*

Dans l'ensemble, plus de la moitié des actifs occupés du secteur informel sont des femmes (51,4%). Cette participation des femmes s'accompagne d'une volonté à s'installer à leur propre compte. En effet, elles représentent 56,5% des travailleurs pour compte propre. Toutefois, elles contribuent moins à la création d'emplois salariés. Parmi les patrons (promoteurs d'UPI utilisant au moins un employé salarié), les femmes ne représentent que 34,8%. Par ailleurs, elles ne représentent que 15,3% des salariés et 6,2% des associés. La plus forte représentation des femmes se retrouve chez les apprentis (68,8%). Considérant le secteur d'activité, les femmes sont plus représentées dans le secteur des industries (57,8%) et du commerce (53,4%). Par contre, elles ne représentent que 41,1% dans le secteur des services.

Les principaux défis à relever dans le domaine de l'emploi et de l'insertion portent sur le faible accès des femmes au travail décent, l'accès à l'information, l'adéquation formation-emploi. Par ailleurs, des inégalités du genre persistent au plan des opportunités économiques, principalement dans l'accès au travail formel et les niveaux de rémunération. À travail équivalent, la rémunération des femmes représente environ 67% de celle des hommes, et seulement 66 % du revenu estimé des hommes en dollars

. Plusieurs facteurs expliquent ces écarts : (i) faible pouvoir de négociation sur la rémunération; (ii) les femmes occupent souvent des emplois à faible qualification et peu rémunérés; (iii) chômage élevé chez les femmes avec ratio femme-homme de 1,4 en 2018 (PNUD, RNDH, 2018).

2.4. Situation différenciée des femmes et des hommes dans la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat

2.4.1 Gouvernance et prise de décision

La prise en compte du genre dans le domaine de la gouvernance et la prise de décision, concerne à la fois la représentativité des femmes et hommes dans des postes électifs et non électifs.

En ce qui concerne la participation politique des femmes et hommes dans les sphères décisionnelles, l'on note des progrès traduits en chiffres à la faveur de la Constitution de 1996 et du Code électoral du 19 Avril 2012. En fait la Constitution dans son préambule proclame que « tous les Hommes (hommes et femmes) sont égaux en droits et devoirs » et « chacun doit participer en proportion de ses capacités aux charges publiques ». La loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral, dispose quant à elle dans son article 151 alinéa 3 , que « la constitution de chaque liste doit tenir compte des différentes composantes sociologiques de la circonscription concernée .Elle doit en outre tenir compte du genre ». Cette prescription est renforcée dans les disposition concernant les élections des Conseillers municipaux (Article 178, al 3), des Sénateurs (Article 218) et des Conseillers régionaux (Article 246). Désormais, la question de prise en compte du genre fait l'objet du contentieux électoral au Cameroun, car la loi électorale en fait une conditionnalité de validation des listes de candidatures ⁷⁶.

L'application de ces différentes dispositions, ajoutée à une volonté politique du Gouvernement ont permis au pays d'enregistrer une nette amélioration du positionnement des femmes dans les postes de décision politique, dont 39 femmes à la tête des exécutifs communaux, soit 10,83 % de femmes Maires titulaires, 26 femmes au Sénat soit 26% de femmes sénatrices et 61 femmes à l'Assemblée Nationale, soit 33,33% de députés femmes.

En ce qui concerne la représentativité des femmes à des postes non électifs par rapport aux hommes, Il faut également relever quelques avancées significatives en matière de promotion des femmes aux postes de responsabilité. C'est le cas des nominations des femmes à la tête des

⁷⁶ Justine Dikko, *Genre, leadership et participation politique au Cameroun (1931-2013)*, 2014.

Sociétés d'Etat et dans plusieurs départements ministériels et institutions publiques et privées ces dernières années. En effet le palmarès genre des administrations publiques, élargi aux organismes publics et parapublics, conduit par le Ministère de la Promotion de la femme depuis 2016 montre qu'en 2019, sur 8405 postes clés, l'on a 5832 pour les hommes (69,38%), contre 2435 pour les femmes (29,01). Quand nous intégrons les Chefs de Services régionaux, les effectifs remontent à 33805 responsables dont 24774 hommes (73,28%) et 9031 femmes (26,71%). Il faut signaler qu'en 2017, les indicateurs étaient quasiment similaires, 9943 postes répertoriés dont 7611 attribués aux hommes, pour un taux de représentation masculine de 76,51% contre 2336 pour les femmes (23,48%). L'on note une légère progression de l'ordre de 3,23%.⁷⁷

Abien des niveaux de responsabilité, il faut tout de même noter que le taux de représentation féminine reste ostensiblement en deçà des normes conventionnelles, notamment les 30% de Beijing, et les 50% de l'Union Africaine et des Nations Unies, quand ils n'affichent pas un score vierge. La représentation féminine n'atteint ou ne dépasse les 30% que dans certains cas. Il y aurait lieu de remarquer aussi que les effectifs féminins croissent à des niveaux de poste pour ainsi dire opérationnels ou d'exécution. Ces effectifs sont résiduels au fur et à mesure que l'on remonte vers les positions stratégiques et/ou de pouvoir. A ce niveau, d'ailleurs, les responsables de sexe féminin identifiés occupent des positions d'accompagnement (Vice-Présidents de l'Assemblée Nationale ou du Sénat).

Les tableaux ci-après présentent quelques données sur la participation des femmes à la prise de décision :

Tableau 1 : Récapitulatif de la répartition des postes sur le plan politique

DOMAINE DE RESPONSABILITÉ	FEMMES	HOMMES
Maires	39 Maires (10,83 %)	321 (89, 17%)
Leader de parti politique	13 (4,46%)	278 (95,53%)
Assemblée Nationale	61 (33,33%)	119 (66,67%)
Sénat	26 (26,00%)	74 (74,00%)
Ministres et Assimilés	11(16,93%)	54(83,07%)
Cour Suprême	13 (23,63)	42 (76,37)
Gouverneur de Région	00 (00%)	10 (100%)
Secrétaire de région	1(10%)	9 (90%)
Secrétaire Général	10 (27,77%)	26 (72,23)
Préfet	2 (3,44%)	56 (96,56)
Sous-préfet	15 (4,16%)	345 (95,84)
Public independent conciliator	1 (50%)	1(50%)
Conseillers municipaux	24,7%	75,30
Conseillers régionaux	22,88%	77,12

Source : Profil Genre du Cameroun, 2021

2.4.2. Décentralisation et gouvernance locale

Depuis 2004, le Cameroun a amorcé son processus de décentralisation qui a abouti en 2018 à la création d'un Ministère en charge de la Décentralisation et Développement Local (MINDDEVEL) et en 2019, la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général de la décentralisation. Malgré le transfert des 63 compétences prévues par les lois de 2004 sur la décentralisation et des ressources financières y afférentes aux communes, la persistance de la pauvreté, en particulier en milieu rural, impose de rendre pleinement effectif le transfert des compétences de première génération aux communes, de transférer aux régions les compétences

⁷⁷ MINPROFF, Palmarès genre des administrations publiques, élargi aux organismes publics et parapublics 2019

prévues par la loi et, en conformité avec les résolutions du Grand Dialogue National (GDN), de parachever et approfondir le processus de décentralisation, de renforcer le développement local pour faire des CTD des pôles de croissance et de développement.

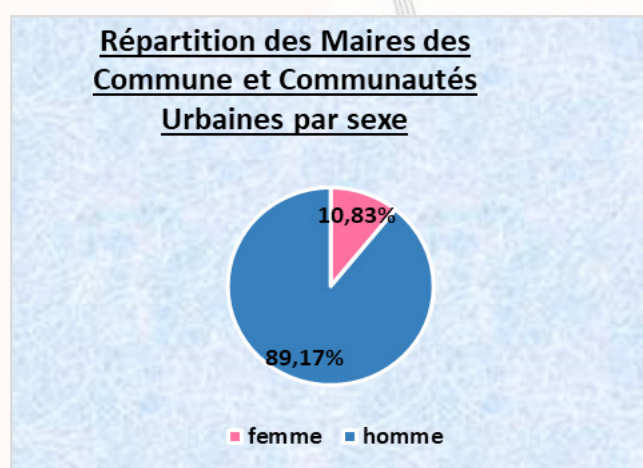
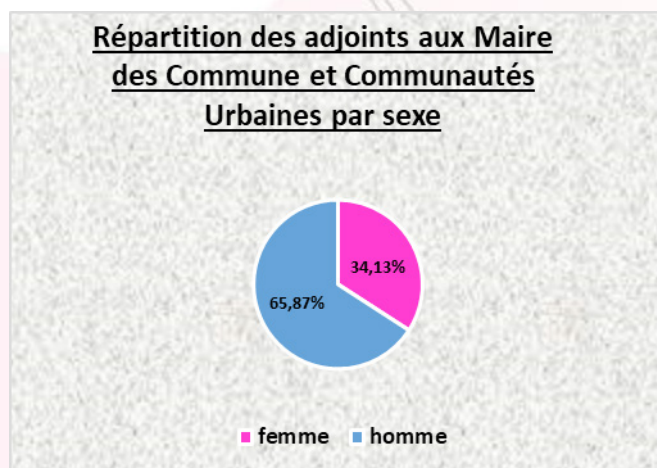
De plus, l'intense activité sociale des dernières années traduit la volonté des citoyens à être, plus que par le passé, impliqués dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local⁷⁸.

S'agissant de la participation des femmes dans la gouvernance locale, les élections municipales du 09 février 2020 ont révélé l'intérêt aussi bien des femmes, des jeunes que des hommes dans la gestion des affaires locales⁷⁹.

En ce qui concerne les femmes dans les conseils communaux, parmi les 10 626 Conseillers Municipaux que compte le Cameroun, 2 541 sont des femmes, soit un taux de représentativité de 24%. Ce nombre quoiqu'en deçà des standards internationaux et régionaux qui sont respectivement de 30%(Conférence de Beijing) et 50%(agenda 2063 de l'Union Africaine), paraît important et témoigne de la vitalité de la démocratie locale et de la vision politique. En effet, il y a quelques années, la présence des femmes au sein des conseils municipaux était marginale. Entre 2007 et 2012, le pourcentage de Conseillers Municipaux femmes était de 16%⁸⁰

S'agissant des femmes dans les exécutifs communaux, parmi les 958 adjoints au Maire des Communes, on dénombre 327 femmes, soit un taux de représentativité de 34,1%. En d'autres termes, un adjoint au Maire sur trois est une femme. Si l'on compare avec les mandatures précédentes, on peut constater de réels progrès. En effet, ce taux en 2007 était de 19,7%. Par ailleurs, on note que le taux de représentativité des femmes dans la sous-population des adjoints au Maire varie de 26,9% (Ouest) à 45,5% (Sud).

Également, l'on note qu'au 31 Décembre 2020, 39 des 360 Maires sont des femmes, ce qui fait un taux de représentativité de 10,83%. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2013 et 2007, où il se situait à 6,9% et 6,7% respectivement. Il convient également de relever qu'aucune femme n'a été élue Maire de Ville dans les 14 communes de villes. Toutefois, la présence des femmes à la tête des municipalités au Cameroun, quoiqu'encore faible, est supérieure à celle des pays de niveau de développement comparable.⁸¹



Graphique 15 : Répartition des Maires et adjoints

En ce qui concerne la prise en compte du genre dans le processus de décentralisation,

78 République du Cameroun, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

79 FEICOM, Les cahiers de l'Observatoire N°001, ODL Gilbert Biwolé, Juillet 2020

80 FEICOM, Les cahiers de l'Observatoire N°001, ODL Gilbert Biwolé, Juillet 2020

81 FEICOM, Les cahiers de l'Observatoire N°001, ODL Gilbert Biwolé, Juillet 2020

quelques initiatives conduites par le MINDEDEVEL, le MINPROFF, le PNDP sont à relever comme, points positifs. Bien que ces initiatives aient apporté des changements considérables dans la vie des hommes et femmes au niveau local, plusieurs défis persistent.

Le premier défi du genre dans la décentralisation se situe au niveau de la participation des femmes dans les instances de gouvernance locale. A plusieurs niveaux, le taux de représentation féminine reste ostensiblement en deçà ou à la limite des normes conventionnelles.

Le deuxième défi se situe au niveau de la prise en compte du genre dans les plans communaux de développement. Sur le plan stratégique, l'on note une faible volonté des autorités locales à prendre en compte des questions de genre dans le dispositif structurel des Collectivités décentralisées. Sur le plan opérationnel, il y'a une faible voire une absence d'intégration de la dimension genre dans les processus de planification et de budgétisation des communes.

Le troisième défi porte sur la participation citoyenne. L'un des objectifs stratégiques de la décentralisation est de donner de sensibiliser et de capaciter la population locale pour qu'elle participe à l'initiation, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des décisions et des programmes qui la concernent, en tenant compte de ses besoins, de ses priorités, de ses capacités et ressources, en transférant pouvoir, autorité et ressources de l'Etat central vers les CTD et vers les instances de base.

2.4.3. Action humanitaire, paix et sécurité

Le contexte national du Cameroun est marqué, depuis quelques années par la crise sécuritaire et des tensions sociopolitiques dans certaines localités du pays. La crise sécuritaire qui, jusque-là, était ressentie dans certaines localités de la région de l'Extrême-Nord entretenue par la secte terroriste Boko-Haram et dans la région de l'Est par la crise sociopolitique en République de Centrafricaine (RCA), a aussi touché la région de Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; crise sociopolitique entretenue cette fois-ci par des bandes armées remettant en cause l'unité nationale.

Au regard de tous ces foyers de conflits, le Cameroun abrite en janvier 2020 environ 1,790.466 personnes en situation⁸², dont 418.623 réfugiés, et 9726 demandeurs d'asile provenant essentiellement de trois pays voisins en crise ouverte ou ponctuelle (Nigéria avec Boko Haram, le conflit en RCA et au Tchad), environ 1.362.117 ⁸³déplacés internes dans les régions de l'Extrême-Nord, du Sud-Ouest et Nord-Ouest et fait face à la récurrence des inondations qui très souvent provoquent le déplacement de plusieurs personnes, notamment dans la région de l'Extrême-Nord.

Face à ces crises sécuritaires et sociopolitiques, le Gouvernement a déployé les forces de défense légale pour mettre hors d'état de nuire les criminels de tous bords tout en cherchant le chemin d'un retour à la paix. Plusieurs initiatives sont mises en œuvre par le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires de bonne volonté pour réduire les souffrances des populations exposées dont certaines ont dû se déplacer vers d'autres localités où règne la paix et la sécurité, ou se déplacer hors du territoire national où elles vivent dans la précarité.

Sur la base des données fournies par le *Displacement tracking matrix* d'IOM et par UNHCR sur les réfugiés, la distribution par sexe et par âge des populations déplacées, réfugiées ou retournées se présente comme suit :

- Les populations déplacées et réfugiées sont jeunes : près de 55% des réfugiés de RCA sont des enfants de moins de 18 ans. Ce taux s'élève à respectivement 60% et à 62% à l'Extrême

82 Source : UNHCR, Gouvernement, IOM, OCHA, 2020

83 Déplacés internes NOSO : 679.393, Déplacés internes EN : 321.886, Déplacés internes retournés : 360.838

Nord parmi les réfugiés et parmi les déplacés de moins de 18 ans. Les enfants de 0 à 17 ans constituent 44% de la population déplacée et près de 40% des réfugiés dans la crise affectant le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Le nombre de filles et de garçons déplacés, réfugiés ou retournés est équilibré dans les trois contextes de crise que connaît le Cameroun⁸⁴.

- En termes de répartition par sexe de la population, on note une proportion de femmes supérieure à celle des hommes parmi les réfugiés de RCA et ceux de l'Extrême Nord. A l'inverse, dans la crise affectant le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, les hommes réfugiés sont significativement plus nombreux que les femmes réfugiées de la même tranche d'âge. La distribution par sexe des populations déplacées et retournées est quant à elle équilibrée.

S'agissant des violences basées sur le genre dans le contexte humanitaire, les données collectées à partir du **GBVIMS**⁸⁵ au cours de la période de janvier à décembre 2019 dans la Région de l'Extrême-Nord enclive à la crise Boko Haram, présentent un nombre total de 2920 cas déclarés parmi lesquels toutes les six typologies de VBG.

Tableau 2 : Cas récurrents de VBG dans la Région de l'Extrême-Nord 2019

TYPOLOGIE DE VBG	POURCENTAGE
les dénis de ressource, d'opportunités ou de services	36%
Agressions physiques	27%
Violences psychologiques	22%
Violences sexuelles	12%
Statut du déplacement	
Déplacés internes	33%
Réfugiés	16%

Source : Groupe de travail VBG Cameroun (GBV IMS) Snapshot GBVIMS : Région de l'Extrême-Nord, 2019

Dans la période d'avril à Juin 2020, toujours dans l'Extrême-Nord, 500 cas de VBG ont été déclarés auprès des utilisateurs du GBVIMS, parmi lesquels toutes les six typologies.

Tableau 3 : Cas récurrents de VBG dans la Région de l'Extrême-Nord Avril-Juin 2020

TYPOLOGIE DE VBG	POURCENTAGE
Mariages forcés ou précoces	97%
Abus sexuels sur les enfants	45%
Violences physiques	30%
Pratiques culturelles Néfastes	5%
Violences sexuelles	12%
Statut du déplacement	
Déplacés internes	51%
Réfugiés	8%
Communautés hôtes	30%

Source : Groupe de travail VBG Cameroun (GBV IMS) Snapshot GBVIMS : Région de l'Extrême-Nord, 2020

Pour toutes ces femmes et filles, l'accès à la prévention et aux services de prise en charge holistique demeure une priorité, faisant face à plusieurs défis liés à la disponibilité des services surtout dans les zones reculées, la présence des personnels qualifiés, une réponse rapide à leurs besoins tant pratiques que leurs intérêts stratégiques et l'insuffisance des espaces sûrs pouvant

84 IOM et INHCR, *Displacement tracking*, 2020

85 Groupe de travail VBG Cameroun (GBV IMS) Snapshot GBVIMS: Région de l'Extrême-Nord

les abriter durant les moments de forte détresse.⁸⁶

En ce qui concerne l'implication des femmes dans les processus de paix et sécurité, le Cameroun a adopté en août 2017, un Plan d'Action National de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des Résolutions connexes pour la période 2018-2020. Ce document en cours de révision a connu une faible implémentation. Par ailleurs, le Cameroun a organisé du 30 Septembre au 04 octobre 2019, un Grand Dialogue National réunissant 600 personnes. Même si les chiffres sont encore spéculatifs quant au nombre de femmes présentes, il est clair que la présence des hommes était beaucoup plus élevée que celle des femmes. Par ailleurs, l'inclusion des femmes parmi les personnes impliquées dans le Grand Dialogue National était très faible. Au niveau de postes de responsabilité, une seule femme était à la tête d'une commission sur 14 femmes au total dans les commissions. Aussi, seulement 18 sur des 119 personnes habilitées à la facilitation du dialogue national soit en tant que présidents, vice-présidents, rapporteurs ou personnes ressources étaient des femmes (c'est-à-dire un pourcentage de participation de 15,12%).⁸⁷

Malgré quelques des résultats positifs et des propositions concrètes issues de ce forum, les questions de genre, mieux de la protection des femmes et des filles et leur implication dans les processus de paix n'ont pas été abordées sur la table de discussion ; conséquence, aucune des recommandations du GDN ne porte sur la situation des femmes et des filles.

En termes de défis, le contexte sécuritaire engendre de nouvelles préoccupations dans les rapports de genre. Les crises humanitaires ont amplifié l'inégalité de pouvoir existante entre les hommes et les femmes. L'absence de loi et d'ordre, associée à des besoins essentiels non satisfaits, expose les femmes et les filles à des risques nouveaux. De plus, les pratiques traditionnelles néfastes telles que le mariage précoce augmentent dans les contextes humanitaires. Ainsi, les femmes et filles réfugiées et déplacées sont confrontées à des inégalités importantes car elles trouvent refuge dans des zones qui sont socialement défavorisées et où les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes persistent⁸⁸.

2.4.4. Planification et Budgétisation nationales et Statistiques

Les Lettres circulaires présidentielles sur la préparation du budget prévoient depuis 2010, une section sur le genre. Seulement cette instruction n'est pas toujours suivie dans l'élaboration et la mise en œuvre des Cadres de Dépenses à Moyen terme (CDMT), même si cet aspect est souvent évoqué. Cette situation est due à l'absence d'une stratégie de PBSD, aux faibles capacités des acteurs de la chaîne de Planification, Budgétisation, Suivi et Evaluation (PPBS) à appliquer l'approche genre. L'initiative de Budgétisation sensible au genre amorcée par le pays depuis 2021 viendra certainement combler cette lacune. Il faudrait tout de même annoncer que depuis l'exercice budgétaire 2022, le Cameroun a développé son tout premier document budgétaire sensible au genre qui a été annexé à la loi de finances.

S'agissant des Statistiques selon le genre, le Cameroun est classé comme pays de niveau (Tiers) 2, c'est-à-dire pays où la collecte de données et la production des statistiques sensibles au genre est irrégulière.⁸⁹ C'est ainsi qu'il a donc été retenu depuis 2018 comme pays pilote dans le cadre du développement et mise en œuvre du programme Making Every Woman and Girl Count (MEWGC), avec pour principal objectif d'améliorer la production de statistiques sur le genre dans le pays. Dans le cadre de ce programme, les pouvoirs publics ont mené un processus

86 OCHA, *Op cit*

87 MINPROFF, *Rapport Etude sur les enjeux genre dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits au Cameroun, 2020*

88 ONU Femmes, *Note stratégique 2018-2020*.

89 ONU Femmes, *Programme Making Every Woman and Girl Count (MEWGC)*

d'évaluation nationale en matière de genre et statistiques. Cet exercice, a permis d'avoir une vue claire sur le Système de Développement Statistique National (SDNS).

Il faut tout de même relever que le système statistique national s'est amélioré ces dernières années avec la production des indicateurs ventilés selon le sexe dans certains domaines. C'est le résultat des plaidoyers et sessions de renforcement des capacités de la chaîne de production des données statistiques. Cet acquis permet de mesurer les écarts et les inégalités entre les femmes et les hommes dans la plupart des secteurs de développement, notamment dans les secteurs sociaux. Ces indicateurs sont importants pour le diagnostic et le suivi sur une période donnée, de la situation des femmes et des hommes. Ainsi, la plupart des grandes enquêtes nationales (MICS, EDS, RGPH, REGAE, EESI...) intègrent la dimension genre dans certains secteurs⁹⁰.

En plus du mécanisme national chargé de la production des statistiques officielles, il existe des systèmes de production des données statistiques au sein de tous les départements ministériels, chargés de produire et diffuser des statistiques administratives pour la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles. A ce niveau, les indicateurs produits ne permettent pas toujours de mesurer suffisamment les changements en ce qui concerne la situation des rapports hommes-femmes dans les programmes et projets sectoriels de développement, dans certains secteurs.⁹¹ En outre, il a été constaté que quand bien même les données genres sensibles sont disponibles, elles ne sont pas suffisamment utilisées.

2.5. Analyse du mécanisme institutionnel de genre au Cameroun

2.5.1. Analyse du cadre normatif

Le paysage juridique du Cameroun est favorable à la promotion de l'égalité des sexes. Dans sa loi fondamentale n° 96/06 du 18 janvier 1996, le Cameroun réaffirme l'attachement de son peuple aux principes inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples. A cet égard, il est énoncé dans le Préambule de la Constitution que « *l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance possède des droits inaliénables et sacrés* », et que tous les « *Hommes sont égaux en droits et en devoirs* ». Ce rappel de l'universalité des Droits de l'Homme n'a pas occulté la protection catégorielle des droits. Ainsi, « *la Nation protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées* ». ⁹²

Ce positionnement en faveur de l'égalité des sexes, de la non-discrimination et de la protection des femmes constitue un des principes fondateurs des politiques publiques et est décliné dans l'arsenal juridique interne à travers plusieurs dispositions législatives et réglementaires⁹³.

Le Cameroun ne dispose pas de loi spécifique qui réprime les violences faites aux femmes. Cependant, il existe des dispositions particulières dans le code pénal sur le harcèlement sexuel, les mutilations génitales féminines, le mariage précoce. Les nouveaux textes en cours d'élaboration intégrant les dispositions pertinentes de la CEDEF à l'image du Code des Personnes et de la Famille et probablement une loi spécifique contre les violences basées sur le genre, sont porteurs d'espoir pour les nombreuses victimes. Par ailleurs, le Code de Procédure Pénale exige de manière limitative les conditions carcérales relatives aux femmes qui sont toujours incarcérées dans les mêmes prisons que les hommes. L'absence de prison spécifique pour femmes constitue un réel frein aux droits liés à leur détention. Également, lors de la phase de conciliation en matière de divorce, la volonté de la femme de divorcer n'est pas toujours prise en compte par le juge

90 MINPROFF, *Rapport analyse situationnelle de mise en œuvre de la PNG, 2020.*

91 République du Cameroun, *Rapport de l'Etat du Cameroun au titre du 25e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019)*

92 Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant Constitution de la République du Cameroun

93 Voir Annexe 3

conciliateur qui préfère se limiter à celle de l'homme mettant très souvent la situation de la femme en posture défavorable.

Bien que le cadre normatif qui concourt à la promotion et à la protection des droits de la femme contienne de nombreux instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux pertinents, il ne garantit pas pour autant l'exercice et la jouissance par la femme de l'ensemble des droits qui lui sont ainsi reconnus. Parmi les facteurs qui limitent l'impact de ces textes, on peut citer entre autres, l'insuffisance de leur vulgarisation et appropriation, l'insuffisante harmonisation de la législation interne avec les instruments juridiques internationaux spécifiques à la protection des droits de la femme, l'application mitigée des dispositions légales et réglementaires en vigueur, la coexistence du droit écrit et de la coutume, la réticence de certains acteurs judiciaires à appliquer les textes en vigueur.⁹⁴

2.5.2. Analyse du dispositif institutionnel Genre

- **Capacités et besoins du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille**

Au Cameroun, le dispositif national en matière de Genre, mis en place de manière progressivement depuis 1975, année Internationale de la Femme est chargé d'assurer le portage politique et opérationnel de l'engagement des pouvoirs publics en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. D'abord une structure du Ministère des Affaires sociales en 1975, la Direction de la Promotion de la Femme a été érigée en un tout premier Ministère de la Condition féminine en 1984 ; puis ce Ministère a été jumelé avec le Ministère des Affaires Sociales en 1988 pour devenir le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine. En 1997, le Ministère de la Condition Féminine a été recréé, puis en 2004 a été transformé en Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) a été restructuré par Décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement. Le Décret N° 2012/638 du 21 décembre 2012 en précise l'organisation. Conformément à ces textes, ce département ministériel comporte cinq (05) directions dont trois directions techniques et deux directions en charge de l'appui institutionnel⁹⁵. Les orientations stratégiques du MINPROFF mettent l'accent prioritairement d'une part sur la nécessité de promouvoir une femme au rôle social renforcé et économiquement autonome et, d'autre part sur la promotion d'une famille stable et harmonieuse, tout ceci, en vue de permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs. En cohérence avec ces orientations, le MINPROFF a focalisé sa contribution au développement du pays sur quatre (04) programmes dont trois (03) techniques et un (01) support. Il s'agit de : (i) Promotion Sociale de la femme et du genre ; (ii) Autonomisation économique des femmes ; (iii) Développement de la famille et protection des droits de l'enfant ; (iv) Appui institutionnel et Gouvernance.

Il convient de relever que le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille joue assez bien son rôle dans la définition et la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans ce domaine. Seulement, il manque à ce département suffisamment de pouvoir pour s'assurer de la prise en compte effective du genre et le suivi des engagements internationaux par les autres départements sectoriels.

En effet, la MINPROFF est positionné dans le découpage gouvernemental au même niveau que les autres départements ministériels. Pourtant, la transversalité des questions de

94 *MINPROFF, Rapport de l'Etat du Cameroun au titre du 25e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019)*

95 *Direction de la Promotion Sociale de la Femme, Direction de la Promotion Economique de la Femme et Direction de la Promotion de la Famille et de la Protection des Droits de l'Enfant, Direction des Affaires Générales, Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération.*

genre place la PNG au niveau des stratégies sectorielles afin de s'assurer de sa prise en compte dans la chaîne de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation des ministères sectoriels. A cela, s'ajoute sa faible capacité d'évaluation des progrès en matière d'égalité de genre dans l'ensemble du pays. C'est pourquoi la mise en place d'un observatoire de l'égalité des sexes au Cameroun garde toute sa raison d'être.

En outre, ce département ministériel compte parmi les départements ministériels disposant de faibles enveloppes dans le budget de l'Etat. La question du financement du genre reste un problème épineux dans le pays. Le Ministère en charge du genre comporte l'un des plus petits budgets (2% de l'enveloppe globale du gouvernement). L'option serait de se retourner vers les partenaires nationaux et internationaux pour mobiliser des ressources additionnelles permettant de combler les gaps actuels. A ce niveau le secteur privé et les organisations philanthropiques pourraient être intéressées à la thématique.

- **Capacités et besoins des ministères sectoriels et institutions parapubliques**

La transversalité de l'approche genre dans tous les programmes de développement suppose la prise en compte de l'égalité des sexes aussi bien dans la formulation des politiques sectorielles que dans l'évaluation de leur mise en œuvre. C'est pourquoi en marge du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, d'autres départements ministériels sectoriels interviennent également dans la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.

Engagés dans la mise en œuvre d'actions destinées à favoriser l'institutionnalisation du genre, les ministères sectoriels ont mis en place, progressivement, des mécanismes dont les dénominations et les moyens mobilisés varient d'une structure à une autre. Il s'agit des points focaux genre et cellules et comités genre, au niveau central destinés à prendre en charge les questions de genre et servir d'interface avec le MINPROFF dans la mise en œuvre de la PNG.

Il faut dire que dans la plupart des cas, la mise en place des points focaux a montré quelques limites dues à la qualité des personnes désignées, à leur mobilité constante due à des affectations et du fait que beaucoup n'ont pas toujours une bonne connaissance de leurs rôles et responsabilités⁹⁶. En effet, les profils des personnes en charge du genre ne sont pas souvent attachés au mandat et à l'expérience en matière du « gender mainstreaming ».

En outre, la position des points focaux genre au niveau d'un département ministériel sectoriel limite souvent leur marge de manœuvre en matière de genre. C'est ainsi qu'une réflexion a été engagée par le MINPROFF pour la création des comités genre ou équipes focales genre et rehausser le profil des personnes désignées au sein desdits comités. A date, quelques ministères comme le MINADER, le MINEPIA et le MINDCAF disposent de comités genre fonctionnels. Cette option a l'avantage de pallier à la mobilité des membres qui sont des fonctionnaires. Des structures mises en place au lendemain des conférences de Mexico et Beijing, telles que le Comité Consultatif pour la promotion de la Femme et les comités Femmes et de Développement n'ont pas connu un fonctionnement optimal et ont disparu du dispositif national.

Ainsi, les initiatives d'institutionnalisation du genre prises au niveau national devraient servir d'exemple pour les autres départements dotés ou non de Cellule ou Comités genre. Toutefois, il faut noter que les points focaux et comités genre sont, encore marquées par les limites, car ne disposent pas toujours des capacités techniques requises pour assurer l'institutionnalisation du genre dans les départements concernés. Il s'agit de moyens institutionnels et budgétaires nécessaires pour doter lesdites cellules de capacités à jouer pleinement les rôles attendus. Aussi devrait-on évoquer, à cet effet, la faible synergie entre les points focaux et Cellules ou Comités genre et celles chargées des études et de la planification qui doivent être, dans bon nombre de

⁹⁶ Francisca Moto, *National Women's machinery and the challenges faced by gender focal points in mainstreaming gender within the Cameroon public service*, Mémoire UYI, 2012/2013.

cas, le réceptacle et le garant technique des actions d'intégration transversale du genre dans les processus de planification, programmation et budgétisation.

A propos, il faut noter d'importants défis à relever pour installer définitivement et de manière appropriée la fonction d'intégration du genre au cœur de la fonction de planification qui prend plus de place grâce aux priorités accordées par la gestion axée sur les résultats et l'obligation de mise à niveau technique induite par la perspective d'utilisation des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) par les différents ministères. Il s'y ajoute que la SND 30 a clairement établi la nécessité d'assurer, au niveau sectoriel, la planification et la budgétisation sensibles au genre en tant qu'outil de mise en perspective de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques.

Contribuant à relever ce défi, des PTF dont AFRITAC-Centre, ONU Femmes et GIZ ont poursuivi, plus que par le passé, leur appui pour le renforcement des capacités institutionnelles de quelques ministères. C'est le cas des huit ministères pilotes ciblés par la BSG.

La démarche utilisée a été progressivement fondée sur l'état des lieux de la sensibilité genre des programmes et projets et s'est adossée sur trois axes :

- L'analyse du cadre de référence sous-jacent à la BSG ;
- L'identification des points d'entrée de la BSG ;
- La co-construction et expérimentation des outils opérationnels de la BSG aux différents points d'entrée.

En définitive, les efforts fort appréciables fournis par les PTF, qui ont permis de renforcer et d'élargir les actions développées par le MINPROFF pour l'existence de capacités d'intégration du genre au niveau des départements sectoriels, n'ont pas jusqu'ici permis de couvrir l'ensemble des ministères. Ainsi, il reste beaucoup à faire pour réunir les conditions d'une installation effective et durable des compétences nécessaires pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une composante essentielle des politiques, programmes et projets initiés dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30.

• Capacités et besoins du Parlement

Au niveau de l'Assemblée Nationale et du Sénat, des groupes de travail sur le genre ont été mis en place. Pour les besoins de prise en compte des questions de genre dans le travail parlementaire, deux principaux collectifs des Femmes et Hommes Députés, de toutes tendances politiques ont été mis en place depuis quelques années. L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la condition des femmes par la prise en compte de leurs droits dans la législation et les politiques publiques lors des sessions d'examen et d'adoption de la loi de finances. Également, plusieurs sessions de renforcement des capacités sur le genre ont été organisées à l'intention des membres de la Commission des Finances.

Globalement, la volonté manifeste d'intégrer les questions de genre au niveau de l'Assemblée Nationale et du Sénat doit être soutenue par l'adoption de mesures de renforcement des initiatives en faveur de l'intégration du genre. A cet effet, des supports et outils techniques adaptés axés sur les modalités d'intégration du genre sont à concevoir et à mettre à la disposition des Députés et Sénateurs. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire au regard des missions classiques assignées à ces structures notamment le vote des lois et le contrôle de l'action gouvernementale qui exigent que les parlementaires soient capables de réaliser cette mission de manière à apprécier les impacts des politiques, des programmes et projets de développement sur les femmes et les hommes, et d'analyser les perspectives de réduction des inégalités entre les sexes.

• Capacités et besoins des Collectivités Territoriales Décentralisées

Les Communes et régions sont aussi des acteurs clés qui doivent assurer l'intégration des questions de genre dans la mise en œuvre des programmes de traduction de l'option de territorialisation des politiques publiques retenues par la SND 30. Toutefois, il faut noter que la disponibilité de capacités à concevoir et à mettre en œuvre des programmes et projets sensibles au genre est encore très faible bien que quelques initiatives importantes soient prises à l'effet de jeter les bases d'un renforcement des capacités techniques en matière d'intégration du genre.

- **Capacités et besoins des Organisations de la Société Civile**

Au Cameroun, les actions développées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sont soutenues, de tout temps, par les organisations de la société civile sous leurs différentes formes.

Les Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant pour la promotion des femmes et l'égalité de genre sont mobilisées, plus que par le passé, depuis la Conférence de Beijing de 1995 pour la défense des droits des femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces dernières s'intéressent à la satisfaction des intérêts stratégiques des femmes, en luttant pour l'adoption de nouvelles lois et l'élimination des discriminations basées sur le sexe, la promotion de l'accès à la justice de manière à offrir aux femmes la possibilité de jouissance de leurs droits et de meilleures conditions de vie et de travail. Intervenant dans les mêmes domaines que les ministères sectoriels parfois, les actions que développent ces OSC avec l'appui des PTF pour l'essentiel auraient pu être plus efficaces et efficientes si davantage d'harmonisation et de synergie dans leurs interventions étaient effectives, sans oublier les moyens financiers à mettre à leur disposition.

Malgré son dynamisme, la société civile camerounaise travaillant sur les questions de genre présente quelques faiblesses dont : les luttes d'influence, la faible organisation, le manque d'autonomie financière, rendant certaines enclines à être plus « à l'écoute des avis et recommandations des partenaires financiers » et à dévier de leur propre agenda, la neutralité souvent contestée, à tort ou à raison, des membres des OSC vis-à-vis de la société politique, avec des risques de récupération des initiatives au service des intérêts d'une minorité. En dépit de l'existence de responsables de bonne volonté en leur sein, la fragmentation de la société civile affaiblit la portée de ses actions et concourt à la non considération de celle-ci dans les prises de décisions politiques. Bien qu'il existe plusieurs réseaux travaillant sur des thématiques connexes, il manque encore une plateforme nationale solide et bien structurée autour des questions de genre.

- **Capacités et besoins des Partenaires Techniques et Financiers**

Les Partenaires Techniques et Financiers placent, pour l'essentiel, l'intégration du genre au cœur de leurs interventions, appuient de plus en plus les initiatives développées au niveau sectoriel ou par le mécanisme national de promotion de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour l'essentiel, les actions et mesures initiées spécifiquement ont trait à des soutiens aux campagnes de sensibilisation destinées à lutter contre les violences sous toutes leurs formes, aux actions de promotion de l'accès à des services juridiques, de promotion des techniques d'intégration du genre dans les politiques publiques, de mise à disposition de personnes ressources, de promotion de l'accès aux ressources productives et de capacités à accéder quantitativement et qualitativement aux instances de décisions et, par ailleurs, à prendre part à la prévention et résolution des conflits pour l'instauration d'un environnement propice à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une telle option, bien qu'ayant l'avantage d'offrir des opportunités de prise en charge spécifique des questions de genre au niveau des PTF, devrait être reconsidérée pour plus de transversalité du genre au niveau de tous les programmes appuyés. Il est perceptible de noter, dans bon nombre de documents de programmation des PTF et d'appui aux programmes, que la prise en compte du genre est spécifiquement réservée et localisée à un paragraphe spécifique

alors que le traitement de cette question devait être envisagée de manière transversale. Pour l'essentiel des programmes des PTF, exceptées quelques interventions dans le secteur de l'éducation et de la santé soutenues d'ailleurs via des appuis budgétaires, la transversalité de l'intégration du genre est loin d'être effective. Ainsi, les groupes thématiques genre qui engagent périodiquement des échanges, avec le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, pour faire le point des actions réalisées et s'accorder sur les perspectives de promotion du genre, doivent s'engager réellement, tout autant que les ministères, sur les modalités de renforcement de l'institutionnalisation du genre au niveau de tous les PTF. A cet effet, les évaluations du niveau de sensibilité genre engagées au niveau de bon nombre d'organismes des Nations Unies pourraient servir de base d'actions à la prise en compte transversale du genre dans le pays, matérialisée à partir des exercices du United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (**UNSDCF**) et des programmes qui s'y rattachent.

Au regard des acquis relevés, force est de constater qu'il existe un réel effort d'asseoir un cadre institutionnel solide sur l'Égalité des sexes au Cameroun. Les principaux défis se situent au niveau de l'organisation et du fonctionnement de ces groupes de travail autour de la PNG et des orientations internationales, du renforcement des capacités des membres et de la mobilisation des ressources conséquentes pour la réalisation de leurs activités. Les limites du cadre institutionnel sur l'égalité de genre se trouvent essentiellement dans (i) le manque d'opérationnalité des mécanismes institutionnels dû à la faible mise en œuvre de la Politique Genre et de son plan d'action, (ii) l'impact limité des activités des associations et mouvements de femmes qui très souvent mènent des actions éparses et en marge de la PNG et (iii) l'influence relative des groupes de travail sur le genre pour une prise en compte effective de la dimension genre dans les cadres stratégiques de développement successifs. La réforme de l'administration publique au Cameroun pour accompagner la SND30 passera certainement par le renforcement des capacités des Ministères et des collectivités locales à intégrer le genre mais aussi à transformer positivement les relations hommes femmes dans la société.

CHAPITRE 3 : CADRE STRATEGIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

En tant qu'instrument capital d'animation des stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté, le document de la PNG se présente comme un cadre d'orientation, et un document de référence pour le Gouvernement et ses partenaires au développement. Il constitue désormais un repère pour les interventions dans tous les domaines de la vie sociale, juridique et économique au Cameroun. Pour ce faire, il constitue le fondement de toute l'action du gouvernement en matière de lutte pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le développement.

Ainsi, la PNG se présente également comme une opportunité pour la création des synergies requises pour l'élimination des inégalités et disparités de genre, et partant pour la promotion de la femme. Cependant, ce document n'est pas un plan d'actions, mais il constitue un « fil conducteur », une ligne directrice indiquant les priorités politiques en matière de genre. Les activités concrètes pour la mise en œuvre de la politique qu'elle présente doivent être identifiées et définies dans les stratégies et plans d'actions sectoriels et consolidées dans les plans de travail annuels.

Ainsi, le cadre stratégique de la PNG du Cameroun qui s'inscrit dans un processus de long terme (2021-2030) est structuré autour des fondements, d'une vision, d'un but, des objectifs et principes directeurs, qui sont traduits sous forme d'axes stratégiques d'intervention et une théorie de changement.

Tableau 4 : Schéma de la Politique Nationale Genre : vision, but, objectif, principes et axes stratégiques**LA POLITIQUE NATIONALE GENRE DU CAMEROUN****1-Vision :**

Contribuer à la construction d'un Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité dans lequel les hommes et les femmes, les filles et les garçons, jouissent des mêmes droits, des mêmes chances et des mêmes opportunités de développement.

2- But :

Promouvoir une société égalitaire, juste, démocratique, et inclusive fondée sur les droits humains pour les hommes et les femmes, les filles et les garçons dans la perspective d'un développement durable, équitable et participatif, ainsi bien dans le secteur public que privé.

3- Objectif :

Créer des conditions favorables à l'épanouissement des populations camerounaises femmes et hommes, filles et garçons sans aucune forme de discrimination, à travers la promotion de :

- (a) *Un cadre où les pesanteurs socioculturelles sont réduites et dans lequel la femme et la jeune fille ont un meilleur accès à la santé, l'éducation, la formation et leurs compétences sont renforcées ;*
- (b) *Un environnement propice à la réduction de toute forme de discrimination et de violences basées sur le genre, favorisant l'implication des femmes, des hommes et des jeunes garçons et filles ;*
- (c) *La participation accrue et effective des femmes et des populations en situation de vulnérabilité à la prise de décision à tous les niveaux et leur représentativité équitable et soutenue ;*
- (d) *L'emploi décent effectif et les ressources productives disponibles, diversifiées et innovantes accessibles aux femmes en vue de leur autonomisation économique ;*
- (e) *Un socle de protection sociale, dans lequel les droits des femmes/filles, hommes /garçons sont respectés et dans lequel les femmes et filles bénéficient des mesures de protection contre les violences, la traite des personnes et le trafic des migrants y compris en temps de crise et sont activement impliquées dans les mécanismes et processus de prévention et résolution des conflits, de construction et consolidation de la paix et de la cohésion sociale.*

4- Principes directeurs de la Politique Nationale Genre

Principe 1 : L'égalité entre les sexes doit faire partie intégrante de toutes les politiques, de tous les programmes et projets et budgets y relatifs.	Principe 2 : La réalisation de l'égalité entre les sexes n'implique pas que les femmes deviennent identiques aux hommes.	Principe 3 : Le renforcement du pouvoir des femmes est essentiel pour parvenir à l'égalité entre les sexes.	Principe 4 : Le partenariat entre les femmes et les hommes et les mesures conçues pour éliminer les discriminations fondées sur le sexe permettent d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.	Principe 5 : La prise en compte du genre dans le processus de développement n'est pas seulement une simple question d'équité, mais également une nécessité.	Principe 6 : L'intégration harmonieuse et durable de l'approche genre dans tout le processus de développement requiert une mobilisation effective de toute la société et de la communauté internationale.	Principe 7 : Le lien de la PNG avec les autres politiques et stratégies nationales est fondamental.	Principe 8 : La lutte pour l'égalité et l'équité de genre dans le développement s'inscrit dans une perspective de long terme.
--	--	---	--	---	---	---	---

5- Axes stratégiques

Axe stratégique N° 1 : Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information				
Ancrage stratégique à la SND30	Problème central à résoudre	Problèmes spécifiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels en 10 ans
Pilier 2 : Développement du capital humain et du bien-être	Accès inégal des filles/femmes et des garçons/hommes à l'éducation et à la formation et à l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux de scolarisation des filles dans certaines régions du pays ; - Fortes disparités entre garçons et filles dans les régions d'éducation dites prioritaires qui enregistrent encore des taux bas en termes d'accès et de maintien des filles dans le système éducatif. ; - Taux d'analphabétisme élevé des femmes par rapport aux hommes ; - Persistance de normes patriarcales dans certaines familles, qui ne valorisent pas l'éducation des filles car les rôles et les emplois des femmes ne créeraient pas beaucoup de revenus ; - Priorisation de l'éducation des garçons dans Les familles pauvres ; - Attribution aux filles des Travaux domestiques et agricoles ; - Mariages précoces de jeunes filles et les grossesses non désirées ; - Taux élevés d'abandon scolaire chez les filles ; - Insécurité : certaines familles sont réticentes à envoyer les filles à l'école craignant la violence à l'école ou sur le chemin entre la maison et l'école. ; - Pauvreté des parents pour faire face aux charges éducatives ; - Inégale répartition du budget de l'éducation ; - Inégal accès des femmes et hommes, filles et garçons aux TIC ; - Stéréotypes sexistes dans les médias ; - Faible information des populations, notamment des femmes ; - Désintérêt des femmes et filles à l'information de qualité ; - Faible formation professionnelle des femmes et des filles dans les filières industrielles, scientifiques et technologiques. - Le poids des normes patriarcales sur l'éducation des filles/femmes - Augmentation des cas de Violences Basées sur le Genre en milieu scolaire (GBVIMS). 	Améliorer l'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la perception de l'éducation et de la scolarisation des filles au niveau des familles et des communautés, notamment dans les ZEP, les localités abritant les écoles des poches de sous-scolarisation, et en milieu rural ; -Vaincre les résistances culturelles à la scolarisation et à l'alphabétisation, basées sur le sexe, et rendre effectives l'égalité et l'équité de genre dans l'enseignement formel et non formel ; -Asseoir des conditions favorables de maintien et de succès des filles, au même titre que les garçons dans le système scolaire formel, et des femmes, au même titre que les hommes, dans l'éducation non formelle ; -Réduire le taux de déperdition scolaire touchant les filles ; -Réduire le taux d'analphabétisme et d'illettrisme des femmes ; -Favoriser l'accès des filles et des femmes aux médias et aux TIC.
Axe stratégique N° 2 : Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, de maladies non transmissibles, de lutte contre le VIH Sida et d'autres pandémies				
Ancrage stratégique à la SND30	Problème central à résoudre	Problèmes spécifiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels en 10 ans
Pilier 2 : Développement du capital humain et du bien-être	Faible accès des femmes aux services de santé de qualité, et la résilience aux pandémies	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mortalité maternelle élevée - Faible accès aux services de santé maternelle et néonatal - Faible accès des femmes aux services de prévention et de lutte contre VIH/SIDA ; - Prévalence élevée du VIH chez les femmes et les filles ; - Faible accès aux soins prénataux et maternels de santé et aux méthodes contraceptives ; - Faible accès des femmes et hommes aux services et soins de santé essentiels de base ; - Offre de services insuffisante dans le domaine de la promotion de la santé ; 	Assurer aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux filles et aux garçons, des services de santé accessibles et de qualité, notamment en matière de santé de la reproduction aptes à réduire de façon significative les risques de mortalité liée à la maternité, l'infection au VIH/sida et à l'exposition aux pandémies	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le taux de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ; - Réduire d'au moins 30% l'incidence/prévalence des principales maladies transmissibles (VIH/Sida, Paludisme et Tuberculose, Hépatites), soit de 20% chez femmes et les jeunes filles ; - Assurer la prise en charge globale des femmes et des jeunes filles enceintes ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Services de Pratiques Familiales Essentielles ou conviviaux peu disponibles dans les FOSA ; - Ressources financières insuffisantes pour adresser les déterminants sociaux de santé ; - Méconnaissance des populations des moyens /actions et des avantages de prévention de la maladie - Qualité des soins offerts insuffisante ; - Le poids élevé des dépenses de santé sur le budget des ménages - Vulnérabilité des ménages (revenu ou pouvoir d'achat des populations faible) ; - Besoins de santé de plus en plus croissants (nombreuses maladies émergentes et re-émergentes) qui affectent plus les femmes et les enfants ; - Le poids des normes patriarcales sur l'accès aux soins de santé ; - Vulnérabilité des ménages (revenu ou pouvoir d'achat des populations faible/instable) ; - Besoins de santé de plus en plus croissants (nombreuses maladies émergentes et re-émergentes) qui affectent plus les femmes et les enfants ; - Faible utilisation des médicaments et produits pharmaceutiques de qualité et de leur usage rationnel. 		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des mécanismes de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle adapté au contexte socio culturel du Cameroun ; - Améliorer la prévalence contraceptive des femmes en âge de procréer ; - Lutter contre la sexualité et les grossesses précoces ; - Assurer l'implication des hommes et des garçons dans la prise en charge des questions de santé de reproduction et du VIH-SIDA/IST.
--	--	---	--	---

Axe stratégique N° 3 : Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production

Ancrage stratégique à la SND30	Problème central à résoudre	Problèmes spécifiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels en 10 ans
Pilier 2 : Promotion de l'emploi et de l'insertion économique	Accès inégal des femmes et hommes aux opportunités économiques et aux ressources productives.	<ul style="list-style-type: none"> - Faible structuration des organisations paysannes ; - Faible accès des femmes au foncier ; - Faible productivité ; agropastorale des femmes - Pertes après récoltes ; - Problèmes de transport et de stockage des produits ; - Faibles capacités de transformation ; - Faible accès des femmes aux technologies, techniques modernes et ressources productives ; - Faibles compétences managériales des femmes et non maîtrise des itinéraires techniques ; - Faible accès des femmes aux services financiers et non financiers ; - Faibles opportunités de marchés pour les femmes ; - Faible employabilité des femmes ; - Faible compétitivité et accès des femmes au marché du travail ; 	Renforcer les mesures en vue de la résorption des inégalités d'accès des hommes et des femmes aux opportunités économiques, à l'entrepreneuriat et à l'emploi	<p>Mettre en place au moins 100 coopératives agropastorales témoin structurées d'ici 2030 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Porter de 37,7% % à 28.7%, le taux de pauvreté des femmes ; -Assurer l'accès et le contrôle des moyens de production par les femmes, y compris en zone rurale ; -Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, en matière d'emploi et de formation professionnelle ; -Renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes et développer l'entrepreneuriat féminin ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Poids des normes patriarcales sur l'employabilité des femmes ; - Faible pouvoir de négociation des femmes sur la rémunération ; - Occupation par les femmes des emplois à faible qualification et peu rémunérés ; - Taux de chômage élevé chez les femmes avec ratio femme-homme ; - Faibles capacités entrepreneuriales des femmes ; - Faibles investissements dans la prise en compte de l'approche genre transformative dans le secteur de l'eau et du climat. 		<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place des actions visant à améliorer la rentabilité des activités économiques des femmes en milieu rural ; -Assurer un équilibre entre les femmes et les hommes dans l'accès aux emplois structurés des secteurs publics et privés.
--	--	--	--	---

Axe stratégique N° 4 : Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination de toutes les formes de Violences Basées sur le Genre (VBG)

Ancrage stratégique à la SND30	Problème central à résoudre	Problèmes spécifiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels en 10 ans
Pilier 2 : Développement du capital humain et du bien-être	Environnement socioculturel défavorable au respect des droits de la femme et de la jeune fille	<ul style="list-style-type: none"> - Application et internalisation insuffisantes des instruments relatifs aux droits de la femme et de la jeune fille ; - Faible connaissance des droits des femmes et des filles ; - Persistance des discriminations et des violences basées sur le genre et pratiques culturelles néfastes ; - Exacerbation des conflits et violences conjugaux, familiaux, domestiques ; - Augmentation du nombre de divorces ; - Démission des familles dans l'encadrement des enfants ; - Violation des droits humains des femmes et enfants ; - Violation des droits des membres de la famille (VBG par des proches) ; - Pesanteurs socioculturelles, influence persistante des us, coutumes et pratiques traditionnelles néfastes ; - Pauvreté, précarité et vulnérabilité au sein des familles ; - Absence de repères et émergence de nouveaux substituts parentaux pour les enfants ; - Délinquance juvénile ; - Déviances sociales au sein des familles ; - Déprivation des mœurs ; - Dysfonctionnements/dérives dans l'encadrement de la jeunesse ; - Exacerbation des pratiques de traite des personnes et du trafic illicite des migrants ; - Insuffisance du cadre législatif en matière de la cyber criminalité - Non harmonisation des définitions de la notion de discrimination. 	Promouvoir un environnement juridique et socioculturel favorable au respect des droits humains et à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)	<ul style="list-style-type: none"> -Harmoniser la législation nationale et les instruments juridiques internationaux, et régionaux de protection des droits de la femme ; -Renforcer la législation actuelle et vulgariser les droits de la femme et les instruments juridiques y relatifs ; -Réduire de moitié, le taux de prévalence des violences faites aux femmes, y compris les MGF ; -Assurer la prise en charge des victimes et des auteurs des VBG, y compris en période de crise humanitaire ; -Améliorer l'accès des hommes et des femmes à la justice en tenant compte des besoins, statuts et conditions ; -Assurer l'application effective des textes relatifs à la protection des droits de la femme ; -Assurer la prise en charge des problèmes spécifiques des femmes issues des catégories vulnérables, handicapées, veuves...) -Renforcer les mesures de lutte contre les fléaux sociaux émergents et la protection des jeunes filles et garçons - Harmoniser les définitions de la notion de discrimination.

Axe stratégique N° 5 : Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de prise de décisions.

Ancrage stratégique à la SND30	Problème central à résoudre	Problèmes spécifiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels en 10 ans
--------------------------------	-----------------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------------------

<p>Pilier 4 : Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat</p>	<p>Participation et représentation inégale des femmes et des hommes dans la vie publique et la prise de décision</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faible représentativité des femmes dans les sphères de décision publique et politique ; - Taux de représentation féminine ostensiblement en deçà des normes conventionnelles ; - Forte prévalence des effectifs féminins à des niveaux de poste opérationnels ou d'exécution ; - Nombre élevé des responsables de sexe féminin dans des positions d'accompagnement (Adjoints ou Vice-Présidents) ; - Faible éducation politique des femmes ; - Pesanteurs socioculturelles et discriminations à l'égard des femmes dans le domaine politique - Faible volonté politique des leaders de partis à impliquer les femmes - Insuffisances des Ressources financiers des femmes engagées en politique ; - Préjugés défavorables envers les femmes et regard désobligeant des hommes ; - Pesanteurs traditionnelles, le tribalisme, barrières psychologiques, manque de moyens, l'insuffisance de formation et d'information politique des femmes ; - Faible solidarité entre les femmes ; - Faible implication des femmes dans la gouvernance citoyenne. 	<p>Promouvoir une participation accrue et une meilleure représentation des hommes et des femmes dans la gouvernance publique et la prise des décisions à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Systématiser le principe des quotas d'au moins 30% des femmes aux niveaux des postes de prise de décision électifs et non électifs ; -Sensibiliser les communautés, les leaders d'opinion, politiques, traditionnels et religieux, les organisations féminines, les hommes, sur l'implication des femmes à la vie publique et politique ; -Renforcer les capacités des femmes et jeunes filles dans le domaine politique et en leadership ; -Renforcer les partenariats avec les Associations et ONG en vue du renforcement des capacités des femmes.
--	--	---	---	---

Axe stratégique N° 6 : Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et de la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Ancrage stratégique à la SND30	Problème central à résoudre	Problèmes spécifiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels en 10 ans
<p>Pilier 4 : Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat</p>	<p>Vulnérabilité et faible protection des femmes et des filles dans la réponse humanitaire et sécuritaire, et insuffisance des femmes dans les processus de prévention, de gestion des conflits et de promotion de la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Afflux de femmes réfugiées, déplacées internes et retournées ; - Exacerbation des violences basées sur le genre dans les zones d'accueil et sites de conflits ; - Amplification des inégalités de pouvoir existante entre les hommes et les femmes ; - Faible mise en œuvre du Plan d'Action 1325 ; - Augmentation des pratiques traditionnelles néfastes telles que le mariage d'enfants et discriminations sexistes dans les contextes humanitaires ; - Sexualité de survie ; - Faible prise en compte du genre dans la réponse humanitaire et sécuritaire ; - Insuffisance de protection des défenseurs des droits de la fille/ femme - Faible implication des femmes dans les mécanismes de gestion des conflits et de consolidation de la paix. 	<p>Renforcer la protection et la participation équitable des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et dans la construction de la paix, de la cohésion sociale et le vivre ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer le dispositif d'intégration du genre dans la réponse humanitaire à travers l'élaboration d'une stratégie spécifique ; -Conduire une évaluation et une actualisation du Plan d'Action National 1325 ; -Vulgariser les instruments juridiques internationaux et régionaux sur la protection des femmes et filles en contexte humanitaire et sécuritaire ; -Renforcer le dispositif national de protection des femmes, des enfants et autres groupes vulnérables dans le contexte humanitaire et sécuritaire -Renforcer les capacités nationales en matière de prise en compte du genre dans la réponse humanitaire ; -Améliorer la production systématique des données ventilées par âge et sexe dans tous les domaines du contexte humanitaire ;

				-Renforcer l'implication des femmes et des jeunes filles dans les processus de construction/consolidation de la paix, la cohésion.
Axe stratégique N° 7 : Renforcement du cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets aux niveaux national et local				
Ancrage stratégique à la SND30	Problème central à résoudre	Problèmes spécifiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels en 10 ans
Pilier 4 : Gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat	Faible impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes aux niveaux national et local	<ul style="list-style-type: none"> - Faible prise en compte du genre dans les politiques, programmes, projets et budgets au niveau national et local ; - Faibles capacités nationales en genre ; - Faible prise en compte du genre dans les processus budgétaires ; - Budget genre résiduel aux niveaux national et local ; - Faible production et utilisation des statistiques genres ; - Persistance des normes patriarcales qui perpétuent les inégalités de genres ; - Absence de mécanisme institutionnel de suivi-évaluation du genre. 	Renforcer les capacités institutionnelles nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et assurer l'institutionnalisation du genre dans tous les secteurs de la vie nationale.	<ul style="list-style-type: none"> - Relancer la mise en place du dispositif national de l'observatoire du genre ; - Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation du Genre ; - Assurer la prise en compte des sexospécificités dans les politiques, programmes et budgets des secteurs ; - Renforcer l'expertise nationale en matière de Genre ; - Renforcer l'efficacité du suivi de la mise en œuvre des recommandations internationales et régionales sur le Genre ; - Augmenter les ressources allouées à la budgétisation du Genre ; - Améliorer la production et l'utilisation des statistiques selon le genre.

6- La théorie du changement

Tableau 5 : Théorie de changement de la PNG

Vision de la PNG	Contribuer à la construction d'un Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité dans lequel les hommes et les femmes, les filles et les garçons, jouissent des mêmes droits, des mêmes chances et des mêmes opportunités de développement.
But de la PNG	Promouvoir une société égalitaire, juste, démocratique, et inclusive fondée sur les droits humains pour les hommes et les femmes ,les filles et les garçons, dans la perspective d'un développement durable, équitable et participative, ainsi bien dans le secteur public que privé.
Enoncé de la Théorie de changement du but	<p><i>-Si un cadre où les pesanteurs socioculturelles sont réduites et dans lequel la femme et la jeune fille ont un meilleur accès à la santé, l'éducation, la formation et leurs compétences sont renforcées est mis en place ;</i></p> <p><i>-Si un environnement propice à la réduction de toute forme de discrimination et de violences basées sur le genre, favorisant l'implication des hommes et des jeunes ;</i></p> <p><i>-Si la participation accrue et effective des femmes et des populations en situation de vulnérabilité à la prise de décision à tous les niveaux et leur représentativité équitable et soutenue ;</i></p> <p><i>-Si l'emploi décent effectif et les ressources productives disponibles, diversifiées et innovantes accessibles aux femmes en vue de leur autonomisation économique ;</i></p> <p><i>-Si un socle de protection sociale, dans lequel les droits des femmes/filles, hommes /garçons sont respectés et dans lequel les femmes et filles bénéficient des mesures de protection contre les violences, la traite des personnes et le trafic des migrants y compris en temps de crise, et sont activement impliquées dans les mécanismes et processus de prévention et résolution des conflits, de construction et consolidation de la paix et</i></p>

Enoncé de la Théorie de changement du but	<i>de la cohésion sociale ;</i> -Alors des conditions favorables à l'épanouissement des populations camerounaises femmes et hommes, filles et garçons sans aucune forme de discrimination, à travers la promotion seront créées ; -Par ce que: <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>L'éducation et la santé des femmes et filles sera améliorée ;</i> 2. <i>Les droits humains des femmes seront universellement respectés tels que définis dans de nombreux cadres, y compris. La CEDEF, le Protocole de Maputo et les femmes auront l'opportunité nécessaire pour déterminer leur propre vie</i> 3. <i>Des systèmes fonciers sensibles au genre seront en place ; des politiques agricoles positives tenant compte des sexes spécifiques seront en vigueur ; les femmes auront accès aux compétences pertinentes et aux ressources productives ;</i> 4. <i>Un environnement législatif et politique favorable sera en place et traduit en action ; des normes sociales, des attitudes et des comportements favorables seront promus pour prévenir la violence faite aux femmes ; et les femmes victimes de violence seront habilitées à utiliser des services essentiels disponibles, accessibles et de qualité et à se remettre de la violence ;</i> 5. <i>Le leadership et la participation des femmes seront reconnus et facilités pour leur permettre de reconstruire leur vie dans les situations de crise, de conflit et de catastrophe ;</i> 6. <i>Le genre sera intégré dans toutes les politiques, programmes nationaux et décentralisés et reflétée dans les budgets.</i> 						
Domaines d'impact	Education, formation et information	Santé	Autonomisation économique	Droits humains et lutte contre les VBG	Leadership et participation	Action humanitaire, paix et sécurité	Institutionnalisation du genre
Programmes	1 : Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information	2 : Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, de maladies non transmissibles, de lutte contre le VIH Sida et d'autres pandémies	3 : Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production	4 : Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination des Violences Basées sur le Genre (VBG).	5 : Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de prise de décisions	6 : Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et de la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble.	7 : Renforcement du cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets aux niveaux national et local.
Actions	1.1.: Renforcement de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'alphabétisation.	2.1.: Amélioration de la santé de la reproduction des femmes et adolescentes et réduction de la mortalité maternelle	3.1.: Accès égalitaire et maintien des femmes et des hommes aux emplois de l'administration publique et du secteur privé	4.1.: Renforcement de l'arsenal juridique et effectivité d'application des textes juridiques garantissant les droits des femmes et des hommes	5.1.: Promotion de l'équilibre dans la représentation des femmes et des hommes dans les instances de décision, dans les postes électifs et administratifs au niveau national et dans les représentations diplomatiques du Cameroun	6.1.: Protection des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires	7.1.: Promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Actions	1.2.: Amélioration des compétences, connaissances et de l'accès équitable des femmes et des filles, des hommes et des garçons, à une information de qualité et aux TIC.	2.2.: Promotion du genre dans la lutte contre le VIH – SIDA et d'autres pandémies	3.2.: Amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les segments des chaînes de valeurs de secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche)	4.2.: Amélioration de l'accès aux services de justice en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes et du respect de leurs droits	5.2.: Promotion de la participation citoyenne des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles aux niveaux familial, communautaire et local.	6.2.: Renforcement des moyens de subsistance pour la résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires	7.2.: Soutien à l'institutionnalisation de la Budgétisation sensible au Genre dans les secteurs et ministères pilotes et au niveau local
		2.3.: Promotion de l'éducation des femmes et des adolescentes à la nutrition et aux pratiques familiales essentielles.	3.3.: Amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entreprenariat	4.3.: Vulgarisation des textes et renforcement des connaissances sur les droits et devoirs des femmes et des hommes		6.3.: Promotion du genre dans les processus de réponse humanitaire et de prévention, et résolution des conflits et de construction de la paix.	7.3.: Restructuration du dispositif institutionnel en matière de genre;
			3.4.: Élargissement du cadre et de l'offre de services de soutien aux activités économiques des femmes.	4.4.: Prévention, prise en charge et punition des violences basées sur le genre, de la traite des personnes et du trafic des migrants			7.4.: Renforcement des capacités nationales en matière d'intégration du genre dans les secteurs de la vie nationale
			3.5.: Promotion de l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles et foncier, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements)	4.5.: Lutte contre les fléaux sociaux émergents et protection spéciale des jeunes filles et garçons			7.5.: Amélioration de la production et l'utilisation des statistiques de genre
			3.6.: Promotion du genre dans le développement et la mise en œuvre des investissements dans le secteur de l'eau résilient au climat				
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Influence dont jouit la femme dans les traditions camerounaises; - brassage des cultures; - religions révélées qui affirment l'égalité de genre, ou qui s'opposent à certaines formes de discriminations; - stabilité politique et la paix sociale; - décentralisation intégrale; - développement de l'esprit d'entreprenariat des jeunes. - engouement des ONG et des partenaires techniques et financiers - engagement des Partenaires Techniques et Financiers à soutenir la mise en œuvre de la PNG 						
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - résistance au genre; - pesanteurs socioculturelles; - risques sécuritaires; - insuffisance des ressources; - absence de volonté politique; - dispositions légales; - non-restructuration du MINPROFF et stabilité du mécanisme national d'égalité entre les Femmes et les Hommes; - adhésion des ministères et de la société civile 						

CHAPITRE 4 : SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

Le Document de la Politique Nationale Genre, étant le cadre national des orientations stratégique en matière de promotion de l'égalité des hommes et des femmes, des adolescent(es), des filles et des garçons, doit être considéré, par les différents acteurs de développement, comme le document cadre de référence en matière de genre. Le présent chapitre aborde les aspects liés à la planification, la mise en place de l'équipe de pilotage, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la communication autour de la Politique Nationale Genre.

4.1. Schéma de planification de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre

Le schéma de planification de mise en œuvre de la PNG est bâti autour de trois Cadres de programmation de l'exécution, à savoir :

- le Cadre de Résultats Multisectoriel sur un horizon de dix (10) ans révisable tous les 5 ans ;
- les Plans d'Actions Annuels consolidés ;
- les Plans de Travail Annuels que les parties prenantes doivent établir régulièrement pour planifier l'exécution des activités qui reviennent à chaque acteur.

4.1.1. Chronogramme de la Politique Nationale Genre

La PNG est prévue pour être exécutée pour une période de dix (10) ans. Le terme retenu, qui est l'horizon 2030 est en adéquation avec les échéances retenues pour la SND 30. Dans cette période, d'importants et réels progrès sont attendus en termes de réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et garçons dans tous les secteurs de la vie nationale. Naturellement, les mesures prioritaires retenues par la PNG qui auront comme base d'application la SND30, seront renforcées au cours des revues programmées pour faire de l'intégration du genre une dimension transversale des actions visant l'émergence.

Sur la base du terme fixé pour la mise en œuvre de la PNG, des Plans d'Actions Annuels seront élaborés tenant compte de la structure des résultats attendus. Ce choix s'explique par la nécessité de rester en cohérence avec les options de planification retenues pour la programmation des interventions et l'allocation des ressources budgétaires sectorielles à travers les Cadres de Dépenses à Moyen Terme ministériels, de manière à veiller à l'intégration transversale du genre dans la base de programmation. Ce sera ainsi un mécanisme pour aller vers l'institutionnalisation du genre.

L'articulation et les résultats attendus de chaque niveau sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Synthèse du chronogramme de mise en œuvre de la PNG

Cadre de programmation Genre	Période	Responsable	Cohérence programmatique	Commentaire
Cadre de résultats Multisectoriel	2022-2030	-MINPROFF -Acteurs de développement nationaux et internationaux	CDMT 2022-2024 CDMT 2023-2025 CDMT 2024-2026 CDMT 2025-2027 CDMT 2026-2028 CDMT 2027-2029 CDMT 2028-2030	Un Cadre de résultats multisectoriel est élaboré comprenant le cadre logique, le cadre de mesure de rendement et la matrice de mise en œuvre de la PNG. Une évaluation à mi-parcours de la PNG sera conduite en 2025 afin de mesurer les progrès et de faire des ajustements nécessaires.

Les Plans d'Actions Annuels consolidé	Chaque année	-MINPROFF -Acteurs de développement nationaux et internationaux	PPA annuels	Le Plan d'Action Annuel consolidé est élaboré sur la base des contributions des plans de travail annuels de différents acteurs intervenant sur les questions de genre
les Plans de Travail Annuels	Chaque année	-MINPROFF -Acteurs de développement nationaux et internationaux	PTA secteurs	Les Plans de Travail Annuels sont établis régulièrement par chaque acteur et serviront à alimenter les plans d'actions annuels consolidés

La mise en œuvre de la PNG est une responsabilité qui engage le Gouvernement au premier plan. Il lui revient de conjuguer ses efforts et de mettre à profit ses institutions et ses ressources en vue de faire de cette politique un succès. Dans cet esprit, la mise en œuvre de la politique fera appel à un mode de gestion partagée au sein de l'appareil gouvernemental entre l'Administration en charge des questions de Genre et les autres ministères sectoriels en raison de leur apport indéniable dans l'atteinte des résultats de la politique. La Société civile et les PTF joueront également un rôle important dans la mise en œuvre de cette politique. Le partage et la reconnaissance mutuelle des rôles par les parties concernées s'avèrent un atout précieux à ne pas négliger (voir la définition des rôles au chapitre 4.5).

Vu sa nature transversale, sa portée multisectorielle et la diversité des partenaires concernés, la PNG sera mise en œuvre selon un schéma de planification cohérent axé sur les résultats. La pluralité et diversité des enjeux considérés et la transversalité de l'approche genre appellent une mise en œuvre et gestion concertée et synergique impliquant l'ensemble des acteurs, parties prenantes à la promotion de l'égalité de genre. La stratégie de concertation est dès lors un moyen d'instaurer un dialogue politique autour de la promotion de l'égalité hommes-femmes, filles-garçons et de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.

La mise en œuvre de la PNG nécessite des activités de planification et de revue périodique, annuelle et à mi-parcours, de l'exécution des activités et d'élaboration du Cadre Logique Multisectoriel à Moyen Terme et les Plans d'Actions et de Travail Annuels.

4.1.2. Actualisation du Cadre Logique de la PNG

Le Cadre logique de mise en œuvre de la PNG étant conçu et défini sur la base des différents enjeux majeurs relevés à partir du Profil Genre Pays établi en 2021, il est attendu, de l'exécution du PTA, une amélioration conséquente du niveau de prise en compte des questions de genre, l'évolution positive des rapports et relations entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons. Le contexte évoluant, d'année en année, il est prévu de réviser le Cadre Logique au bout de 5 années de mise en œuvre pour tenir compte des résultats enregistrés et l'adapter aux nouvelles orientations politiques et priorités nationales.

Par conséquent, le Cadre logique de la PNG devra être revu et actualisé en fin 2025. L'actualisation sera faite selon un exercice participatif impliquant toutes les parties prenantes à sa mise en œuvre. Le niveau de révision de la chaîne de résultats de la PNG pourrait engendrer une modification de la structure des résultats et des travaux à mener de 2026 à 2030.

4.1.3. Les Revues annuelles de l'exécution de la PNG

Les activités de programmation de l'exécution du Plan de Mise en Œuvre (PMO) privilégiant l'option de planification glissante et itérative, des revues annuelles sont prévues pour apprécier

les conditions d'exécution, la cohérence d'ensemble des actions menées, le niveau et les chances de progression et d'atteinte des résultats, la validité des hypothèses de base et risques relevés à considérer.

Les revues annuelles seront réalisées, chaque année, au mois de décembre. Toutes les parties prenantes à l'exécution devraient y prendre part. Elles seront basées sur des rapports techniques rendant compte de l'exécution et des résultats obtenus. Les informations collectées à travers le système de suivi qui sera mis en place seront annuellement exploitées pour appuyer l'exercice de revue annuelle qui devrait tenir compte des rôles et responsabilités assumés par les différents acteurs.

4.1.4 L'Évaluation à mi-parcours de la PNG

La mise en œuvre de la PNG étant étalée sur une période allant de 2021 à 2030 et une période de cinq (5) ans, retenue pour l'exécution du Cadre de Résultats Multisectoriel, il est nécessaire d'évaluer la PNG à mi-parcours, en Juin 2025. L'objectif serait d'apprécier le niveau des résultats obtenus et les chances de progression et de réalisation ultérieure des effets et impact attendus. Le rapport d'évaluation à mi-parcours devrait être élaboré selon un exercice participatif auquel prendraient part les acteurs impliqués à l'exécution. Les résultats devraient être partagés selon des modalités qui permettraient à toutes les parties prenantes d'apprécier les conditions d'exécution et taux de réalisation des résultats attendus.

4.1.5 Les Plans d'Actions de Travail Annuels

La mise en œuvre de la PNG étant bâtie sur des modalités d'exécution de plan d'actions annuel privilégiant la réalisation des activités, il sera établi dès le mois de décembre de l'année en cours, le plan d'actions annuel et en janvier de l'année suivante, les Plans de Travail Annuels. Le Plan d'Action Annuel sera établi sur la base des conclusions et recommandations de la revue annuelle tenue avant ou en même temps que celui-ci. Les plans d'actions seront conçus de manière à permettre à chaque acteur de relever les activités relevant de ses responsabilités. Les plans de travail devront rester en cohérence avec le schéma d'ensemble et garder aussi la logique qui sous-tend la mise en œuvre du plan d'action annuel. Étant donné le rôle dévolu à l'exécution sectorielle, le plan de travail devra tenir naturellement compte des programmes, projets et activités à réaliser dans les ministères concernés. Dans ce sens, il est recommandé que les ministères sectoriels s'efforcent d'inscrire et trouver, au niveau de leur département, tout ou partie des ressources devant financer l'intégration transversale du genre au-delà de 2030.

4.2. Organes de coordination et de pilotage de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG)

Le cadre institutionnel de coordination et de pilotage de la PNG devra être aussi représentatif que possible de la diversité des acteurs afin de pouvoir fédérer véritablement les énergies en vue d'une mise en œuvre efficace. Il est le levier de la mise en œuvre de la PNG.

Le dispositif institutionnel de pilotage proposé vise à garantir un leadership national sur le genre et à créer les conditions d'une plus large participation à la lutte pour l'égalité des sexes, et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs au développement.

Le cadre institutionnel de coordination et de pilotage de la PNG comprend :

- le Conseil National en matière de Genre
- le Comité de Pilotage
- l'Observatoire National de l'Égalité de Genres.

4.2.1. Le Conseil National en matière de Genre (CNG)

En raison de la mise en œuvre d'une approche transversale du genre dans tous les secteurs comme indiqué au niveau du Pilier 2 de la SND 30, l'implémentation de la PNG nécessite une coordination efficace au plus haut niveau afin de tenir compte des orientations données par le Chef de l'Etat lors de son message à la Nation le 31 décembre 2023, réitérées par lettre n°03/CF/SG/PR du 04 janvier 2024, relatives à la rationalisation des dépenses publiques de fonctionnement.

Ce Conseil qui est l'instance d'orientation stratégique et de coordination de la mise en œuvre de la PNG, offre la possibilité de s'assurer entre autres, la mise en œuvre des directives présidentielles en matière de genre, notamment celles contenues dans les Circulaires relatives à la préparation du budget qui exigent de manière explicite la nécessité de prendre en compte le genre dans les politiques budgétaires.

Au niveau de l'organisation, le CNG serait composé ainsi qu'il suit :

Président : Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Vice-président : Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille

Membres :

- Au niveau du Gouvernement : Ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Ministre des Finances, les autres membres du Gouvernement dont les départements ministériels sont concernés par la mise en œuvre des sept axes stratégiques.
- Deux représentants du Parlement (dont un de l'Assemblée Nationale et un du Sénat)
- Un représentant du Conseil Economique et Social
- Deux représentants des CTD (01 pour les régions et 01 pour les communes)
- Un représentant des camerounais de la diaspora
- Deux représentants du secteur privé
- Deux représentants des autorités traditionnelles
- Quatre représentants des autorités religieuses
- Deux représentants du système statistique national
- Deux représentants de la société civile

Les départements ministériels pourraient participer aux sessions du Conseil lorsqu'ils sont formellement convoqués, en tenant compte de l'implication ou de l'intérêt de leurs administrations sur une question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil National en matière de Genre a pour missions principales de :

- De suivre la mise en œuvre de la PNG et les progrès enregistrés et émettre des recommandations sur les rapports annuels des résultats de la politique en vue d'améliorer son rendement ;
- de statuer sur les dispositifs à renforcer et les mesures et modalités à mettre en place pour assurer une coordination globale efficace des différents départements, structures, institutions et organisations de la société civile qui sont concernés par la PNG ;
- d'assurer une synergie d'actions de tous les acteurs intervenant pour la promotion du genre;
- de faire des recommandations et donner des orientations pour la réalisation des différents plans d'actions ;

- d'assurer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources (financières, humaines et matérielles) et le soutien en faveur de la promotion du genre et développer un partenariat actif ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation de façon périodique du niveau d'exécution des cadres logiques multisectoriels à moyen terme en matière de genre.

Le Conseil se réunit une fois par an, sur la base du rapport de la situation du genre au Cameroun. Ce rapport est présenté par le Comité de pilotage chapeauté par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, à l'effet d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions de la PNG et de donner les orientations et directives nécessaires pour améliorer la situation décrite.

Les frais de fonctionnement du Conseil National en matière de Genre sont inscrits dans le budget annuel des Services du Premier Ministre.

4.2.2. Le Comité de Pilotage de la PNG (COPIL)

Placé sous la présidence du Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille, le Comité de Pilotage assure, en tant qu'organe technique, la concertation et la coordination des actions pour une mise en œuvre efficace de l'ensemble des actions à exécuter par les différents acteurs. Il sera composé des points focaux genre et des points focaux BSG des différents ministères, de cinq représentants des Organisations de la Société Civile, de deux représentants du Groupe Thématique Genre des partenaires techniques et financiers y compris du Système des Nations Unies, de deux représentants du secteur privé et de quelques personnes ressources, partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG.

Le Comité de pilotage a pour mission :

- ✓ D'assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG par la tenue de réunions périodiques ;
- ✓ d'assister le Secrétaire permanent dans l'élaboration des documents destinés au Conseil National ;
- ✓ d'aider à la recherche et à la mobilisation de ressources financières internes et externes ;
- ✓ d'aider à la constitution de banques de données sur les différentes questions de genre et l'exécution de la PNG ;
- ✓ de contribuer aux missions de suivi et d'évaluation de la PNG ;
- ✓ de veiller à l'application des directives du Conseil National ;
- ✓ d'assurer la coordination et la consolidation des plans d'actions et rapports des partenaires en vue d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre de la PNG ;
- ✓ d'organiser un bilan annuel participatif de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la PNG par les partenaires ;
- ✓ de centraliser les rapports annuels sur le Genre soumis par les ministères sectoriels ;
- ✓ de préparer la version consolidée du rapport annuel national à soumettre au Conseil National en matière de Genre ;

Dans le but de rationaliser, les départements ministériels pourraient participer aux sessions du COPIL lorsqu'ils sont formellement convoqués, en tenant compte de l'implication ou de l'intérêt de leurs administrations sur une question inscrite à l'ordre du jour.

Le suivi de la mise en œuvre opérationnelle de la PNG au sein du Comité de Pilotage est assuré par un Secrétariat technique et les Délégation Régionales du MINPROFF.

4.2.2.1. Le Secrétariat Technique du Comité de pilotage de la PNG

Le Secrétariat Technique du Comité de pilotage sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille. Il se réunira une fois par trimestre, avec comme membres les structures du MINFI et du MINEPAT en charge de la budgétisation sensible au genre et l'Institut National de la Statistique.

Il aura essentiellement pour tâches :

- De préparer les sessions du Conseil National en matière de genre ;
- d'assurer le secrétariat des rencontres du Conseil National ;
- de la conservation des documents et archives du Conseil national ;
- de l'exécution de toutes autres missions à lui confiées par le Conseil National ;
- de la réception, de l'enregistrement et de la ventilation du courrier ;
- de l'expédition des correspondances émanant du Conseil National ;
- de la mise en état des dossiers à soumettre à l'examen du Conseil ;
- de valider les propositions issues des évaluations des plans d'actions genre et d'identifier les stratégies d'accélération de leur processus de mise en œuvre ;
- de veiller à ce que les recommandations des évaluations de la PNG soient mises en application.
- d'assurer la coordination des interventions dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG ;
- d'appuyer l'institutionnalisation du genre dans les différents secteurs (ministères, institutions, organisations de la société civile, secteur privé, etc.) ;
- de préparer les dossiers permettant de soutenir la mobilisation des ressources pour le financement des programmes de la PNG ;
- de procéder en relation avec les partenaires, à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la PNG et son évaluation annuelle ;
- de produire des rapports de suivi de la mise en œuvre de la PNG;
- de préparer les rencontres du Comité de pilotage ;
- d'assurer le secrétariat du Comité de pilotage ;
- de collecter, traiter et analyser les données du terrain qui alimentent les travaux des sessions du Comité de pilotage ;
- d'entretenir le dialogue avec les parties prenantes de la mise en œuvre de la PNG ;
- de participer aux exercices de programmation de l'état et des partenaires techniques et financiers.

4.2.2.2. Les Délégations Régionales du MINPROFF (DRPROFF)

En tant que répondant du Comité de pilotage au niveau régional, Les Délégations Régionales du MINPROFF (DRPROFF), sous l'autorité du Gouverneur de Région, exécutent ses missions dans le strict respect du mandat à lui confié par celui-ci, à savoir :

- Adopter un programme régional d'action pour la mise en œuvre de la PNG et faire le suivi général de sa mise en œuvre ;

- Établir une cartographie des intervenants en matière de genre dans la région ;
- Coordonner et faire converger tous les efforts des divers intervenants et acteurs locaux en vue de maximiser l'impact en matière d'Égalité Femme-Homme ;
- Appuyer l'intégration du Genre dans les plans régionaux de développement ;
- Prendre les dispositions requises pour mobiliser les ressources humaines et financières en faveur de la mise en œuvre de la PNG ;
- Assurer le suivi et l'évaluation participative de la mise en œuvre de la PNG au niveau régional ;
- Adopter le rapport annuel régional des résultats du programme régional d'action découlant de la PNG ;
- Émettre des avis et des recommandations au Comité de Pilotage, sur toute question permettant de corriger les discriminations et de faire avancer les progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les réunions du Comité de pilotage au niveau régional sont présidées par le Délégué Régional du MINPROFF. Y prennent part :

- Le Chef de Service Régional de la Promotion Sociale de la Femme ;
- Un représentant du Conseil Régional ;
- Des représentants des structures déconcentrées des ministères sectoriels ;
- Des représentants de la société civile ;
- Des représentants du secteur privé ;
- Des leaders communautaires ;
- Des représentants des autorités traditionnelles ;
- Des représentants des confréries religieuses.

Lesdites Comité réunions se tiennent une fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire lorsque nécessaire. La Délégation régionale du MINPROFF veille à la mise en application des recommandations formulées au cours desdites réunions en coordination avec les départements ministériels, les institutions et les organisations concernés par la PNG. Un compte rendu est fait au Gouverneur de Région par le Délégué Régional.

4.2.3. L'Observatoire National de l'Égalité entre les hommes et les femmes

Il sera créé un Observatoire National de l'Égalité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de la vie nationale. Logé au sein du Ministère en charge du Genre, l'Observatoire National de l'Égalité entre les hommes et les femmes jouera un rôle moteur dans ce dispositif. L'Observatoire a pour missions d'assurer la veille, l'alerte et l'anticipation en matière d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes, de suivre et d'évaluer d'une manière permanente le respect des indicateurs de genre, de servir de cadre d'orientation et de coordination en matière d'égalité de chance et d'équité, de formuler des recommandations à l'endroit des différentes institutions, de faire le monitoring du respect du principe genre dans la vision du développement national, et de soumettre chaque année au Gouvernement, le programme et rapport d'activités.

Dans ce sens, l'Observatoire mettra en place un système d'information sensible au genre dans chacun des domaines prioritaires d'intervention de la PNG, mais également, dans tous les domaines sectoriels pris en charge par les différentes parties à la mise en œuvre de la PNG et de la SND30 de manière globale. Ce système sera alimenté par une production conséquente

de données différenciées par sexe provenant des différents secteurs d'activités, de l'INS, de l'Unité de Suivi et de Coordination des Politiques Economiques du Ministère de l'Economie, et du BUCREP dans son rôle de contribution à l'évaluation des politiques publiques et par les résultats des études thématiques et enquêtes ponctuelles réalisées et d'autres institutions. Pour favoriser la disponibilité de données sexospécifiques nécessaires pour une bonne appréciation des performances en matière d'intégration du genre dans tous les secteurs, des ressources financières sont à mobiliser pour appuyer la réalisation d'enquêtes et études thématiques et générales à réaliser.

La création, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire National de l'Egalité entre les hommes et les femmes seront régis par un texte particulier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le respect du schéma institutionnel de coordination et de pilotage de la PNG, ainsi défini, qui établit la charte des responsabilités et rôles attendus de chaque partie prenante à la mise en œuvre de la PNG favorisera la synergie entre intervenants nécessaire pour la convergence des actions vers les résultats attendus. Il contribuera, aussi, à conforter les capacités techniques du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, à promouvoir l'adoption de pratiques favorables à l'instauration d'un développement durable garantissant l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le respect du schéma institutionnel, ainsi défini, qui établit la charte des responsabilités et des rôles attendus de chaque partie prenante à la mise en œuvre de la PNG, favorise la synergie entre les intervenants, une nécessité pour la convergence des actions vers les résultats attendus. Il contribue aussi, à conforter les capacités techniques du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, à promouvoir l'adoption de pratiques favorables à l'instauration d'un développement durable garantissant l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons.

Dans la perspective d'enracinement de la dimension genre dans les politiques, programmes et projets, il est prévu que ces dispositifs soient progressivement renforcés par d'autres organes, en cas de nécessité, à l'instar d'un Observatoire National de l'Egalité de Genres pour assurer le suivi de la prise en compte du genre dans tous les secteurs ainsi que d'un conseil national des femmes permettant de mobiliser toutes les forces vives œuvrant pour la promotion de la femme, sans oublier les Comités Régionaux ou Communaux en matière de genre.

4.3. La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre

La mise en œuvre de la PNG, en cohérence avec l'option d'assurer la transversalité du genre au niveau sectoriel retenue par la SND30 revient à définir les rôles et responsabilité des acteurs d'exécution. L'Etat est interpellé en tant que principal responsable de la création des conditions de traitement équitable des hommes et des femmes, des filles et des garçons dans tous les secteurs, domaines ainsi que les autres parties prenantes. Par conséquent, l'Etat doit favoriser une réelle participation de tous les acteurs à la mise en œuvre de la PNG.

4.3.1. Le Ministère de la Promotion de la femme et de la Famille

Le MINPROFF agit, en tant que principal acteur du mécanisme national chargé de la promotion de l'égalité de genre. A travers les mécanismes qui sont mis en place, il assure la planification, la programmation et l'exécution des actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG. A cet effet, il appuie, directement, les institutions impliquées pour l'effectivité de l'institutionnalisation du genre. A ce titre, il contribue au renforcement des capacités des ministères sectoriels par l'intermédiaire des cellules genre, des agences nationales spécialisées engagées dans la mise en œuvre de projets et programmes sectoriels, les agences régionales de développement, le Parlement et les Organisations de la Société Civile. Pour favoriser une mise

en œuvre efficace, elle assure la coordination des activités et favorise la concertation entre les différentes parties prenantes.

Pour le suivi des actions qui seront développées, le MINPROFF assure, conjointement avec les cellules genre des différents ministères la collecte, l'exploitation et l'analyse des données nécessaires pour évaluer les performances en matière de promotion de l'égalité de genre dans tous les domaines. En relation avec les responsables des mécanismes de suivi de la mise en œuvre de la SND30, il veille à la prise en compte du genre dans les différents projets et programmes et s'assure de l'intégration transversale du genre dans lesdits projets et programmes inscrits dans le Plan d'Action Prioritaire.

En tant que responsable des résultats atteints dans le domaine de la promotion de l'égalité de genre, il produit les rapports destinés à rendre compte de l'état de l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans tous les domaines selon les modalités et mécanismes de suivi et d'évaluation retenus. A cette fin, il doit s'enquérir des actions réalisées par toutes les parties prenantes, collecter, exploiter, analyser et diffuser les informations nécessaires à l'appréciation des résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG.

4.3.2. Le Ministère des Finances et le Ministère de l'Economie et de la Planification

Le MINFI et le MINEPAT ont un rôle moteur à jouer dans la mise en œuvre de la PNG, le premier du fait qu'il pilote la réforme budgétaire ; le second du fait qu'il assure l'animation et le contrôle-qualité de la planification au niveau national. Dans ce contexte, ces deux administrations sont des alliées incontournables pour implanter une approche de Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans la chaîne de Planification, Programmation, Suivi et Evaluation (PPBS), et partant dans les finances publiques aux niveaux sectoriel et local.

Le MINFI a également pour rôle de veiller à la prise en compte des intérêts et besoins différenciés des femmes et des hommes dans les produits financiers à offrir et à un équilibre de leur représentation au niveau des instances élues et du personnel, notamment dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive et de la Budgétisation sensible au genre.

4.3.3. Les autres administrations sectorielles

Les ministères en charge des politiques sectorielles relevant de leur domaine assurent l'intégration transversale du genre dans les programmes et projets inscrits au PAP de la SND30. Ainsi, chaque ministère contribue de manière directe à l'exécution de la PNG et assure, à ce titre, la maîtrise d'œuvre de la création et du fonctionnement des Cellules genre selon des modalités qui sont appuyés par la Direction en charge du Genre. Pour la garantie d'une réelle durabilité et profitabilité des actions d'intégration transversale du genre, chaque ministère assure, avec l'appui de cette direction, l'institutionnalisation du genre dans les dispositifs de planification, programmation et budgétisation sectorielles. A cette fin, les cellules veillent à réunir les conditions de dépassement des limites notées dans l'option basée sur l'approche Points Focaux Genre. Selon les modalités et cycles de programmation budgétaire interne, chaque Cellule genre doit en rapport avec l'autorité, assurer l'inscription d'activités de promotion du genre dans les programmes et budgets du ministère. Pour les besoins de reportage des actions initiées dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG et des progrès réalisés. Chaque ministère doit participer aux actions de programmation sectorielle des contributions à l'intégration du genre dans la mise en œuvre des projets et programmes sectoriels de la SND30. Par ailleurs, chaque secteur doit réunir les conditions d'une prise en compte des questions de genre et des progrès réalisés en matière d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons lors des revues sectorielles conjointes.

4.3.4 Le Parlement

Le Parlement est un acteur incontournable pour la réalisation de l'égalité entre les hommes

et les femmes, les filles et les garçons et contribue de ce fait à la mise en œuvre de la PNG. A travers ses structures respectives, ses organes et moyens institutionnels, il assure l'intégration du genre dans le travail parlementaire à savoir, la législation, le contrôle et la représentation. Dans ce cadre, veille dans ses programmes de renforcement des capacités, ses sessions de formation et de sensibilisation des députés destinées à les doter de moyens techniques, pour l'intégration du genre soit efficace dans ses mandats d'examen des différentes lois de finances et plus particulièrement d'évaluation des politiques publiques. Les actions de renforcement des capacités en matière d'intégration du genre vont également concerner l'administration et les assistants parlementaires.

Pour réunir les conditions d'une institutionnalisation de l'approche genre, le Parlement doit étudier les modalités de mise en place d'une commission dans chacune des chambres s'occupant spécifiquement des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et garçons, dans le travail parlementaire. En attendant, le collectif des femmes députés et sénatrices est à mettre à profit pour servir de vecteur d'appui à l'institutionnalisation du genre au sein du Parlement et de plaider pour la création d'une Commission technique spécialisée sur les questions de genre. Dans ce sens, ledit collectif doit s'ouvrir davantage aux hommes et créer des coalitions au niveau interne pour la soumission et l'adoption de proposition de lois favorables à l'effectivité de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme au Cameroun.

4.3.5 Les Collectivités Territoriales Décentralisées

Les Collectivités Territoriales Décentralisées, appelées à traduire l'option de territorialisation des politiques, sont des acteurs clés de la mise en œuvre de la PNG. A cet effet, elles sont chargées, avec le soutien des Comités Locaux de Développement, à institutionnaliser le genre et assurer l'intégration transversale du genre dans les Plans Communaux de Développement (PCD) et Plans Régionaux de Développement (PRD) qu'elles sont appelées à élaborer et mettre en œuvre pour le développement des communes et régions. A ce titre, les collectivités locales doivent prendre part, via leurs associations, aux différentes instances de concertation et de suivi de la mise en œuvre de la PNG qui seront mises en place.

4.3.6 Les Organisations de la Société Civile

Les Organisations de la Société Civile (OSC) qui jouent un rôle important pour la promotion des droits humains et l'amélioration des conditions de vie des femmes, de l'intégrité physique et morales des femmes et la participation à la prise de décision contribuent à la mise en œuvre de la PNG. Etant donné leurs apports, multiformes et déterminants au niveau de l'exécution des programmes et projets mis en œuvre par les ministères sectoriels, les OSC doivent contribuer, sur la base d'actions spécifiques, à la réalisation des résultats de la PNG. A cette fin, des mécanismes et moyens d'appui particulier à leurs projets doivent être mis en place sous forme de fonds réactifs destinés à soutenir les initiatives en faveur des femmes. Les OSC, qui contribuent aussi à la création de conditions d'instauration durable d'un climat propice à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, prennent part aux instances de concertation entre acteurs de la mise en œuvre de la PNG. Leur représentation pourrait être envisagée par l'entremise des réseaux mis en place.

4.3.7 Les Partenaires Techniques et Financiers

Les Partenaires Techniques et Financiers contribuent à la mise en œuvre des actions tout en assurant, chacun en ce qui le concerne et si nécessaire conjointement, l'intégration du genre dans les programmes initiés pour contribuer à la mise en œuvre de la SND30.

Les institutions de coopération bilatérale et multilatérale prennent aussi part à la mise en œuvre de la PNG. Sur le plan technique elles sont, chacune en ce qui la concerne et dépendant des actions qu'elles soutiennent au niveau des ministères et autres instances, invitées à soutenir financièrement les efforts d'institutionnalisation du genre. Dans ce sens, les organisations

bilatérales et multilatérales doivent appuyer techniquement les actions qui sont menées et concourir au financement de la mise en œuvre de la PNG et des actions sectorielles. A cette fin, le Groupe Thématique Genre des Partenaires Techniques et Financiers et celui des Nations Unies servent de cadre de concertation et de plaidoyer pour la mobilisation des ressources.

4.3.8. Les groupes cibles bénéficiaires

Les groupes cibles ne sont pas des bénéficiaires passifs, mais plutôt des acteurs de l'exécution. Ils s'investissent, pleinement, dans la définition de leurs besoins et priorités, dans la formulation des projets et programmes devant répondre à leurs préoccupations, ainsi que dans le financement et la mise en œuvre des actions à mener. Ils sont parties prenantes dans les activités de planification, de suivi et d'évaluation. Leurs interventions sont recherchées à travers leurs différentes organisations faîtières.

4.4. Suivi et d'évaluation de la Politique Nationale Genre : Mécanismes et modalités

4.4.1. Justification du Système de Suivi et d'Evaluation

Le système de suivi et d'évaluation devrait permettre d'alimenter les différents processus et activités de planification qui sont menés tout au long de l'exécution du Plan de Mise en Œuvre. Par conséquent, ce système permettra de fournir des données pour :

- les activités de planification et de revue périodique, annuelle et à mi-parcours, de l'exécution des activités et la mise à jour du cadre logique, des plans d'actions et de travail annuels ;
- la révision du Cadre logique de mise en œuvre de la PNG pour une mise à jour des analyses de situation ;
- les activités de programmation de l'exécution de la PNG sur la base de rapports bien élaborés, des revues annuelles prévues pour apprécier les conditions d'exécution, la cohérence d'ensemble des actions menées, le niveau et les chances de progression et d'atteinte des résultats, la validité des hypothèses de base et risques relevés à considérer ;
- les activités d'évaluation périodique de la PNG sur la période de 2021 à 2030 et une période de cinq (05) ans retenus pour l'exécution du Cadre de résultats Multisectoriel.

4.4.2. Objectifs du système de suivi et d'évaluation

Le système de suivi et d'évaluation a pour objectifs de :

- réunir les données nécessaires pour rendre visibles les actions de promotion de l'équité et l'égalité de genre pour chacun des domaines et secteurs concernés ;
- favoriser la constitution d'une base de données complète sur la situation des hommes et des femmes, des filles et des garçons, acteurs et bénéficiaires des interventions du secteur ;
- soutenir la communication sur les enjeux de genre et soutenir les plaidoyers ;
- mettre à la disposition de toutes les parties prenantes, les informations collectées pour rendre compte de l'exécution des activités, l'état et l'évolution de l'équité et l'égalité de genre à tous les niveaux et secteurs.

4.4.3. Le Cadre et les modalités de Suivi et d'Evaluation de la PNG

Le système de suivi et d'évaluation aura une envergure nationale et devra toucher tous les secteurs et niveaux centraux, déconcentrés et décentralisés, ceci à l'échelle régionale, et communale. La couverture nationale est justifiée par l'orientation prise pour la mise en œuvre de la PNG qui privilégie l'exécution des activités liées aux différents enjeux retenus par des acteurs gouvernementaux, des Collectivités Territoriales Décentralisées, du Parlement, de la Société Civile, du Secteur Privé et des populations.

Le suivi est continu relativement à l'exécution des activités exécutées par les différentes

parties prenantes et l'évolution des situations par rapport aux progrès attendus en termes d'extrants. L'évaluation, quant à elle, sera ponctuelle pour les activités liées à l'exécution et périodiques relativement à l'appréciation des effets et impact atteints en matière de promotion de genre.

Le suivi et l'évaluation sont assurés selon les critères et modalités de gestion axée sur les résultats sur la base des supports constitués par, le Cadre logique de la PNG, le Cadre de Mesure de Rendement, et les Plans d'Actions Annuels. Le système de suivi et d'évaluation sera conçu de manière à l'articuler aux principaux systèmes d'information utilisés par les secteurs.

Le système de suivi et d'évaluation de la PNG ainsi défini, est en interface avec les instruments de gestion des finances publique utilisés par différentes structures du Ministère des Finances. Il est également en adéquation avec les instruments et supports de l'Institut National de la Statistique (INS) et le Bureau Central des Recensements et Etude de Population (BUCREP), et tout autre mécanisme chargé d'assurer des rôles majeurs dans le suivi des politiques publiques.

En outre, le système de suivi et d'évaluation est prévu pour être arrimé aux principaux systèmes d'informations utilisés par les différents secteurs pour alimenter les contenus des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et les Rapports Annuels de Performances (RAP) ainsi que ceux mis en place au titre du dispositif de suivi de la mise en œuvre de la SND30. Par conséquent, le système de suivi et d'évaluation de la PNG est en interface avec les instruments de gestion des finances publiques (PROBMIS) utilisés par le MINEPAT et le MINFI. Ce mécanisme va s'appuyer également sur l'INS et le BUCREP qui disposent d'un avantage comparatif dans le domaine de la collecte et la diffusion des données. Dans le même sens, l'Observatoire Nationale de l'Egalité des Genres, en raison de ses missions en matière d'appréciation de l'état de l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons sera partie prenante du dispositif de collecte et de traitement des données.

Le dispositif institutionnel de suivi comprendra un mécanisme de revue et d'évaluation à mi-parcours avec trois niveaux d'intervention :

- Le niveau du Comité de pilotage de la PNG ;
- Le niveau des acteurs des Cellules/Comités pour la promotion du genre des institutions et des ministères ;
- Le niveau du Cadre de concertation des PTF.

Pour opérationnaliser le dispositif de suivi de la PNG, un système de collecte de données désagrégées par sexe, qui tiennent compte des spécificités locales, est conçu et mis en œuvre. Les outils de suivi/évaluation sont des bulletins périodiques d'indicateurs, consolidés dans des rapports.

Une fois par an, le Comité National réunira les cellules sectorielles genre des administrations publiques et parapubliques, les PTF et la Société Civile, pour faire le point de la mise en œuvre de la PNG et identifier les stratégies d'accélération. A mi-période, une évaluation externe examinera le degré de traduction de la PNG dans les plans d'actions, programmes et projets, les moyens mobilisés et les résultats obtenus, et déterminera les réajustements nécessaires. En fin de période de mise en œuvre (2030), une évaluation externe fera le bilan de la mise en œuvre de la PNG et dégagera les perspectives.

Tel que décrit plus haut, le système de suivi et d'évaluation aura donc comme cadres de référence :

- le Cadre logique de la PNG ;
- le Cadre de Mesure du Rendement de la PNG.

Les bases de référence sont les chaînes de résultats qui comprennent les programmes, les

actions et activités. Pour le suivi, les bases de référence seront étendues aux intrants et activités qui seront mis en œuvre pour réaliser les chaînes de résultats dans tous les secteurs. Les objectifs cibles qui traduisent qualitativement et quantitativement les résultats à atteindre au terme de l'exécution des activités de la PNG serviront aussi de base pour évaluer le niveau de progression vers les résultats.

Dès le début de l'exécution des deux cadres de mise en œuvre, les objectifs cibles devraient être programmés dans le temps pour tenir compte du schéma opérationnel défini en fonction des moyens disponibles.

4.5 La communication autour de la Politique Nationale Genre

Les médias, les communicateurs traditionnels, les relais communautaires et les artistes sont appelés à jouer, en tant que partenaires privilégiés, un rôle important dans toutes les activités de mise en œuvre de la PNG. Ceci se fait à travers le programme global de communication qui devra soutenir l'exécution de la PNG. L'apport de ces différentes catégories d'acteurs est aussi recherché pour la diffusion des informations relatives à la mise en œuvre de la politique, la réalisation d'activités de plaidoyer auprès des autorités politiques et des leaders d'opinion dans le cadre de la promotion du changement de comportement, attitudes et pratiques défavorables à l'égalité de genre, et pour l'instauration d'un environnement favorable à la promotion du genre.

La communication constitue l'une des clés pour appuyer la mise en œuvre d'une politique transversale dans un domaine qui implique des changements dans les pratiques et les mentalités, d'où l'importance à accorder à la communication sociale. De plus, la nature même d'une telle politique interpelle un grand nombre d'acteurs aux intérêts diversifiés, ce qui met en exergue l'importance à accorder à la communication organisationnelle qui implique des fonctions de coordination, de concertation, d'information, de diffusion, de dialogue, de réseautage et de partage d'expériences.

Le développement d'une stratégie de communication viendra en appui à la mise en œuvre, au suivi et à la diffusion des résultats de la PNG.

Parmi les actions envisagées figurent :

- l'édition, la diffusion et la vulgarisation de la PNG dans toutes les régions ;
- la mise en place d'un site web et la mise en place d'un réseau des intervenants ;
- le partage d'expériences au Cameroun, dans la sous-région et au niveau international ;
- l'utilisation appropriée des médias, etc.

Une stratégie de communication sera développée par le Secrétariat technique composé des représentants du MINPROFF, des Points Focaux Genre, des principaux bailleurs de fonds, des OSC ainsi que d'autres partenaires au développement. Cette stratégie est basée principalement sur les structures locales déjà existantes, notamment les Cellules de communication. Les autres catégories de personnes qui seront également concernées par les messages sont les médias locaux et internationaux, ainsi que la communauté internationale.

Cette stratégie va permettre de mettre en évidence des mesures et des initiatives spécifiques mises en route afin d'assurer la perception adéquate et la visibilité du rôle et des efforts de chaque partenaire financier de la PNG.

Les informations seront claires, fiables et cohérentes sur les actions menées. Les moyens de communication seront choisis en fonction des objectifs et des cibles de la communication et peuvent comprendre : (1) le contact direct avec les agents de terrain, les comités régionaux et communaux genre, les autorités locales ; (2) la télévision, les radios nationale et locales ; (3) les brochures et les bandes dessinées ; (4) les posters et les journaux, (5) les réseaux sociaux. Il y aura aussi des possibilités de communiquer d'une façon interactive pour la transmission des idées

et concepts figuratifs basés sur la culture locale, comme la musique, le théâtre, les événements culturels ou autres formes d'expression orale en usage dans la communauté.

4.6. Mécanisme de financement de la Politique Nationale Genre

La mobilisation des financements qui sont requis pour le développement de capacités, de méthodologies et de compétences dans le domaine de l'intégration du genre dans un système de gouvernance démocratique et dans les affaires publiques, représentent des conditions indispensables à la réussite et à l'atteinte des résultats. Le MINPROFF, appuyé par le Conseil National en matière de Genre et le Comité de Pilotage, aura à développer une stratégie en vue de mobiliser les ressources financières requises et des fonds pour des programmes de développement des capacités. Cette stratégie est facilitée par le fait que le domaine du genre disposera d'un cadre structurant englobant une Politique Nationale et son Cadre de Résultats, et d'une attention particulière dans les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du MINPROFF et des ministères sectoriels.

Etant donné que la mise en œuvre de la PNG dépend des ressources financières mobilisables aux plans interne et externe, il convient de créer une synergie d'actions avec l'ensemble des acteurs. Ainsi, la mobilisation des ressources se fera à travers les mécanismes suivants :

- la mise en place d'un Fonds National Genre, alimenté par le budget de l'Etat, les PTF, les apports du secteur privé, la société civile et autres donateurs ;
- le financement spécifique direct des projets sensibles genre par le secteur privé, les organisations de la société civile et les PTF ;
- la budgétisation des activités de mise en œuvre de la PNG dans les plans régionaux et communaux de développement ;
- l'augmentation du budget de l'État au Ministère en charge du Genre ;
- l'intégration d'une approche de budgétisation sensible au genre (BSG) qui permet une utilisation optimale des ressources et un meilleur impact sur la réduction des disparités et des inégalités entre les sexes ;
- le recours à des fondations et des donateurs privés au niveau national et international.

L'élaboration du Document de la PNG est la manifestation concrète de la volonté politique et de l'engagement ferme du Gouvernement et de ses Partenaires au développement à aborder, de façon sereine, la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, dans les secteurs de la vie culturelle, sociale et économique du Cameroun. La PNG s'inscrit en droite ligne du respect des droits humains et de la lutte contre la pauvreté qui a pour cadre de référence la SND30.

Au regard de la complexité des problèmes et des solutions à trouver face aux inégalités de genre, la PNG ne constitue pas en soi une panacée pour résoudre de façon définitive et totale, l'ensemble des problématiques genre. Elle permet cependant, d'une part de toucher du doigt et de rendre plus visible les rapports inégalitaires de sexe, leurs causes et leurs effets sur les genres et sur le développement et d'autre part, d'envisager des solutions consensuelles réalistes et durables par des prises de mesures sociales, politiques, économiques et juridiques.

La PNG a pour ambition de parvenir, sur le long terme, à réaliser l'égalité de genre par l'instauration d'un environnement socioculturel, juridique, économique et institutionnel favorable

à l'institutionnalisation du genre dans les politiques, programmes et projets de développement et dans la gouvernance. Elle devra aussi permettre d'impulser, au niveau de tous les acteurs, des réflexes sensibles au genre pour un changement de comportement favorable au respect du droit à la différence et à l'égalité des sexes dans l'accès, la gestion et le contrôle des affaires nationales, locales et familiales.

Ainsi, la PNG se présente comme un cadre d'orientation et de référence pour l'ensemble des acteurs en vue d'une prise en compte de la dimension genre à tous les niveaux. Elle sera non seulement un support pédagogique et technique pour aider à l'élaboration des programmes et projets de développement, mais aussi un outil de plaidoyer et d'animation pour la facilitation du dialogue social, la mobilisation des ressources et la coordination des interventions genre sensibles.

La mise en œuvre diligente de la PNG exige une forte mobilisation sociale, une synergie d'actions de tous les acteurs voués à la cause du genre, des ressources suffisantes, des organisations fortes porteuses du genre, des mécanismes et outils d'institutionnalisation, et un dispositif de suivi/ évaluation basé sur des indicateurs sexo-spécifiques. Tous ces paramètres devraient être soutenus par une réelle volonté politique permanente d'une part, et par le développement d'un partenariat actif et productif d'autre part.

Pour ce faire, le succès de la PNG dépendra bien sûr de l'intérêt et du crédit que lui accorderont le Gouvernement et ses partenaires, mais surtout de l'engagement de chaque camerounais, à quelque niveau qu'il soit, de faire du problème des inégalités et des discriminations de genre son problème personnel et sa propre bataille. En effet, il est reconnu que les vrais obstacles à l'égalité de genre ne sont pas seulement des problèmes d'insuffisance de moyens ou de faiblesses institutionnelles et organisationnelles, mais ils émanent surtout de nos constructions mentales, de nos résistances à ne pas reconnaître le droit égal de l'autre, et de nos complexes et réflexes de supériorité et de domination, ou d'infériorité et de soumission. C'est pourquoi la réponse véritable à la problématique genre se trouve en chacun de tous, homme et femme, fille et garçon. Aussi, chaque Camerounais, par un simple geste de changement de comportement dans les rapports homme-femmes, fille-garçon, devra-t-il participer positivement à inverser les tendances pour un développement humain durable fondé sur les principes d'équité et du respect du droit.

DEUXIEME PARTIE :
CADRE DE RESULTATS MULTISECTORIEL
DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

DEUXIEME PARTIE :
CADRE DE RESULTATS MULTISECTORIEL
DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

CHAPITRE 5 : CADRE LOGIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

Après un bref rappel des éléments de la PNG, ce chapitre sera essentiellement consacré à la caractérisation et à la présentation des programmes selon la logique axée sur les résultats.

5.1. Rappel des éléments de la Politique Nationale Genre

5.1.1. Vision de la Politique Nationale Genre

La vision de la Politique Nationale Genre découle de la vision à long terme du Cameroun en 2035. Elle s'énonce de la manière suivante : **« Contribuer à la construction d'un Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité dans lequel les hommes et les femmes, les filles et les garçons, jouissent des mêmes droits, des mêmes chances et des mêmes opportunités de développement ».**

Cette vision est soutenue par des valeurs d'équité, d'égalité, de solidarité nationale, de bonne gouvernance, de responsabilité partagée et de justice sociale.

5.1.2. But de la Politique Nationale Genre

La Politique Nationale Genre a pour but de promouvoir une société égalitaire, juste, démocratique, et inclusive fondée sur les droits humains pour les hommes et les femmes, les filles et les garçons, dans la perspective d'un développement durable, équitable et participatif, ainsi bien dans le secteur public que privé.

5.1.3. Objectifs de la Politique Nationale Genre

L'objectif global de la PNG est de créer des conditions favorables à l'épanouissement des populations camerounaises femmes et hommes, filles et garçons sans aucune forme de discrimination, à travers la promotion de :

- i) Un cadre où les pesanteurs socioculturelles sont réduites et dans lequel la femme et la jeune fille ont un meilleur accès à la santé, l'éducation, la formation et leurs compétences sont renforcées ;
- ii) Un environnement propice à la réduction de toute forme de discrimination et de violences basées sur le genre, favorisant l'implication des hommes et des jeunes ;
- iii) La participation accrue et effective des femmes et des populations en situation de vulnérabilité à la prise de décision à tous les niveaux et leur représentativité équitable et soutenue ;
- iv) L'emploi décent effectif et les ressources productives disponibles, diversifiées et innovantes accessibles aux femmes en vue de leur autonomisation économique ;
- v) Un socle de protection sociale, dans lequel les droits des femmes/filles, hommes /garçons sont respectés et dans lequel les femmes et filles bénéficient des mesures de protection contre les violences, la traite des personnes et le trafic des migrants, y compris en temps de crise et sont activement impliquées dans les mécanismes et processus de prévention et résolution des conflits, de construction et consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

5.1.4. Axes stratégiques de la Politique Genre

Prenant en compte les obstacles majeurs identifiés par le profil genre et la revue des politiques passées et en cours, et pour atteindre les objectifs ci-dessus indiqués, la mise en œuvre de la PNG se fera à travers sept (7) axes stratégiques qui plus tard seront traduits en

programmes et domaines d'actions prioritaires en synergie les uns avec les autres. Il s'agit de :

Axe stratégique N° 1 : Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information ;

Axe stratégique N° 2 : Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, de maladies non transmissibles, de lutte contre le VIH Sida et d'autres pandémies ;

Axe stratégique N° 3 : Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production ;

Axe stratégique N° 4 : Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination de toutes les formes de Violences Basées sur le Genre (VBG) ;

Axe stratégique N° 5 : Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de prise de décisions ;

Axe stratégique N° 6 : Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et de la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble ;

Axe stratégique N° 7 : Renforcement du cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets aux niveaux national et local.

Chaque axe stratégique résume les problèmes identifiés dans le secteur et se décline en objectifs et domaines d'action prioritaires sur la base desquels les cadres logiques multisectoriels seront construits.

Axe stratégique N° 1 : Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information

Cet axe stratégique se décline en deux (2) domaines d'actions prioritaires :

1. Renforcement de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'alphabétisation.
2. Amélioration des compétences, connaissances et de l'accès équitable des femmes et des filles, des hommes et des garçons, à une information de qualité et aux TIC.

Axe stratégique N° 2 : Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, de maladies non transmissibles, de lutte contre le VIH Sida et d'autres pandémies

Cet axe stratégique se décline en trois (3) domaines d'actions prioritaires :

1. Amélioration de la santé de la reproduction des femmes et adolescentes et réduction de la mortalité maternelle et néonatale ;
2. Promotion du genre dans la lutte contre le VIH – SIDA et d'autres pandémies ;
3. Promotion de l'éducation des femmes et des adolescentes à la nutrition et aux pratiques familiales essentielles.

Axe stratégique N° 3 : Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production

Cet axe stratégique se décline en quatre (4) domaines d'actions prioritaires :

1. Accès égalitaire et maintien des femmes et des hommes aux emplois de l'administration publique et du secteur privé ;
2. Amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les segments des chaînes de valeurs de secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche) ;
3. Amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entrepreneuriat ;
4. Élargissement du cadre et de l'offre de services de soutien aux activités économiques des femmes.
5. Promotion de l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles et foncier, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements) ;
6. Promotion du genre dans le développement et la mise en œuvre des investissements dans le secteur de l'eau résilient au climat.

Axe stratégique N° 4 : Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination de toutes les formes de Violences Basées sur le Genre (VBG)

Cet axe stratégique se décline en cinq (5) domaines d'actions prioritaires :

1. Renforcement de l'arsenal juridique et effectivité d'application des textes juridiques garantissant les droits des femmes et des hommes ;
2. Amélioration de l'accès aux services de justice en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes et du respect de leurs droits ;
3. Vulgarisation des textes et renforcement des connaissances sur les droits et devoirs des femmes et des hommes ;
4. Prévention, prise en charge et répression des violences basées sur le genre, de la traite des personnes et du trafic des migrants ;
5. Protection des jeunes des filles et des garçons contre les fléaux sociaux émergents.

Axe stratégique N° 5 : Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de prise de décisions.

Cet axe stratégique se décline en deux (2) domaines d'actions prioritaires :

1. Promotion du leadership féminin et de l'équilibre dans la représentation des femmes et des hommes dans les instances de décision, dans les postes électifs et administratifs au niveau national et dans les représentations diplomatiques du Cameroun ;
2. Promotion de la participation citoyenne des femmes, des hommes et des jeunes dans les instances décisionnelles aux niveaux familial, communautaire et local.

Axe stratégique N° 6 : Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et de la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Cet axe stratégique se décline en trois (3) domaines d'actions prioritaires :

1. Protection des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans les crises humanitaires et sécuritaires ;
2. Renforcement des moyens de subsistance pour la résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires ;
3. Promotion du genre dans les processus de réponse humanitaire et de prévention, et résolution des conflits et de construction de la paix.

Axe stratégique N° 7 : Renforcement du cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets aux niveaux national et local.

Cet axe stratégique se décline en cinq (5) domaines d'actions prioritaires :

1. Promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes
2. Soutien à l'institutionnalisation de la Budgétisation sensible au Genre dans les secteurs et ministères pilotes et au niveau local ;
3. Restructuration du dispositif institutionnel en matière de genre ;
4. Renforcement des capacités nationales en matière d'intégration du genre dans les secteurs de la vie nationale ;

Amélioration de la production et l'utilisation des statistiques de genre

5.2 CARACTÉRISATION ET PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

Programme 1 : Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information

Ancrage stratégique à la SND30 : Pilier 2 (Développement du capital humain et du bien-être)

Objectif du programme : Promouvoir l'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information

Indicateurs de performance du programme :

- Indice de parité fille/garçon dans les différents ordres d'enseignement
- Taux d'achèvement fille/garçon par cycle (primaire, secondaire, supérieur, professionnel)
- Taux d'alphabétisation des jeunes femmes de 15-24 ans

Résumé de la Stratégie programme :

- I.E.C/C.C.C. en direction des communautés et des familles sur l'importance de l'éducation de la fille ;
- Renforcement du partenariat entre les milieux scolaires, les familles, les communautés, les leaders d'opinion pour une meilleure prise en charge de la scolarisation des filles ;
- Inscription de l'approche genre dans les curricula de formation à tous les niveaux ;
- Lutte contre les stéréotypes sexistes dans les manuels et pratiques scolaires ;
- Renforcement de la mise en place des télé-centres communautaires ;
- Incitation à la fréquentation scolaire des filles ;
- Alphabétisation fonctionnelle ;
- Formation en TIC.

Chaîne de résultats	Objectifs	Indicateurs (Libellé)	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Structures responsables de la mise en œuvre	Observations
				2025	2030		
Programme 1: Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information	Promouvoir l'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information	Indice de parité garçons/filles du taux net de participation	Primaire : 0,99 Secondaire : 0,92 Supérieur : AD Professionnel : AD	1	1	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP MINJEC MINAS MINPROFF	
		Taux d'achèvement fille/garçon par cycle (primaire, secondaire, supérieur, professionnel)	Primaire : AD Secondaire : 43 % (42,37 F/45,54 G) Supérieur : AD Professionnel : AD	100%	100%	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP MINJEC MINAS MINPROFF	
		Taux d'alphabétisation des jeunes femmes de 15-24 ans	68%	80%	95%	MINEDUB MINPROFF MINJEC MINAS	
Action 1.1.: Renforcement de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'alphabétisation.	Accroître la scolarisation de la jeune fille dans les ZEP	Taux brut de scolarisation des filles dans les ZEP au MINESEC	23,5 % en 2022	25%	30%	MINEDUB MINESEC MINPROFF MINJEC MINAS	Nécessité de fixer les baselines et cibles

Action 1.1.: Renforcement de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'alphabétisation.	Accroître la scolarisation de la jeune fille dans les ZEP	Taux net de scolarisation des filles dans les ZEP au MINESEC	18,73 %	20%	25%	MINEDUB MINESEC MINPROFF MINJEC MINAS	
	Réduire les taux de déperdition scolaire chez les jeunes filles	Taux d'abandon scolaire dans le cycle primaire	AD	6%	4%	MINEDUB MINESEC MINPROFF MINJEC MINAS	Nécessité de fixer les baselines et cibles
		Taux d'abandon scolaire filles/garçons dans le cycle secondaire	7% (4,95% F/8,95%G) en 2022	AD	AD	MINJEC MINEFOP MINESEC MINPROFF MINAS	Nécessité de fixer les baselines et cibles
		Taux d'abandon académique chez les jeunes filles	AD	AD	AD	MINESUP MINAS	Nécessité de fixer les baselines et cibles
Action 1.2. : Amélioration des compétences, connaissances et de l'accès équitable des femmes et des filles, des hommes et des garçons, à une information de qualité et aux TIC.	Accroître l'accès et les compétences des femmes et jeunes filles aux médias et aux TIC	Taux d'exposition des femmes et jeunes filles aux médias	50%	70%	90%	MINCOM MIPROFF MINAS	
		Taux d'utilisation de l'internet par les femmes et jeunes filles	27%	60%	90%	MINCOM MINPOSTEL MIPROFF MINJEC MINAS	
		Taux de femmes et jeunes filles formées en TIC	AD	AD	AD	MINEFOP MINPOSTEL MINESUP MINEJEC MINAS	Nécessité de fixer les baselines et cibles

Programme 2 : Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, de maladies non transmissibles, de lutte contre le VIH Sida et d'autres pandémies

Ancrage stratégique à la SND30 : Pilier 2 (Développement du capital humain et du bien-être)

Objectif du programme : Assurer aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux filles et aux garçons, des services de santé de qualité, notamment en matière de santé de la reproduction aptes à réduire de façon significative les risques de mortalité et morbidité liée à la maternité, aux maladies non transmissibles, à l'infection au VIH/sida, ainsi que d'autres pandémies.

Indicateurs de performance du programme :

- Taux de mortalité maternelle
- Taux de prévalence du VIH chez les femmes et les adolescentes de 15 -24 ans
- Taux de CPN 3 et plus chez les femmes, jeunes filles/adolescentes

Résumé de la Stratégie programme :

- IEC/CCC en matière de santé de la reproduction et de la nutrition ;
- Mutualisation des soins médicaux en faveur des femmes et des jeunes filles, notamment les femmes enceintes les adolescentes de 15 -24 ans ;
- Intensification des campagnes de lutte contre le paludisme, le VIH et les autres maladies non transmissibles.

Programme 2 : Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, de maladies non transmissibles, de lutte contre le VIH Sida et d'autres pandémies	Assurer aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux filles et aux garçons, des services de santé de qualité, notamment en matière de santé de la reproduction aptes à réduire de façon significative les risques de mortalité et morbidité liée à la maternité, aux maladies non transmissibles à l'infection au VIH/sida, ainsi que d'autres pandémies	Taux de mortalité maternelle	406 pour 100.000 naissances vivantes	200 pour 100.000 naissances vivantes	70 pour 100.000 naissances vivantes	MINSANTE MINPROFF	
		Taux de prévalence du VIH chez les femmes et les adolescentes de 15 -24 ans	3,4%	2%	1%	MINSANTE MINPROFF MINAS	
		Taux de CPN 4 et plus chez les femmes, jeunes filles/ adolescentes	64,9%	77%	85%	MINSANTE MINPROFF MINAS	
Action 2.1. : Amélioration de la santé de reproduction des femmes et adolescentes et réduction de la mortalité/morbidité maternelle et néonatale	Assurer la prise en charge des femmes et des jeunes filles enceintes	Taux de naissances assistées par un personnel qualifié	69%	80%	90%	MINSANTE MINPROFF MINAS	
		Réduire les grossesses précoces et non désirées chez les jeunes filles	Taux de naissances chez les adolescentes	4 %	2%	1%	MINSANTE MINPROFF MINAS
Action 2.2. : Promotion du genre dans la lutte contre le VIH – SIDA, et d'autres pandémies	Augmenter le niveau de connaissance en matière de VIH-SIDA afin de Réduire le taux d'infection chez les femmes et jeunes filles	Pourcentage de femmes de 15-49 ans connaissant les deux moyens de prévention de l'infection par le VIH	70%	85%	100%	MINSANTE MINPROFF MINAS	
		Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui connaissent les trois moyens de transmission du VIH de la mère à l'enfant.	64%	80%	100%	MINSANTE MINPROFF MINAS	
Action 2.3. : Promotion de l'éducation des femmes et les adolescentes à la nutrition et aux pratiques familiales essentielles.	Renforcer la sensibilisation des femmes et adolescentes sur l'éducation nutritionnelle et sur les PFE	Nombre de séances tenues sur l'éducation nutritionnelle et les PFE	00	700	1500	MINSANTE MINPROFF MINAS	Nécessité de fixer les baselines
		Nombre de personnes touchées par la sensibilisation sur les pratiques nutritionnelles et les PFE	10 000 000 personnes	4 050 000 personnes	4 800 000 personnes	MINSANTE MINPROFF MINAS	Nécessité de fixer les baselines

Programme 3 : Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production

Ancrage stratégique à la SND30 : Pilier 3 (Promotion de l'emploi et de l'insertion économique)

Objectif du programme : Renforcer les mesures en vue de la résorption des inégalités d'accès des hommes et des femmes aux opportunités économiques, à l'entrepreneuriat et à l'emploi

Indicateurs de performance du programme :

- Taux de pauvreté des femmes
- Proportion des femmes ayant un emploi salarié
- Proportion de femmes chefs d'entreprises
- Taux d'activités des femmes

Résumé de la Stratégie programme :

- Structuration des organisations féminines par filières ;
- Vulgarisation de la production et de la productivité des femmes agropastorales ;
- Sensibilisation des femmes et des filles sur les procédures d'accès à la terre et les opportunités offertes par le Gouvernement par rapport au secteur
- Renforcement du positionnement des femmes dans les maillons des chaînes de valeurs agropastorales ;
- Renforcement des capacités sur les opportunités économiques et un meilleur accès de la femme à l'information économique, à la formation et aux facteurs de production ;
- Renforcement de l'accès des femmes aux services financiers et non financiers ;
- Renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes ;
- Amélioration de la compétitivité des femmes sur le marché de l'emploi
- Sensibilisation des femmes et des jeunes filles sur les procédures d'accès à la terre et les opportunités offertes par le gouvernement dans le secteur ;
- Identification, appui à la structuration et mise en réseaux des regroupements œuvrant dans le domaine de la promotion économique de la femme ;
- Appui au positionnement des femmes agricultrices dans tous les segments des chaînes de valeurs ;
- Sensibilisation/information des femmes sur les opportunités de formation, d'accès aux ressources productives mises à disposition par le secteur public, privé ou par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- Renforcement des capacités des femmes au montage et à la gestion des activités génératrices de revenus ;
- Appui à la résilience socioéconomique des femmes face aux crises ;
- Plaidoyer/mobilisation pour un meilleur accès des femmes aux ressources productives ;
- Production des documents d'orientation stratégique en matière d'emploi de la femme, de développement de l'entrepreneuriat féminin et d'Approche Par Compétence dans les CPFF ;
- Appui et l'accompagnement institutionnel aux femmes porteuses de projets ;
- Développement d'un partenariat avec toutes les parties prenantes au processus d'autonomisation de la femme ;
- Communication pour le Changement de Comportement en matière de protection de l'environnement et de développement durable ;
- Appui institutionnel (formations, dons divers, promotion de l'épargne féminine, promotion des IMF pour femmes) ;
- Développement des partenariats en vue du renforcement du pouvoir économique des femmes ;
- Discrimination positive en faveur des femmes en matière d'emploi et de recrutement ;
- Promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- Mise en place d'un fonds d'aide et d'appui aux activités des femmes.

Programme 3 : Renforcement de la contribution des femmes au développement socioéconomique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production	Renforcer les mesures en vue de la résorption des inégalités d'accès des hommes et des femmes aux opportunités économiques, à l'entrepreneuriat et à l'emploi	Taux de pauvreté des femmes	37,7%	32%	27%	MINPMEESA MINPROFF MINCOMMERCE MINEFOP	
--	---	-----------------------------	-------	-----	-----	---	--

Programme 3 : Renforcement de la contribution des femmes au développement socioéconomique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production	Renforcer les mesures en vue de la résorption des inégalités d'accès des hommes et des femmes aux opportunités économiques, à l'entrepreneuriat et à l'emploi	Proportion des femmes ayant un emploi salarié	61,4%	75%	85%	MINPMEESA MINPROFF MINCOMMERCE MINEFOP MINFOPRA	
		Proportion de femmes chefs d'entreprises	37,8%	40%	50%	MINPMEESA MINPROFF MINCOMMERCE MINEFOP MINDCAF	
		Taux d'activité des femmes	64,2%	75%	85%	MINPMEESA MINPROFF MINCOMMERCE MINEFOP	
Action 3.1. : Accès égalitaire et maintien des femmes et des hommes aux emplois de l'administration publique et du secteur privé	Améliorer la compétitivité des femmes sur le marché de l'emploi	Proportion des femmes salariées	AD	AD	AD	MINEFOP MINFOPRA	Nécessité de fixer les baselines et cibles
		Proportion des femmes insérées	5%	16%	25%	MINEFOP MINFOPRA	
Action 3.2. : Amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les segments des chaînes de valeurs de secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche)	Renforcer le pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural dans les maillons des chaînes de valeurs	Proportion de femmes exploitantes agricoles	28,4%	34%	40%	MINADER MINEPIA MINPROFF MINPMEESA MINDCAF MINEPDED	
		Revenu moyen des femmes rurales	AD	AD	AD	MINADER MINEPIA MINPROFF MINPMEESA MINCOMMERCE	Nécessité de fixer les baselines et cibles
Action 3.3. : Amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entrepreneuriat	Améliorer les capacités entrepreneuriales des femmes	Proportion des femmes responsables des unités de production informelle	54,4%	70%	80%	MINADER MINEPIA MINPROFF MINPMEESA MINCOMMERCE MINDCAF	
		Proportion des femmes parmi les bénéficiaires d'un appui pour la création d'une AGR	AD	AD	AD	MINADER MINEPIA MINPROFF MINPMEESA MINCOMMERCE MINDCAF	Nécessité de fixer les baselines et cibles
		Pourcentage de commerçants du secteur informel ayant migré vers le formel	AD	AD	AD	MINADER MINEPIA MINPROFF MINPMEESA MINCOMMERCE	Nécessité de fixer les baselines et cibles

Action 3.4.: Élargissement du cadre et de l'offre de services de soutien aux activités économiques des femmes.	Mettre en place des mécanismes de soutien aux activités économiques des femmes	Nombre de mécanismes mis en place et fonctionnels	0	3	5	MINADER MINEPIA MINPROFF MINPMEESA MINCOMMERCE	
Action 3.5. : Promotion de l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles et foncier, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements)	Accroître l'accès des ressources productives (foncière et financière...) par les femmes rurales et les opératrices économiques	Proportion des femmes ayant accès aux ressources foncières	AD	AD	AD	MINADER MINEPIA MINDCAF MINPROFF	Nécessité de fixer les baselines et cibles
		Proportion des femmes parmi les bénéficiaires d'un titre de propriété foncière (Concession, titre foncier)	AD	AD	AD	MINADER MINEPIA MINPROFF MINDCAF	Nécessité de fixer les baselines et cibles
		Proportion de femmes parmi les bénéficiaires d'un crédit bancaire ou tout autre service financier	AD	AD	AD	MINADER MINEPIA MINPROFF MINPMEESA MINCOMMERCE MINFI MINDCAF	Nécessité de fixer les baselines et cibles
		Proportion de femmes parmi les bénéficiaires d'intrants, équipements, technologies et infrastructures	AD	AD	AD	MINADER MINEPIA MINPROFF MINPMEESA MINCOMMERCE	Nécessité de fixer les baselines et cibles
Action 3.6. : Promotion du genre dans le développement et la mise en œuvre des investissements dans le secteur de l'eau résilient au climat	Réaliser l'égalité des sexes dans la planification et le développement des investissements résilients dans le secteur de l'eau	Nombre de lois, politiques, plans, programmes, stratégies et projets dans le secteur de l'eau et du climat genre sensibles	0	3	3	MINEE MINEPDED MINT	
		Nombre de comités genre, eau et climat mis en place et fonctionnels	0	2	2	MINEE MINEPDED MINT	
		Nombre de femmes occupant des postes de responsabilité stratégiques dans le secteur de l'eau et de l'environnement	6	8	10	MINEE MINEPDED MINT	
		Nombre d'initiatives endogènes sur l'eau et l'environnement portées par des femmes leaders	AD	+2	+4	MINEE MINEPDED MINT	

Programme 4 : Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination des Violences Basées sur le Genre (VBG)

Ancrage stratégique à la SND30 : Pilier 2 (Développement du capital humain et du bien-être)

Objectif du programme : Promouvoir un environnement juridique et socioculturel favorable au respect des droits humains et à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)

Indicateurs de performance du programme :

- Pourcentage de femmes victimes de violences depuis l'âge de 15 ans causées par une personne quelconque
- Nombre de textes de lois/mesures spécifiques sur la protection des droits de la femme et de la jeune fille appliqués

Résumé de la Stratégie programme :

- Sensibilisation contre les Violences Basées sur le Genre, la traite des personnes et le trafic des migrants, et la prise en charge holistique des victimes ;
- Sensibilisation et le plaidoyer pour le respect des droits des femmes et filles ;
- Vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de la femme auprès des acteurs sociaux et institutionnels ;
- Renforcement des capacités des acteurs ;
- Renforcement des capacités des travailleurs sociaux sur la traite des personnes et le trafic des migrants ;
- Renforcement du dispositif légal de promotion et de protection de la famille et de l'enfant ;
- Renforcement du dispositif institutionnel de protection et d'encadrement de la femme, de la famille et de l'enfant ;
- Renforcement du leadership et des capacités des CTD (communes et régions) ;
- Plaidoyer en direction des leaders politiques, administratifs, traditionnels, communautaires et religieux ;
- Renforcement de capacités des principaux acteurs de la chaîne de protection des droits des femmes et des enfants ;
- Sensibilisation en direction des familles et communautés (hommes, femmes, jeunes, adolescent(e)s, enfants, femmes, personnes âgées) sur les instruments de protection de la famille et de l'enfant ;
- Conduite des études et recherches ;
- Promotion des bonnes pratiques ;
- IEC/CCC en faveur de la prise en compte des droits de la femme et de la fille, au sein de la famille et de la communauté ;
- Renforcement des capacités des femmes et des hommes dans le domaine des droits et moyens de prévention des violences basées sur le Genre ;
- Vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de la femme ;
- Révision des dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes ;
- Elaboration des lois plus égalitaires ;
- Plaidoyer en direction des autorités administratives, traditionnelles et religieuses, pour l'élimination des discriminations et des violences basées sur le Genre ;
- Renforcement des capacités des acteurs sociaux en Genre ;
- Appuis multiformes aux femmes rurales et aux veuves ;
- Mise en œuvre des observations des résolutions pertinentes des organes des traités, et des procédures spéciales.
- Développement des réseautages aux niveaux local, national, régional sur les questions de famille et de l'enfant.

Programme 4 : Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination des Violences Basées sur le Genre (VBG)	Promouvoir un environnement juridique et socioculturel favorable au respect des droits humains et à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)	Pourcentage de femmes victimes de violences depuis l'âge de 15 ans causées par une personne quelconque	Physique : 39% Sexuelle : 13% Conjugales : 44 % Psychologiques : 28%	Physique : 30% Sexuelle : 8% Conjugales : 34 % hologiques 20%	Physique : 20 % Sexuelle : 3% Conjugales : 24 % hologiques 15%	MINJUSTICE MINPROFF MINAS DGSN SED MINDEF MINSANTE OSC	
		Nombre de textes de lois/mesures spécifiques relatives à la protection des droits de la femme et de la jeune fille élaborés et appliqués	AD	AD	AD	MINJUSTICE MINPROFF MINAS DGSN SED MINDEF MINSANTE OSC	Nécessité de fixer les baselines et cibles

Action 4.1. : Renforcement de l'arsenal juridique et effectivité d'application des textes juridiques garantissant les droits des femmes et des hommes	Renforcer les mécanismes légaux et institutionnels de protection des droits des femmes	Pourcentage d'instruments internationaux et régionaux de protection des droits des femmes ratifiés	AD	AD	100%	MINJUSTICE MINPROFF MINAS MINREX	Nécessité de fixer les baselines et cibles
		Nombre de textes de lois genre sensibles élaborés et mis en œuvre	1	3	5	MINJUSTICE MINPROFF MINAS	
Action 4.2. : Amélioration de l'accès aux services de justice en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes et du respect de leurs droits	Renforcer les mesures de protection des droits des femmes à travers l'accès à une justice équitable	Nombre de personnels de la chaîne judiciaire capacités sur les droits des femmes	AD	AD	AD	MINJUSTICE MINPROFF MINAS MINSANTE DGSN SED MINDEF OSC	Nécessité de fixer les baselines et cibles
		Nombre de décisions de justice favorables à la protection des droits de la femme et de la jeune fille	AD	AD	AD	MINJUSTICE MINPROFF MINAS MINSANTE DGSN SED MINDEF OSC	Nécessité de fixer les baselines et cibles
Action 4.3. : Vulgarisation des textes et renforcement des connaissances sur les droits et devoirs des femmes et des hommes	Renforcer les connaissances et capacités et engager les communautés notamment les organisations féminines, les hommes/garçons, les leaders religieux, politiques et traditionnels et les médias sur les droits humains et particulièrement les droits des femmes.	Pourcentage de la population sensibilisée	AD	AD	AD	MINJUSTICE MINPROFF MINAS	Nécessité de fixer les baselines et cibles
		Nombre de mécanismes communautaires mis en place pour promouvoir les droits des femmes	AD	AD	AD	MINJUSTICE MINPROFF MINAS	Nécessité de fixer les baselines et cibles
Action 4.4. : Prévention, prise en charge et répression des violences basées sur le genre, de la traite des personnes et du trafic des migrants	Réduire l'incidence des violences basées sur le genre, y compris les Pratiques culturelles néfastes, la traite des personnes et le trafic des migrants, et assurer une prise en charge holistique aux survivantes	Pourcentage des décisions de condamnation (emprisonnement, réparation et indemnisation), relatives aux VBG, à la traite des personnes et le trafic des migrants,	AD	50%	100%	MINJUSTICE MINPROFF MINAS	Nécessité de fixer les baselines et cibles
		Nombre de survivantes/victimes bénéficiant d'une prise en charge holistique (médicale, psychosociale, juridique et judiciaire, économique)	AD	+3000	+7000	MINJUSTICE MINPROFF MINAS MINSANTE OSC	Nécessité de fixer les baselines

Action 4.5. : Lutte contre les fléaux sociaux émergents et protection des jeunes filles et garçons	Renforcer la protection des droits de l'enfant et la parentalité responsable	Nombre de jeunes garçons et filles sensibilisés sur les fléaux sociaux émergents	AD	+5000	+10000	MINJUSTICE MINPROFF MINAS MINEDUB MINESEC MINJEC MINDEVEL OSC	Nécessité de fixer les baselines
		Pourcentage de cas de violation des droits des jeunes garçons et filles réprimés	AD	AD	AD	MINJUSTICE MINPROFF MINAS SED DGSN MINDEF OSC	Nécessité de fixer les baselines et cibles

Programme 5: Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de décisions

Ancrage stratégique à la SND30 : Pilier 4 (Gouvernance, Décentralisation et gestion stratégique de l'Etat)

Objectif du programme : Promouvoir une participation accrue et une meilleure représentation des hommes et des femmes dans la gouvernance publique et la prise des décisions à tous les niveaux

Indicateurs de performance du programme :

- Taux de représentativité des femmes aux postes électifs
- Taux de représentativité des femmes aux postes nominatifs

Résumé de la Stratégie programme :

- Systématiser le principe de quotas dans la vie publique en adoptant une loi sur la parité ;
- Mettre en place des mesures de discrimination positive en faveur d'une meilleure représentativité des femmes dans les sphères de décision ;
- Conduire des campagnes d'IEC/CCC en direction des femmes pour leur implication à la vie publique et politique ;
- Renforcer les capacités des femmes et jeunes filles dans le domaine politique ;
- Renforcer les partenariats avec les Associations et ONG en vue du renforcement des capacités des femmes ;
- Plaidoyer en direction des leaders et décideurs pour l'application des quotas d'au moins 30% de participation des femmes à la prise de décision ;
- Promouvoir les collectes des données statistiques désagrégés par sexe dans toutes les institutions ;
- Mise ne place d'un plan d'amélioration de l'accès de femmes et aux postes de décision et d'encadrement supérieur ;
- Promouvoir un accompagnement femmes, des hommes et de leurs familles .

Programme 5 : Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de décisions publique et politique	Promouvoir une participation accrue et une meilleure représentation des hommes et des femmes dans la gouvernance publique et la prise des décisions à tous les niveaux	Taux de représentativité des femmes aux postes électifs	-Assemblée Nationale : 33, 33 % -Sénat : 26% -Maires : 10, 42% Conseillers municipaux : 24,7% -Exécutifs Régionaux : 0% Conseillers régionaux : 22,88% -Chef de partis politiques : 4,46 %	-Assemblée Nationale : 40% -Sénat : 40% -Exécutifs communaux : 30% -Exécutifs Régionaux : 10% -Chef de partis politiques : 10%	-Assemblée Nationale : 50% -Sénat : 50% -Exécutifs communaux : 40% -Exécutifs Régionaux : 20% -Chef de partis politiques : 20%	MINAT ELECAM MINDEVVEL MINPROFF AN Sénat Régions Communes Partis politiques	
---	--	---	--	--	--	---	--

<p>Programme 5 : Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de décisions publique et politique</p>	<p>Promouvoir une participation accrue et une meilleure représentation des hommes et des femmes dans la gouvernance publique et la prise des décisions à tous les niveaux</p>	<p>Taux de représentativité des femmes aux postes nominatifs</p>	<p>-Gouvernement : 16,93% -Représentations Diplomatiques : AD -Forces de Défense et de Sécurité : AD Commandement Territorial : 7,6% -Administration judiciaire : 20, 23% -Postes stratégiques dans l'Administration : 29,01% -Sociétés d'Etat : AD -SG de région : 10% -Public independant Conciliator : 50%</p>	<p>-Gouvernement : 20% -Représentations Diplomatiques : 10% -Forces de Défense et de Sécurité : 5% Commandement Territorial : 10% -Administration judiciaire : 25% -Postes stratégiques dans l'Administration : 35% Sociétés d'Etat : 5% -SG de région : 30% -Public independant Conciliator : AD</p>	<p>-Gouvernement : 30% -Représentations Diplomatiques : 20% -Forces de Défense et de Sécurité : 10% Commandement Territorial : 15% -Administration judiciaire : 30% -Postes stratégiques dans l'Administration : 40% Sociétés d'Etat : 10% -SG de région : 40% -Public independant Conciliator : AD</p>	<p>MINAT MINFOPRA PR PM MINREX MINJUSTICE MINDEF DGSN MINPROFF</p>	
<p>Action 5.1. : Promotion du leadership féminin et de l'équilibre dans la représentation des femmes et des hommes dans les instances de décision, dans les postes électifs et administratifs au niveau national et dans les représentations diplomatiques du Cameroun</p>	<p>Promouvoir le leadership féminin et la représentation équitable des femmes et des hommes dans les instances de prise de décision publique et politique</p>	<p>Existence d'un quota de représentativité des femmes dans les instances de décision aux niveaux national et local</p>	<p>Non</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>	<p>MINAT ELECAM MINDEVVEL MINPROFF AN Sénat Régions Communes Partis politiques MINAT MINFOPRA PR PM MINREX MINJUSTICE MINDEF DGSN MINPROFF</p>	
<p>Action 5.2.: Promotion de la participation citoyenne des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles aux niveaux familial, communautaire et local.</p>	<p>Renforcer la participation citoyenne des femmes dans les instances décisionnelles aux niveaux familial, communautaire et local.</p>	<p>Taux de représentativité des femmes dans les instances décisionnelles de concertation aux niveaux familial, communautaire et local.</p>	<p>AD</p>	<p>Au moins 30%</p>	<p>Au moins 30%</p>	<p>MINDEVVEL MINPROFF Régions Communes</p>	<p>Nécessité de fixer les baselines et cibles</p>
		<p>Nombre de cadre de dialogue mis en place par les femmes</p>	<p>AD</p>	<p>Au moins 20%</p>	<p>Au moins 30%</p>	<p>MINDEVVEL MINPROFF Régions Communes</p>	<p>Nécessité de fixer les baselines et cibles</p>

Programme 6 : Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble

Ancrage stratégique à la SND30 : Pilier 4 (Gouvernance, Décentralisation et gestion stratégique de l'Etat)

Objectif du programme : Renforcer la protection et de la participation équitable des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et dans la construction de la paix, de la cohésion sociale et le vivre ensemble

Indicateurs de performance du programme :

- Proportion de femmes et files bénéficiaires de la réponse humanitaire
- Nombre de femmes participant dans les initiatives de paix et sécurité au niveau national et local

Résumé de la Stratégie programme :

- Renforcement du dispositif d'intégration du genre dans la réponse humanitaire ;
- Conduite d'une évaluation et une actualisation du Plan d'Action National 1325
- Vulgarisation des instruments juridiques internationaux et régionaux sur la protection des femmes et filles en contexte humanitaire ;
- Ediction de textes de lois sur les interventions humanitaires intégrant le genre et aligné sur les instruments internationaux ; (Domestication)
- Intégrer le Ministère de la Promotion de la femme et de la Famille dans le dispositif humanitaire du Gouvernement ;
- Renforcement des capacités des ressources humaines de qualité dans le domaine du genre ;
- Instauration de la production systématique des données ventilées par âge et sexe dans tous les domaines de la vie nationale y compris dans le domaine humanitaire ;
- Conduite des actions ciblées vers la lutte contre les coutumes et traditions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles et les violences sexistes ;
- Intéressement des bailleurs de fonds pour le financement des projets genre ou à composante femme ;
- Accentuation de la collaboration avec les leaders communautaires et les réseaux de femmes ;
- Création des espaces communautaires (community basee safe spaces) ;
- Améliorer la communication sur la disponibilité des espaces sûrs parce qu'ils renforcent la résilience à travers des mécanismes positifs d'adaptation ;
- Faire des mises à jour au sein du circuit (collecte, stockage, compilation, analyse, partage) du système de gestion des informations VBG afin de favoriser la collecte ou gestion des données en contexte de pandémies et de maladies non transmissible ;
- Renforcement des capacités des pairs éducateurs à la culture de la paix, la lutte contre l'intolérance et le vivre ensemble ;
- Appui au renforcement des capacités et mobilisation des ressources pour l'utilisation des outils à distance de collecte ou gestion de données.
- Participation effective des femmes/hommes, filles/garçons dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- Participation des femmes dans la prise des décisions les concernant ainsi que leur participation dans les opérations de maintien de la paix soit en qualité de spécialiste des droits humains, d'observateurs militaire et bien d'autres rôles ;
- Protection des femmes et des filles contre les violences à travers la formation du personnel des opérations de paix, sur les droits de la femme ainsi que des mesures de protection efficace, mais aussi par la poursuite et la répression des auteurs d'actes de violences sur la femme ;
- Rendre les centres DDR effectifs, productifs et durables ;
- Prévention par la promotion des droits de la femme, la prise des mesures de domestication des résolutions du conseil de sécurité en la matière et la formation des agents spécialisés dans les opérations de maintien de la paix et ;
- Prise en compte des besoins des femmes lors du rapatriement, de la réinstallation, de la réinsertion et de la reconstruction ainsi que le soutien aux initiatives des groupes locaux des femmes ;
- Assurer les moyens de subsistance aux femmes en conteste de crise humanitaire ;
- Prendre en compte des besoins spécifiques des femmes.

Programme 6: Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble	Renforcer la protection et de la participation équitable des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et dans la construction de la paix, de la cohésion sociale et le vivre ensemble	Proportion de femmes et filles bénéficiaires de la réponse humanitaire	AD	Au moins 50%	Au moins 80%	MINAT MINPROFF MINAS MINEPAT Acteurs humanitaires OSC	Nécessité de fixer les baselines
		Proportion de femmes participant dans les initiatives de paix et sécurité au niveau international, régional,	AD	Au moins 30%	Au moins 30%	MINAT MINPROFF MINAS MINDEF CNDDR CNPBM MINEPAT OSC	Nécessité de fixer les baselines
Action 6.1. : Protection des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires	Assurer une protection efficace des femmes et filles dans les crises humanitaires et sécuritaires	Nombre de femmes bénéficiaires des mesures de protection	AD	+1000.000	+2000.000	MINAT MINPROFF MINAS MINEPAT Acteurs humanitaires OSC	Nécessité de fixer les baselines
Action 6.2. : Renforcement des moyens de subsistance pour la résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires	Renforcer la résilience des femmes enclines aux crises humanitaires et sécuritaires	Nombre de femmes réfugiées, déplacées internes et retournées bénéficiaires d'un soutien pour le développement des AGR	AD	+1000.000	+1000.000	MINAT MINPROFF MINAS MINEPAT Acteurs humanitaires OSC	Nécessité de fixer les baselines
Action 6.3. : Promotion du genre dans les processus de réponse humanitaire et de prévention, et résolution des conflits et de construction de la paix.	Assurer une prise en compte effective de la dimension genre dans la réponse humanitaire	Proportion de projets avec la Notation 3 du GAM	AD	80%	100%	MINAT MINPROFF MINAS MINEPAT Acteurs humanitaires OSC	Nécessité de fixer les baselines
	Assurer une mise en œuvre efficace du Plan d'action 1325	Taux de mise en œuvre du PAN 1325	AD	Au moins 75%	Au moins 85%	MINAT MINPROFF MINAS MINEPAT Ministères sectoriels OSC	Nécessité de fixer les baselines

Programme 7 : Renforcement du cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets aux niveaux national et local.

Ancrage stratégique à la SND30 : Pilier 4 (Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat)

Objectif du programme : Renforcer le cadre institutionnel national et local en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et assurer l'institutionnalisation du genre dans tous les secteurs de la vie nationale.

Indicateurs de performance du programme :

- Proportion de mécanismes de promotion du genre fonctionnels
- Proportion de CTD et ministères sectoriels disposant de plans et budgets genre sensibles
- Nombre de rapports genre élaborés et présentés au parlement

Résumé de la Stratégie programme :

- Renforcement des capacités des institutions dans le domaine du Genre ;
- Accompagner la prise en compte du Genre dans les politiques, stratégies, programmes et projets ;
- Développement et renforcement des partenariats ;
- Promotion de la budgétisation du Genre ;
- Rendre plus efficace le dispositif national en matière de genre

Programme 7 : Renforcement du cadre institutionnel et institutionnalisation du genre comme un principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques.	Renforcer les capacités institutionnelles nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et assurer l'institutionnalisation du genre dans tous les secteurs de la vie nationale.	Proportion de mécanismes de promotion du genre fonctionnels	AD	50%	100%	MINPROFF	Nécessité de fixer les baselines
		Proportion de CTD et ministères sectoriels disposant de plans et budget genre sensibles	CTD : 10% Administrations publiques : AD	CTD : 25% Administrations publiques : 50%	CTD :50% Administrations publiques : 100%	MINDDEVEL MINFI MINEPAT MINPROFF	
		Nombre de rapports genre élaborés et présentés au parlement	1	5	10	MINFI MINEPAT MINPROFF Administrations sectorielles	
Action 7.1. : Promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes	Impliquer effectivement les leaders d'opinion, les autorités locales et nationales, les chefs religieux et coutumiers dans les actions de communication en faveur du genre	Nombre de leaders conduisant des activités spécifiques sur le genre	AD	AD	AD	MINPROFF OSC	Nécessité de fixer les baselines et cibles
Action 7.2. : Soutien à l'institutionnalisation de la Budgétisation sensible au Genre dans toutes les administrations publiques au niveau national et local	Renforcer la budgétisation sensible au genre aux niveaux national et local	Proportion d'administrations publiques intégrant l'approche BSG	14,8%	50%	100%	MINFI MINEPAT MINPROFF	
		Proportion des CTD intégrant l'approche BSG	AD	25%	50%	MINFI MINEPAT MINPROFF MINDDEVEL	Nécessité de fixer les baselines et cibles

Action 7.3. : Restructuration du dispositif institutionnel en matière de genre	Restructurer le dispositif national genre	Proportion d'administrations publiques ayant un dispositif interne genre fonctionnel	5%	25%	50%	MINFOPRA MINPROFF	
Action 7.4. : Accompagnement des administrations publiques nationales et locales en matière d'intégration du genre	Renforcer les capacités nationales en matière d'intégration du genre dans les secteurs de la vie nationale	Proportion des stratégies sectorielles genre sensible	AD	50%	100%	MINPROFF	Nécessité de fixer les baselines et cibles
Action 7.5. : Amélioration de la production et l'utilisation des statistiques de genre	Renforcer la prise en compte du genre dans le système statistique national	Proportion d'indicateurs de la liste minimale des indicateurs de genre de l'Union Africaine disponibles et actualisés	30%	70%	100%	Système statistique National INS BUCREP MINPROFF	

CHAPITRE 6 : CADRE DE MESURE DE RENDEMENT DE LA PNG

Ce chapitre présentera le cadre de mesure de rendement de la PNG à travers les indicateurs de performance.

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<p><i>Programme 1: Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information</i></p> <p><i>Objectif : Promouvoir l'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information</i></p>	Indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire	%	84 (2021)	100	100	National	MINEDUB MINAS MINPROFF	MINEDUB RGPH	Annuelle
	Indice de parité filles/garçons dans l'enseignement secondaire	%	Secondaire 0,92 (2022) 0,90 (2021)	100	100	National	MINESEC MINAS MINPROFF	MINESEC RGPH	Annuelle
	Indice de parité filles/garçons dans l'enseignement supérieur	%	AD	100	100	National	MINESUP MINAS MINPROFF	MINESUP RGPH	Annuelle
	Indice de parité filles/garçons en formation professionnelle	%	105	100	100	National	MINEFOP MINEPIA MINADER MINAS MINPROFF	MINEFOP	Annuelle
	Taux d'achèvement fille/garçon dans le cycle primaire	%	71,3 (2022) fille	AD	AD	National	MINEDUB MINAS MINPROFF	MINEDUB EDS RGPH	Annuelle
	Taux d'achèvement fille/garçon dans le 1er cycle du secondaire	%	Secondaire 43% (2022) 42,37% F /45,54 G	75	100	National	MINESEC MINAS MINPROFF	MINESEC EDS RGPH	Annuelle
	Taux d'achèvement fille/garçon dans le cycle supérieur	%	AD	AD	AD	National	MINESUP MINAS MINPROFF	MINESUP EDS RGPH	Annuelle
		%				Par région			
	Taux d'achèvement fille/garçon dans l'extrascolaire)	%	35,03 F/ 31,43 G	AD	AD	National	MINJEC MINAS MINPROFF	MINJEC EDS RGPH	Annuelle
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans ou plus	%	69.5 (2022)	80	95	National	MINEDUB MINAS MINPROFF	ECAM5 RGPH MINEDUB	Annuelle	

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<i>Action 1.1.: Renforcement de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'alphabétisation.</i>	Taux brut de scolarisation des filles au primaire dans les ZEP	%	119,80 (2021)	AD	AD	National	MINEDUB MINAS MINPROFF	MINEDUB EDS RGPH	Annuelle
	Taux brut de scolarisation des filles dans les ZEP au secondaire	%	23,5 en 2022 22,8 (2021)	47,39	50	National	MINESEC MINAS MINPROFF	MINESEC EDS RGPH	Annuelle
	Taux net de scolarisation des filles au primaire	%	AD	AD	AD	National	MINEDUB MINAS MINPROFF	MINEDUB EDS RGPH	Annuelle
	Taux net de scolarisation des filles au secondaire dans les ZEP	%	18,73 en 2022 18,0 (2021)	38,30	40	National	MINESEC MINAS MINPROFF	EDS RGPH MINESEC	Annuelle
	Taux d'abandon scolaire filles/garçons dans le cycle primaire	%	AD	AD	AD	National	MINEDUB MINAS MINPROFF	MINEDUB	Annuelle
	Taux d'abandon scolaire filles/garçons dans le cycle secondaire	%	12,62 F (2021)	5,68	4,68	National	MINESEC MINAS MINPROFF	MINESEC	Annuelle
	Taux d'abandon académique chez les jeunes filles	%	AD	AD	AD	National	MINESUP MINAS	MINESUP	Annuelle
<i>Objectif 1 : Accroître la scolarisation de la jeune fille dans les ZEP</i>	Proportion des femmes parmi les apprenants qui abandonnent leur formation professionnelle	%	52,4	5	0	National	MINEFOP MINESEC MINEPIA MINADER MINAS	MINEFOP	Annuelle
	Taux d'abandon des jeunes filles dans l'extrascolaire	%	7,5%	AD	AD	National	MINJEC MINAS MINPROFF	MINJEC	Annuelle
			11,4	AD	AD	Adamaoua			
			9,35	AD	AD	Centre			
			7,2	AD	AD	Est			
			6,8	AD	AD	Extrême Nord			
			3,64	AD	AD	Littoral			
			8,43	AD	AD	Nord			
			14,11	AD	AD	Nord-Ouest			
			5,6	AD	AD	Ouest			
10,34			AD	AD	Sud				
3,06	AD	AD	Sud-Ouest						
Taux d'achèvement fille/garçon dans l'extrascolaire	%	35,03 F	AD	AD	National	MINJEC MINAS MINPROFF	MINJEC	Annuelle	
		31,43 G	AD	AD	Adamaoua				
		43,07 F	AD	AD	Centre				
		30,75 G	AD	AD	Est				
		28,12 F	AD	AD	Extrême Nord				
		22,71 G	AD	AD	Littoral				
		31,94 F	AD	AD	Nord				
		27,78 G	AD	AD	Nord-Ouest				
		40,92 F	AD	AD	Ouest				
		47,95 G	AD	AD	Sud				
36,72 F	AD	AD	Sud-Ouest						
34,97 G	AD	AD	Sud-Ouest						

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<i>Action 1.2.: Amélioration des compétences, connaissances et de l'accès équitable des femmes et des filles, des hommes et des garçons, à une information de qualité et aux TIC.</i> <i>Objectif : Accroître l'accès et les compétences des femmes et jeunes filles aux médias et aux TIC</i>	Taux d'exposition des femmes/hommes et jeunes filles/garçon aux médias	%	50	70	90	National	MINCOM MIPROFF MINPOSTEL	EDS MINPOSTEL	Quinquennale
	Taux d'utilisation de l'internet par les femmes/hommes et jeunes filles/garçons	%	26	60	90	National	MINPOSTEL	EDS MINPOSTEL	Annuelle
	Nombre de femmes et jeunes filles formées en TIC	nb	2 629	4 600	13 000	National	MINCOM MINPOSTEL MINPROFF MINJEC	MINPOSTEL	Annuelle
	Nombre de femmes sensibilisées à l'utilisation responsable des réseaux sociaux	nb	2 210	4 200	12 000	National	MINPOSTEL MINESEC MINEDUB MINPROFF	MINPOSTEL	Annuelle
<i>Programme 2: Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, maladies non transmissibles, de lutte contre le VIH Sida et d'autres pandémies</i> <i>Objectif : Assurer aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux filles et aux garçons, des services de santé de qualité, notamment en matière de santé de la reproduction aptes à réduire de façon significative les risques de mortalité et morbidité liée à la maternité, aux maladies non transmissibles à l'infection au VIH/sida, ainsi que d'autres pandémies</i>	Taux de mortalité maternelle	%000	467	311	200	National	MINSANTE	EDS RGPH MINSANTE	quinquennale
	Taux de prévalence du VIH chez les femmes de 15-49 ans	%	3,4	2	1	National	MINSANTE CNLS MINJEC	MINSANTE EDS	Annuelle
	Taux de CPN 4 et plus chez les femmes, jeunes filles/adolescentes	%	64,9	77	85	National	MINSANTE	EDS MINSANTE	Annuelle
<i>Action 2.1. : Amélioration de la santé de la reproduction des femmes et adolescentes et réduction de la mortalité et morbidité maternelles</i> <i>Objectif 1 : Assurer la prise en charge des femmes et des jeunes filles enceintes</i> <i>Objectif 2 : Réduire les grossesses précoces et non désirées chez les jeunes filles</i>	Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié	%	69	80	90	National	MINSANTE	EDS MICS MINSANTE	Annuelle
	Taux de fécondité chez les adolescentes i.e. les femmes âgées de 10-19 ans	%				National	MINSANTE	EDS MICS RGPH MINSANTE	quinquennale

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<i>Action 2.2. : Promotion du genre dans la lutte contre le VIH – SIDA et d'autres pandémies</i> <i>Objectif : Augmenter le niveau de connaissance en matière de VIH-SIDA afin de Réduire le taux d'infection chez les femmes et jeunes filles</i>	Pourcentage de femmes de 15-49 ans connaissant au moins deux moyens de prévention de l'infection par le VIH	%	70	85	100	National	MINSANTE/ toutes les autres administrations	EDS MICS	quinquennale
	Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui connaissent les trois moyens de transmission du VIH de la mère à l'enfant	%	64	80	100	National	MINSANTE/ toutes les autres administrations	EDS MICS	quinquennale
<i>Action 2.3. : Promotion de l'éducation des femmes et les adolescentes à la nutrition et aux pratiques familiales essentielles</i> <i>Objectif : Renforcer la sensibilisation des femmes et adolescentes sur l'éducation nutritionnelle et sur les PFE</i>	Taux de fréquentation des formations sanitaires par les adolescentes et les femmes	%	AD	AD	AD	National	MINSANTE MINPROFF MINAS	MINSANTE	Annuelle
	Taux de prévalence de la mal nutrition chez les femmes enceintes	%	AD	AD	AD	National	MINSANTE MINPROFF MINEPAT MINAS	MINSANTE	Annuelle
	Nombre de personnes touchées par la sensibilisation sur les pratiques nutritionnelles et les PFE	nb	AD	AD	AD	National	MINSANTE MINPROFF MINEPAT MINAS	MINSANTE	Annuelle
<i>Programme 3: Renforcement de la contribution des femmes au développement socioéconomique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production</i> <i>Objectif : Renforcer les mesures en vue de la résorption des inégalités d'accès des hommes et des femmes aux opportunités économiques, à l'entrepreneuriat et à l'emploi</i>	Proportion de femmes chefs d'entreprises	%	F : 37,20% H : AD	40%	50%	National	MINPMEESA	RGE MINPMEESA	Annuelle
	Taux d'emploi des femmes/hommes	%	F : H : (2021)	AD	AD	National		EESI	quinquennale
	Proportion des femmes/hommes exerçant dans le secteur informel	%	F : 37,3 H : AD F : 90,9% H : 83,2% (2021)	41	50	National	INS MINEFOP	EESI	Annuelle
<i>Action 3.1. : Accès égalitaire et maintien des femmes et des hommes aux emplois de l'administration publique et du secteur privé</i> <i>Objectif : Améliorer la compétitivité des femmes sur le marché de l'emploi</i>	Proportion des femmes/hommes insérées dans le secteur formel (public et privé formel)	%	F : 9,1% H : 16,7% (2021)	AD	AD	National	MINEFOP MINJEC MINAS MINAS MINADER MINEPIA	MINEFOP	Annuelle

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<p><i>Action 3.2. : Amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les segments des chaînes de valeurs de secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche)</i></p> <p><i>Objectif : Renforcer le pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural dans les maillons des chaînes de valeurs</i></p>	Proportion de femmes exploitantes des moyennes ou grandes exploitations agricoles	%	28,4	34	40	National	MINADER MINEPAT	RGAE MINADER EESI	quinquennale
	Proportion de femmes exploitantes des moyennes et grandes exploitations dans le domaine de l'élevage	%	AD	AD	AD	National	MINEPIA MINEPAT	RGAE MINEPIA EESI	quinquennale
	Proportion de femmes exploitantes des moyennes et grandes exploitations dans le domaine de la pêche	%	AD	AD	AD	National	MINEPIA MINEPAT	RGAE MINEPIA EESI	quinquennale
	Proportion de femmes exploitantes dans le domaine des industries animale	%	AD	AD	AD	National	MINEPIA MINEPAT	RGAE MINEPIA EESI	quinquennale
	Revenu moyen des femmes rurales	FCFA	AD	AD	AD	National		RGAE EDS EESI	quinquennale
<p><i>Action 3.3. : Amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entrepreneuriat</i></p> <p><i>Objectif : Améliorer les capacités entrepreneuriales des femmes</i></p>	Nombre d'entreprises créées par les femmes	%	AD	AD	AD	National	MINPMEESA MINPROFF MINJEC MINEPAT	RGAE EESI MINPMEESA	
	Profit moyen des UPI tenues par les femmes/hommes	%	AD Requête (EESI phase 2)	AD	AD	National	MINPMEESA MINPROFF	MINPMEESA EESI	Annuelle
<p><i>Action 3.4. : Élargissement du cadre et de l'offre de services de soutien aux activités économiques des femmes.</i></p> <p><i>Objectif : Mettre en place des mécanismes de soutien aux activités économiques des femmes</i></p>	Nombre de mécanismes mis en place et fonctionnels	nb	0	3	5	National Par région Par commune	MINADER MINEPIA MINPROFF MINPMEESA MINCOMMERCE MINDCAF	MINPROFF	Annuelle
	Nombre de femmes bénéficiaires des services de soutien aux activités économiques	nb	Requête (SIS MINPROFF, MINEPAT, MINFI, MINEPIA, MINADER, MIDT, MINPMEESA)				MINADER MINEPIA MINPROFF MINPMEESA MINCOMMERCE MINDCAF	MINPROFF	Annuelle

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<i>Action 3.5. : Promotion de l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles et foncières, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements) Objectif : Accroître l'accès des ressources productives (foncière et financière...) par les femmes rurales et les opératrices économiques</i>	Proportion des femmes/hommes de 15 ans et plus propriétaires disposant d'un titre foncier	%	AD	AD	AD	National	MINADER MINEPIA MINDCAF MINPROFF	EDS RGPH MINDCAF	quinquennale
	Proportion des femmes possédant des terres (Concession, titre foncier)	%	Requête (ECAM)	AD	AD	National	MINADER MINEPIA MINPROFF MINDCAF	EDS RGPH MINDCAF ECAM	Annuelle
	Proportion de femmes/hommes bénéficiaires d'un crédit bancaire	%	16,8 Requête (EESI-phase 2 ; FINSCOPE)	50	100	National	MINFI MINEPIA MINADER	EDS ECAM FINSCOPE RGPH RGAE	Annuelle
<i>Action 3.6. : Promotion du genre dans le développement et la mise en œuvre des investissements dans le secteur de l'eau résilient au climat Objectif : Réaliser l'égalité des sexes dans la planification et le développement des investissements résilients dans le secteur de l'eau</i>	Nombre de lois, politiques, plans, programmes, stratégies et projets dans le secteur de l'eau et du climat genre sensibles	nb	0	3	3	National Par région Par commune	MINEE MINEPDED MINT	MINEE MINEPDED	Annuelle
	Pourcentage de femmes dans les comités de gestion de l'eau	nb	6	8	10			MINEE	Annuelle
	Nombre de pratiques/solutions endogènes sur l'eau et l'environnement portées par des femmes	nb	AD	AD	AD			MINEE	Annuelle
<i>Programme 4 : Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination des Violences Basées sur le Genre (VBG) Objectif : Promouvoir un environnement juridique et socioculturel favorable au respect des droits humains et à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)</i>	Pourcentage de femmes victimes de violences au cours des 12 derniers mois	%	Physique : AD	Physique : AD	Physique : AD	National	MINJUSTICE MINPROFF MINAS OSC DGSN	MINPROFF	Annuelle
		%	Sexuelle : AD	Sexuelle : AD	Sexuelle : AD				
		%	Psychologique : AD	Psychologique : AD	Psychologiques : AD				
	Nombre de dénonciation des cas VBG	nb	AD	AD	AD	National	MINJUSTICE MINPROFF MINAS OSC DGSN	MINPROFF	Annuelle
	Nombre de plaintes des cas VBG	nb	AD	AD	AD	National	MINJUSTICE MINPROFF MINAS OSC DGSN	MINJUSTICE	Annuelle
Nombre de décisions de justice liées aux cas de VBG	nb	AD	AD	AD	National	MINJUSTICE MINPROFF MINAS OSC DGSN	MINJUSTICE	Annuelle	

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE									
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte	
				2025	2030					
<i>Action 4.1. : Renforcement de l'arsenal juridique et effectivité d'application des textes juridiques garantissant les droits des femmes et des hommes</i>	Nombre d'instruments internationaux et régionaux de protection des droits des femmes ratifiés (les cités)	nb	100	100	100	National	MINJUSTICE MINPROFF	MINPROFF	Annuelle	
	<i>Objectif : Renforcer les mécanismes légaux et institutionnels de protection des droits des femmes</i>	Nombre de textes de loi genre sensible élaborés	nb	8	AD	AD	National	MINJUSTICE MINPROFF	MINJUSTICE	Annuelle
<i>Action 4.2. : Amélioration de l'accès aux services de justice en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes et du respect de leurs droits</i>	Proportion des acteurs de la chaîne judiciaire capacités sur les droits des femmes	%	AD	AD	AD	National	MINJUSTICE SED DGSN	MINJUSTICE	Annuelle	
	<i>Objectif : Renforcer les mesures de protection des droits des femmes à travers l'accès à une justice équitable</i>	Nombre de femmes bénéficiaires d'assistance judiciaire	Nb	AD	AD	AD	National	MINJUSTICE	MINJUSTICE	Annuelle
	Proportion des juridictions disposant des services d'action sociale fonctionnels pour les personnes vulnérables	%	AD	AD	AD	National	MINJUSTICE	MINJUSTICE	Annuelle	
<i>Action 4.3. : Vulgarisation des textes et renforcement des connaissances sur les droits et devoirs des femmes et des hommes</i>	Nombre de personnes sensibilisées sur les droits et devoirs des femmes et des hommes	Nb	AD	AD	AD	National	MINPROFF MINJEC MINESEC MINESUP MINAS MINJUSTICE	MINPROFF	Annuelle	
	<i>Objectif : Renforcer les connaissances et capacités et engager les communautés notamment les organisations féminines, les hommes/ garçons, les leaders religieux, politiques et traditionnels et les médias sur les droits humains et particulièrement les droits des femmes.</i>	Proportion de communes disposant d'au moins un mécanisme communautaire de promotion des droits des femmes	%	AD	AD	AD	National	MINPROFF MINAS	MINPROFF	Annuelle

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<p>Action 4.4. : Prévention, prise en charge et punition des violences basées sur le genre, de la traite des personnes et du trafic des migrants</p> <p><i>Objectif : Réduire l'incidence des violences basées sur le genre, y compris les Pratiques culturelles néfastes, la traite des migrants, et assurer une prise en charge holistique aux survivantes</i></p>	Pourcentage de femmes victimes de violences depuis l'âge de 15 ans causées par une personne quelconque	%	Physique : 39	Physique : 30	Physique : 20	National	MINJUSTICE MINPROFF MINAS OSC	EDS	Quinquennale
		%	Sexuelle : 13	Sexuelle : 8	Sexuelle : 3				
		%	Psychologiq. :28	Psychologiq. AD	Psychologiques AD				
	Proportion des survivantes bénéficiant d'une prise en charge quelconque (médicale, psychosociale, judiciaire et juridique)	%	AD	AD	AD		MINJUSTICE MINPROFF MINAS OSC MINSANTE	MINPROFF MINAS	Annuelle
<p>Action 4.5. : Lutte contre les fléaux sociaux émergents et protection spéciale des jeunes filles et garçons</p> <p><i>Objectif : Renforcer la protection des droits de l'enfant et la parentalité responsable</i></p>	Nombre de jeunes garçons et filles sensibilisés sur les fléaux sociaux émergents	Nb	AD	AD	AD	National	MINPROFF MINAS MINESEC MINEDUB MIINESUP MINJEC	MINPROFF	Annuelle
		Proportion des établissements scolaires disposant d'un club genre et droits humains	Nb	AD	AD	AD	National	MINPROFF MINAS MINESEC MINEDUB MIINESUP MINJEC	MINPROFF
	Pourcentage des décisions de justice réprimant la violation des droits des jeunes garçons et filles de moins de 22 ans	%	AD	AD	AD	National	MINJUSTICE MINPROFF MINAS	MINJUSTICE	Annuelle
		%	AD	AD	AD	Par région			

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<p><i>Programme 5: Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de prise de décision publique et politique</i></p> <p><i>Objectif : Promouvoir une participation accrue et une meilleure représentation des hommes et des femmes dans la gouvernance publique et la prise des décisions à tous les niveaux</i></p>	Taux de représentativité des femmes aux postes électifs	%	Assemblée Nationale : 33,33 -Sénat : 26 -maires : 10,83 -adjoint au maire : 31,8 Conseillers municipaux : 24,7 -Exécutifs communaux : 10 -Exécutifs Régionaux : 0 Conseillers régionaux : 22,88 -Chef de partis politiques : 4,46	-Assemblée Nationale : 40 -Sénat : 33,33 -maires : 15 -adjoint au maire : 35 Conseillers municipaux : 30 -Exécutifs communaux : 15 -Exécutifs Régionaux : 10 Conseillers régionaux : 30 -Chef de partis politiques : 5	Assemblée Nationale : 45 -Sénat : 45 -maires : 30 -adjoint au maire : 45 Conseillers municipaux : 40 -Exécutifs communaux : 30 -Exécutifs Régionaux : 30 Conseillers régionaux : 40 -Chef de partis politiques : 10	National	MINAT ELECAM MINDEVVEL MINPROFF AN Senat Régions Communes Partis politiques	MINAT ELECAM MINDEVVEL AN SÉNAT MINPROFF	Quinquennale
	Taux de représentativité des femmes aux postes nominatifs	%	Gouvernement 16,93% Représentations Diplomatiques : 11% -Forces de Défense et de Sécurité : 3,38 Commandement Territorial : 13,2 -chef traditionnel : -Administration judiciaire : 32,8 l'administration Pénitentiaire : 20,23 -Postes stratégiques dans l'Administration : 23,6 -Sociétés d'Etat : PCA (30,43) ; DG (7,69) -SG de région : 10 -Public independant Conciliator : 50	Gouvernement : 20% Représentations Diplomatiques : 15% -Forces de Défense et de Sécurité : 5 Commandement Territorial : 20 chef traditionnel : -Administration judiciaire : 35 l'administration Pénitentiaire : 25 -Postes stratégiques dans l'Administration : 30 Sociétés d'Etat : PCA (35) ; DG (10) -SG de région : 30 -Public independant Conciliator : 50	Gouvernement : 30% Représentations Diplomatiques : 30% -Forces de Défense et de Sécurité : 10 Commandement Territorial : 30 chef traditionnel : -Administration judiciaire : 40 l'administration Pénitentiaire : 30 -Postes stratégiques dans l'Administration : 40 Sociétés d'Etat : PCA (40) ; DG (20) -SG de région : 40% -Public independant Conciliator : 50	National	PRC SPM MINREX MINDEF MINAT MINDEVVEL MINPROFF MINJUSTICE	Administrations publiques et parapubliques	Annuelle

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<p><i>Action 5.1. : Promotion de l'équilibre dans la représentation des femmes et des hommes dans les instances de prise de décision, dans les postes électifs et administratifs au niveau national et dans les représentations diplomatiques du Cameroun</i></p> <p><i>Objectif : Promouvoir le leadership féminin et la représentation équitable des femmes et des hommes dans les instances de prise de décision publique et politique</i></p>	Existence d'un texte fixant les quotas de représentativité des femmes dans les instances de décision aux niveaux national et local	//	Non	Non	Oui	National	PRC SPM MINAT ELECAM MINDEVVEL MINPROFF AN SÉNAT OSC	PRC	Permanent
<p><i>Action 5.2.: Promotion de la participation citoyenne des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles aux niveaux familial, communautaire et local.</i></p> <p><i>Objectif : Renforcer la participation citoyenne des femmes dans les instances décisionnelles aux niveaux familial, communautaire et local.</i></p>	Taux de représentativité des femmes dans les instances décisionnelles de concertation aux niveaux des ménages, communautaire et local.	%	47	50	70	National	MINDEVEL MINPROFF MINJEC MINAT Régions Communes	EDS MICS	Quinquennale
	Proportion de femmes dans les bureaux des comités de village/ quartiers	%	AD	AD	AD	National	MINDEVEL MINPROFF Régions Communes	MINDEVEL	Annuelle

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<p><i>Programme 6: Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble</i></p> <p><i>Objectif : Renforcer la protection et la participation équitable des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et dans la construction de la paix, de la cohésion sociale et le vivre ensemble</i></p>	Proportion de femmes et filles bénéficiaires de la réponse humanitaire	%	AD Voir MINAT	AD	AD	National	MINAT MINPROFF MINAS MINEPAT Acteurs humanitaires	MINAT	Annuelle
	Proportion des hommes et garçons bénéficiaires de la réponse humanitaire								
<p><i>Objectif : Renforcer la protection et la participation équitable des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et dans la construction de la paix, de la cohésion sociale et le vivre ensemble</i></p>	Proportion de femmes participant dans les initiatives de paix et sécurité au niveau international, régional, national	%	AD Voir MINDEF	AD	AD	National	MINDEF DGSN MINAT MINPROFF MINAS CNDDR CNPBM MINREX	MINDEF	Annuelle
<p><i>Action 6.1. : Protection des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires</i></p> <p><i>Objectif : Assurer une protection efficace des femmes et filles dans les crises humanitaires et sécuritaires</i></p>		%	AD	AD	AD	National			
	Proportion des femmes et des hommes bénéficiaires des mesures de protection post catastrophe et post conflit au sein de la population en situation de besoin de protection post conflit	%	NO : AD SO : AD EN : AD ES : AD	NO : AD SO : AD EN : AD ES : AD	NO : AD SO : AD EN : AD ES : AD	Par zone humanitaire	MINAT MINPROFF MINAS MINEPAT Acteurs humanitaires	MINAT	Annuelle

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<p><i>Action 6.2. : Renforcement des moyens de subsistance pour la résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires</i></p> <p><i>Objectif : Renforcer la résilience des femmes enclines aux crises humanitaires et sécuritaires</i></p>	Nombre de femmes réfugiées, déplacées internes et retournées bénéficiaires d'un soutien pour le développement des AGR	nb	AD	AD	AD	National	MINAT MINPROFF MINAS MINJEC MINEPAT Acteurs humanitaires	MINAT	Annuelle
<p><i>Action 6.3. : Promotion du genre dans les processus de réponse humanitaire, de prévention, de résolution des conflits et de construction de la paix.</i></p> <p><i>Objectif 1 : Assurer une prise en compte effective de la dimension genre dans la réponse humanitaire</i></p> <p><i>Objectif 2 : Assurer une mise en œuvre efficace du Plan d'action 1325</i></p>	Proportion de projets avec la Notation 3 du GAM	%	AD	80	100	National	Acteurs humanitaires	MINPROFF MINAT MINAS MINEPAT	Annuelle
	Taux de mise en œuvre du PAN 1325	%	AD	75	85	National	MINPROFF	MINPROFF	Annuelle

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<p><i>Programme 7 : Renforcement du cadre institutionnel et institutionnalisation du genre comme un principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques</i></p> <p><i>Objectif : Renforcer les capacités institutionnelles nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et assurer l'institutionnalisation du genre dans tous les secteurs de la vie nationale.</i></p>	Proportion de CTD disposant d'un budget genre sensibles	%	10	25	100	National	MINFI MINEPAT MINPROFF MINDDEVEL	MINFI MINEPAT MINDDEVEL	Annuelle
	Proportion de ministères sectoriels disposant de CDMT genre sensibles	%	21,05	44,74	100	National	MINFI MINEPAT MINPROFF	MINFI MINEPAT	Annuelle
	Proportion de ministères sectoriels disposant de PPA genre sensibles	%	13	100	100	National	MINFI MINEPAT MINPROFF	MINFI	Annuelle
<p><i>Action 7.1. : Promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes</i></p> <p><i>Objectif : Impliquer effectivement les leaders d'opinion, les autorités locales et nationales, les chefs religieux et coutumiers dans les actions de communication en faveur du genre</i></p>	Nombre de leaders He for She	Nb	25	35	100	National	MINPROFF OSC ONU FEMMES	MINPROFF	Annuelle

Libellé orientation PNG	INDICATEURS DE PERFORMANCE								
	intitulé	Unité de mesure	Baselines 2021/2022	Cibles quinquennales		Couverture géographique	Structures responsables de la mise en œuvre	Source de données	Fréquence de collecte
				2025	2030				
<p><i>Action 7.2. : Soutien à l'institutionnalisation de la Budgétisation sensible au Genre dans toutes les administrations publiques au niveau national et local</i></p> <p><i>Objectif : Renforcer la budgétisation sensible au genre aux niveaux national et local</i></p>	Proportion d'administrations publiques intégrant l'approche BSG	%	21,05	26,32	100	National	MINFI MINEPAT MINPROFF	MINFI	Annuelle
	Proportion des CTD intégrant l'approche BSG	%	AD	50	100	National	MINFI MINEPAT MINPROFF MINDDEVEL	MINFI MINEPAT MINDDEVEL	Annuelle
<p><i>Action 7.3. : Restructuration du dispositif institutionnel en matière de genre</i></p> <p><i>Objectif : Restructurer le dispositif national genre</i></p>	Nombre de mécanismes genre fonctionnels au niveau national	Nb	AD	AD	AD	National	MINPROFF	MINPROFF	Annuelle
<p><i>Action 7.4. : Accompagnement des administrations publiques nationales et locales en matière d'intégration du genre</i></p> <p><i>Objectif : Renforcer les capacités nationales en matière d'intégration du genre dans les secteurs de la vie nationale</i></p>	Proportion d'administrations dont au moins un membre du comité de la chaîne PPBS est formé dans la prise en compte du genre	%	AD	AD	100	National	MINPROFF	MINPROFF	Annuelle
<p><i>Action 7.5. : Amélioration de la production et l'utilisation des statistiques de genre</i></p> <p><i>Objectif : Renforcer la prise en compte du genre dans le système statistique national</i></p>	Proportion d'indicateurs PNG renseignés	%	AD	AD	100	National	Système statistique National INS BUCREP MINPROFF	INS	Annuelle

ANNEXES
ANNEXES

ANNEXE 1: MATRICE INDICATIVE D'ACTIVITES ET DE RESSOURCES

Actions et activités	Indicateurs d'activités	Responsable	Extrants attendus										Cibles finales 2030	Cout total
			Situation de référence 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029			
Programme 1: Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information														
Action 1.1.: Renforcement de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'alphabétisation.														
Activités majeures :														
1.1.1 : Mener des études sur les facteurs handicapant la scolarisation des filles et la formation des femmes au niveau national et dans les ZEP	Nombre d'études réalisées	MINEDUB MINESEC MINPROFF MINESUP MINEFOP MINJEC MINAS OSC												
1.1.2 : Réaliser des audits sur la prise en compte du genre dans les programmes d'enseignement formel et non formel, les matériels didactiques, les textes réglementaires et méthodes pédagogiques, à tous les niveaux	Nombre d'audits genre réalisés	MINEDUB MINESEC MINPROFF MINESUP MINEFOP MINJEC MINTOUL MINAS OSC												
1.1.3 : Elaborer une stratégie multisectorielle d'intervention en vue de la réduction des déperditions scolaires et académique des jeunes filles	Une 01de stratégie Multisectorielle développée	MINEDUB MINESEC MINPROFF MINESUP MINEFOP MINJEC MINAS OSC												

<p>1.1.4 : Signer des conventions de partenariat et appuyer les médias de proximité (radios communautaires et/ ou communale) et chaînes de télévision pour la conception et la diffusion des programmes visant à améliorer la perception de l'éducation et de la scolarisation des filles dans les familles / communautés</p>	<p>Nombre de programmes réalisés</p>	<p>MINEDUB MINESEC MINPROFF MINESUP MINECOM MINEFOP MINTOUL MINJEC MINAS OSC</p>													
<p>1.1.5 : Organiser des sessions de formation en genre à l'intention du personnel enseignant (hommes/ femmes du primaire, du secondaire, supérieur et des centres de formation non formelle en approches, méthodes et techniques andragogiques</p>	<p>Nombre de personnes formées</p>	<p>MINEDUB MINESEC MINPROFF MINESUP MINEFOP MINJEC MINAS OSC</p>													
<p>1.1.6 : Organiser des sessions de causeries éducatives à l'intention des associations familiales et des groupes organisés des jeunes, femmes et hommes et des leaders religieux, traditionnels et communautaires pour l'éducation des filles</p>	<p>Nombre d'associations et groupes bénéficiaires</p>	<p>MINEDUB MINESEC MINPROFF MINESUP MINEFOP MINJEC MINAS OSC</p>													
<p>1.1.7 : Apporter un appui aux étudiantes, élèves filles des filières scientifiques et technologiques et aux filles vivant dans les ZEP en octroyant des primes d'excellence et des bourses scolaires</p>	<p>Nombre de bénéficiaires de primes et bourses</p>	<p>MINEDUB MINESEC MINPROFF MINESUP MINEFOP MINJEC MINAS OSC</p>													

1.1.13. Organiser des ateliers d'appropriation/de vulgarisation des dispositions réglementaires au sujet de la promotion de l'éducation de la jeune fille														
1.1.14. Mettre en place un réseau de femmes enseignantes pour la promotion de l'éducation de la jeune fille														
Sous-Total 1.1 :														
Action 1.2.: Amélioration des compétences, connaissances et de l'accès équitable des femmes et des filles, des hommes et des garçons, à une information de qualité et aux TIC.														
Activités majeures :														
1.2.1 : Renforcer les capacités des filles/garçons/femmes/ hommes en TIC	Nombre de personnes formées dont au moins 50% de femmes et filles	MINPOSTEL IAI MINJEC												
1.2.2 : Développer des programmes sur l'image positive des femmes et des filles	Nombre de programmes diffusés	MINCOM CRTV Autres médias												
1.2.3 : Organiser des sessions de formation des femmes et jeunes filles sur l'utilisation de l'information électronique	Nombre de bénéficiaires des formations	MINPOSTEL IAI MINJEC												
1.2.4 : Renforcer les capacités des membres du CNC sur le genre et la régulation des médias	Nombre de bénéficiaires des formations	CNC ART												
1.2.5 : Doter les étudiants d'ordinateurs portables	Nombre de bénéficiaires dont au moins 50% de filles	MINESUP												
Sous total 1.2 :														
Total 1 :														
Programme 2 : Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, de maladies non transmissibles, de lutte contre le VIH Sida et d'autres pandémies														
Action 2.1. : Amélioration de la santé de reproduction des femmes et adolescentes et réduction de la mortalité/morbidité maternelle et néonatale														
Activités majeures														
2.1.1. Réaliser des études sur les inégalités et discriminations basées sur le genre dans l'accès à la santé en général et à la santé de la reproduction en particulier	Nombre d'études réalisées	MINSANTE MINPROFF INS												

.2.16. Renforcer les capacités techniques et financières et équipements des prestataires de services en matière de gestion de cas à distance, en particulier l'utilisation de lignes vertes, media sociaux, l'utilisation de radios et de canaux similaires pour le partage d'informations sur la VBG et les services disponibles dans le contexte de pandémies (COVID 19...)	Nombre de personnes formées	MINSANTE MINPROFF																	
Sous total 2.2 :																			
Action 2.3. : Promotion de l'éducation des femmes et les adolescentes à la nutrition et aux pratiques familiales essentielles.																			
Activités majeures :																			
2.3.1. Réaliser des campagnes d'éducation, sensibilisation et communication pour le changement de comportement en direction des femmes, des hommes, des filles et des garçons en matière de santé, de nutrition, d'hygiène menstruelle et WASH	Nombre de personnes sensibilisées	MINSANTE MINPROFF																	
2.3.2. Renforcement des capacités des Agents de Santé et des relais communautaires, sur les pratiques familiales essentielles (prévention et aux 1ers soins à domicile du paludisme, cas d'Infections respiratoires aiguës, prise en charge des diarrhées, l'hygiène et l'assainissement, nutrition vaccination, supplémentation en vit A et déparasitage , planification familiale)	Nombre de personnes formées	MINSANTE MINPROFF																	
2.3.3. Renforcer les capacités des CPFF en matière d'éducation sanitaire et nutritionnelle : mise en place d'un service de counseling en matière de santé et de nutrition avec équipements/ outils et le personnel adéquat	Nombres de CPFF capacités et disposant d'un service de counselling	MINSANTE MINPROFF																	
2.3.4. Renforcer les capacités des formations sanitaires et autres intervenants dans le domaine de la SR en matière de genre et éducation sanitaire et nutritionnelle	Nombre de personnes formées	MINSANTE MINPROFF																	

4.2.5. Plaider pour la mise en place d'un mécanisme d'assistance alimentaire, de rentes de divorce et capital décès pour la réparation des préjudices économiques subis	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF MINJUSTICE MINAS OSC	AD																
Sous total 4.2 :																			
Action 4.3. : Vulgarisation des textes et renforcement des connaissances sur les droits et devoirs des femmes et des hommes																			
Activités majeures :																			
4.3.1. Conduire une étude sur les liens entre l'impact des VBG, IST/VIH/SIDA et COVID 19 sur les femmes et filles	Nombre d'études conduites	MINPROFF MINJUSTICE MINSANTE MINAS OSC																	
4.3.2. Lancer une campagne intensive d'une année dans les 10 régions du pays sur les droits des femmes et filles : (Conception des outils de sensibilisation, des films documentaires, des spots télévisés et radiophonique en lien avec la spécificité de chaque région, discussions en ligne, site web)	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF MINJUSTICE MINDEVEL MINCOM																	
4.3.3. Organiser des tables rondes, conférences et causeries éducatives d'information des femmes et filles sur leurs droits dans divers milieux (lieux de travail, zones rurales, familles, écoles, PVVIH, sites de réfugiés et déplacés internes) pour leur permettre de les exercer et demander assistance en cas de besoin	Nombre de personnes touchées	MINPROFF MINJUSTICE MINCOM MINESEC MINSANTE MINAT OSC																	
4.3.4. Former les professionnels de médias sur les dispositions juridiques internationales et nationales en lien avec les droits des femmes y compris les droits humains et les inciter à les diffuser dans les médias audio-scriptovisuels	Nombre de personnes formées	MINPROFF MINJUSTICE MINCOM OSC																	
4.3.5. Mettre en place des cases de droits pour informer les communautés, notamment les femmes sur les dispositions juridiques existantes afin de les prémunir contre les MGF, les mariages et grossesses précoces	Nombre de cases de droit mises en place	MINPROFF MINJUSTICE MINAT MINDDEVEL MINAS OSC																	
4.3.6. Appuyer la formalisation des unions libres à travers les mariages collectifs	Nombre de mariages célébrés	MINPROFF MINDDEVEL																	

4.3.7. Recenser et vulgariser toutes les dispositions juridiques nationales et les conventions internationales et régionales ratifiées par le Cameroun en faveur des droits des femmes notamment la CEDEF, la CDE, la CADBEE, les conventions de Genève, le protocole de Maputo, les Droits des réfugiés etc	Nombre de personnes touchées	MINPROFF MINJUSTICE CDHC																	
Sous total 4.3 :																			
Action 4.4. : Prévention, prise en charge et répression des violences basées sur le genre																			
Activités majeures :																			
4.4.1. Lancer une campagne intensive chaque année sur « non aux violences faites aux femmes et aux filles », la traite des personnes et le trafic des migrants (Concevoir des outils de sensibilisation, des films documentaire, des spots télévisés et radiophonique en lien avec la spécificité de chaque pays, discussions en ligne, site web)	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF MINAS CDHC MINCOM MINEDUB MINESEC MINDDEVEL MINAT OSC																	
4.4.2. Appuyer la production d'une série de télévisée sur les violences basées sur le Genre, notamment le viol à diffuser dans toutes les chaînes nationales et régionales	Nombre de chaînes couvertes	MINPROFF MINAC MINCOM CDHC MINJEC OSC																	
4.4.3. Conduire des actions de sensibilisation et d'alerte précoce dans les communautés, les écoles pour la prévention des VBG à travers les relais communautaires et les pairs éducateurs	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF MINAS MINJEC MINESEC MINEDUB MINCOM MINDDEVEL OSC																	
4.4.4. Etablir un partenariat avec les radios locales pour l'orientation des femmes et des filles victimes de VBG vers les structures de prise en charge et d'assistance rapide	Nombre de partenariats développés	MINPROFF																	

Activités majeures :														
5.1.1. Actualiser et vulgariser la loi électorale sous le prisme genre ainsi que les manuels de formation politique des femmes Organiser des séances coaching médias à l'intention des femmes leaders Organiser des campagnes digitales de sensibilisation des femmes à la participation politique Appuyer les campagnes spéciales d'inscription des femmes sur les listes électorales	Nombre de documents électoraux révisés Nombre de femmes coachées Nombre de followers Nombres de femmes inscrites lors de ces campagnes	MINPROFF MINPROFF ELECAM MINPROFF ELECAM MINPROFF ELECAM												
5.1.2. Mener une étude sur les obstacles à la participation politique des femmes	Nombre d'études menées	MINPROFF et structurées concernées												
5.1.3. Produire et vulgariser un Guide sur les bonnes pratiques en matière de participation politique des femmes	Nombre d'exemplaires de guides produits et vulgarisés	MINPROFF et structurées concernées												
5.1.4. Traduire en langues nationales le Code Electoral	Nombre de langues nationales traduites	MINPROFF et structurées concernées												
5.1.5. Organiser des séances de vulgarisation en langues nationales du code électoral	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF												
5.1.6. Former les leaders politiques sur l'approche genre	Nombre de personnes formées	MINPROFF et structurées concernées												
5.1.7. Intensifier des Sessions de formation des femmes et des jeunes filles sur le leadership	Nombre de personnes formées	MINPROFF et structurées concernées												
5.1.8. Organiser des sessions de plaidoyer auprès des parlementaires, des décideurs et des élus locaux en vue de l'adoption d'une politique des quotas	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF et structurées concernées												
5.1.9. Faire adopter une loi sur la parité	Nombre de lois sur la parité adoptées	MINPROFF												

5.1.10. Apporter un appui pour la signature des accords de partenariat pour le financement des candidatures féminines aux élections	Nombre de candidatures féminines soutenues	MINPROFF																	
5.1.11. Organiser des fora politiques pour les femmes	Nombre de foras politiques organisés	MINPROFF																	
5.1.12. Organiser des gender breakfast pour la mobilisation de fonds en faveur du financement des activités politiques des femmes	Nombre de cafés genre organisés	MINPROFF																	
5.1.13. Conclure des partenariats avec les média de l'audiovisuel (radio, radios communautaires, et chaînes de télévision) pour la conception et la diffusion d'émissions et programmes visant à améliorer la participation des femmes à la vie politique et publique	Nombre d'émissions et programmes conçus et diffusés	MINPROFF																	
5.1.14. Signer des partenariats avec les OSC pour l'organisation des sessions de formation politique des femmes	Nombre de partenariats signés	MINPROFF																	
5.1.15. Produire des données désagrégées par sexe et selon l'approche handicap sur la représentativité des femmes dans les administrations et les instances décisionnelles	Nombre de rapports produits	MINPROFF																	
5.1.16. Réaliser une enquête sur les compétences féminines dans tous les domaines d'activités	Nombre d'enquêtes réalisées	MINPROFF																	
5.1.17. Appuyer le fonctionnement du REFAMP/CAM	Nombre d'appuis octroyés	MINPROFF																	
5.1.18. Mettre en place un Réseau des femmes leaders en politique	Nombre de réseaux de femmes leaders en politique mis en place	MINPROFF																	
5.1.19. Organiser des sessions de renforcement des capacités du réseau des femmes leaders pour le coaching des débutantes	Nombre de personnes formées	MINPROFF																	
5.1.20. Organiser des espaces d'échange pour le partage d'expériences en politique	Nombre de réunions organisées	MINPROFF																	

5.1.21 Initier un programme sur la gestion des carrières au féminin	Nombre de femmes ayant participé au programme	MINPROFF MINFOPRA																	
5.1.22 produire un plan d'amélioration de l'accès des femmes aux emplois et postes d'encadrement supérieur	Nombre de plans développés	MINPROFF																	
Sous total 5.1 :																			
Action 5.2.: Promotion de la participation citoyenne des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles aux niveaux familial, communautaire et local.																			
Activités majeures :																			
5.2.1. Impliquer les femmes et jeunes filles dans les tables de concertation aux niveaux local et communautaire (réunions communautaires et grandes manifestations publiques) et les réunions des comités de représentants d'organisations (réunions du Forum des représentants des CTD et des comités de quartiers)	Nombre de réunions publiques impliquant au moins 30% de femmes	MINPROFF CTD																	
5.2.2. Intégrer les femmes et jeunes dans les processus de planification communautaires afin que ceux-ci puissent exprimer leurs besoins spécifiques et contribuer à la préparation des programmes locaux	Nombre de CTD ayant une stratégie genre budgétisé Part du montant total des budgets communaux consacré à la promotion du genre	MINPROFF																	
5.2.3. Développer des stratégie genre pour les CTD en y affectant des ressources appropriées	Nombre de CTD ayant une stratégie genre	MINPROFF																	
5.2.4. Renforcer les capacités des femmes en leadership pour la participation à la gouvernance locale	Nombre de femmes formées	MINPROFF																	
5.2.5. Désigner les points focaux genre dans les 360 communes	Nombre de mécanismes locaux ayant des points focaux genre Nombre de commune ayant un point focal genre	MINPROFF MINDDEVEL																	

5.2.6. Développer un guide de prise en compte du genre dans les CTD	Nombre de guides genre produits	MINPROFF																		
5.2.7. Recruter des experts genre dans les communes et régions ;	Nombre d'experts genre recrutés dans les CTD	MINPROFF																		
5.2.8. Renforcer le développement des compétences locales sur les questions de genre	Nombre de sessions de formation organisées	MINPROFF																		
5.2.9. Instaurer la production systématique des données ventilées/désagrégées par âge et sexe dans tous les domaines de la vie locale (age and sex disaggregated database)	Nombre de base de données genre sensibles	MINPROFF																		
5.2.10. Assurer une participation équitable des hommes et femmes dans tous les secteurs du développement local	Nombre de régions et communes ayant au moins 30% de femmes dans les conseils	MINPROFF																		
5.2.11. Assurer un meilleur accès des femmes et un contrôle des ressources locales (accès et contrôle de la terre, crédit, ressources naturelles...)	Nombre de femmes bénéficiaires de facteurs de production au niveau local	MINPROFF																		
Sous total 5.2 :																				
Total 5 :																				
Programme 6: Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble																				
Action 6.1. : Protection des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires																				
Activités majeures :																				
6.1.1. Soutenir l'élaboration du projet de loi sur la prévention des conflits et de la protection des filles et des femmes dans un contexte de crise	Nombre de textes adoptés	MINPROFF																		

6.1.2. Organiser des formations systématiques et obligatoires sur les questions des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et de la sensibilisation aux violences de genre pour le personnel camerounais partant en opérations internes et externes (militaires, policiers et civils)	Nombre de personnes formées	MINPROFF																		
6.1.3. Actualiser le manuel de formation sur la prise en compte du genre et de la protection des femmes contre les violences sexuelles dans les opérations militaires et assurer la formation à destination des agents en opérations extérieures (y inclus une formation de gender advisor, gender expert)	Nombre de personnes formées	MINPROFF																		
6.1.4. Elaborer une stratégie genre dans les opérations civilo-militaires au Cameroun	Existence d'une stratégie	MINPROFF																		
6.1.5. Organiser 20 sessions de formation à l'intention des autorités administratives, juges et magistrats, avocats, FMO sur la perspective sexo spécifique de la lutte contre les VBG, l'approche non violente, et les Résolutions 1325 et connexes	Nombre de personnes formées	MINPROFF DGSN SED																		
6.1.6. Elaborer un guide de prise en charge des VBG en contexte humanitaire	Existence d'un guide	MINPROFF																		
6.1.7. Former les militaires et les agents de police et la lutte contre les VBG et le droit international humanitaire	Nombre de personnes formées	MINPROFF																		
6.1.8. Adopter une politique de tolérance zéro au sein de l'armée et Police en matière de violences sexuelles et de harcèlement	Nombre de mesures prises	MINPROFF DGSN SED MINDEF																		
6.1.9. Intensifier la lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles et le renforcement de l'accès des femmes à la justice dans les zones touchées par les conflits et apporter un appui juridique aux victimes dans leurs démarches	Pourcentage de cas de VS dénoncés et punis	MINPROFF																		

6.2.1. Renforcer les capacités financières des victimes de conflits à travers des mécanismes innovants de génération de revenus	Nombre de femmes bénéficiaires d'appuis	MINPROFF																		
6.2.2. Conduire des activités d'alphabétisation fonctionnelle intégrant l'éducation citoyenne	Nombre de personnes formées à la citoyenneté et à la paix	MINPROFF																		
6.2.3. Former les femmes et les jeunes filles et éducation des femmes dans le domaine des AGR AGR et leur apporter une éducation de 2eme et de 3eme génération	Nombre de personnes formées	MINPROFF																		
6.2.4. Introduire des thématiques sur le leadership skills dans les curricula scolaires et de formation non formelle	Nombre de curricula intégrant le leadership skills	MINPROFF MINAS MINJEC MINEFOP																		
6.2.5. Promouvoir l'insertion des femmes affectées par les conflits dans les circuits économiques	Nombre de femmes insérées	MINPROFF																		
6.2.6. Conduire un dialogue constructif, inclusif et continuum entre le gouvernement et les populations dans leurs diversités	Nombre de cadres de dialogue mis en place	MINPROFF																		
6.2.7. Développer des projets d'autonomisation économique impliquant les groupes de femmes	Nombre de projets mis en place	MINPROFF																		
6.2.8. Identifier les besoins des femmes, des ex-combattantes, des victimes de guerres et des survivantes de violences en lien avec le désarmement et démobilisation, la réinsertion et la reconstruction	Une étude réalisée sur l'évaluation des besoins	CNDDR MINPROFF																		
6.2.9. Créer des cadres d'appui socio-économique en vue d'autonomiser les femmes et filles affectées par les crises	Nombre de cadres d'appui créés	MINPROFF																		
6.2.10. Former les organisations féminines sur l'éducation financière et coopérative, le montage de microprojets et business plans, la mise à jour des registres, la gestion de l'épargne et le crédit, les itinéraires techniques des principales chaînes de valeurs des régions du projet (Tubercules, légumineux,)	Nombre de personnes formées	MINPROFF																		

6.2.11. Analyser par sexe les besoins des femmes et hommes démobilisés, identifier leurs besoins spécifiques selon : leur âge et leur maturité, le rôle qu'elles ont joué au sein du groupe armé, leur grade (pour les combattantes), leur affectation à une unité exclusivement féminine ou à une unité mixte, la durée de leur association aux groupes armés, la raison de leur enrôlement (forcé ou volontaire), leurs compétences et leur formation, ainsi que l'existence ou non de membres survivants de leur famille et de leur communauté	Une étude réalisée sur l'index de perception	CNDDR MINPROFF												
6.2.12. Offrir un soutien, des conseils, des possibilités de protection et des alternatives économiques aux filles et aux femmes qui demeurent dans une relation d'exploitation ou qui sont victimes de sévices.	Nombre de femmes bénéficiaires d'appuis	MINPROFF												
6.2.13. Mettre en place des programmes sensibles au genre dans les domaines de la santé et du conseil, de la réhabilitation, des ressources et de l'aide à la scolarisation, de la formation professionnelle ou en milieu de travail, et du conseil psychosocial afin de garantir aux femmes et aux filles l'égalité des chances et des ressources	Nombre de programmes sensibles au genre	MINPROFF												
6.2.14. Mettre en place des programmes THIMO permettant de valoriser le potentiel local avec une participation active et responsable des communautés.	Nombre de femmes bénéficiaires des programmes THIMO mis en place	MINPROFF												
6.2.15. Mettre en place des programmes de l'hygiène menstruelle durable (serviettes hygiéniques réutilisables) des filles et femmes en zone de conflit	Nombre de femmes bénéficiaires des programmes GHM mis en place	MINPROFF												

6.2.16. Impliquer les communautés par la mise en place ou la réactivation des structures locales, en particulier des Comités Locaux de Développement (CLD) et des communautés hôtes au niveau des Régions, départements, arrondissements et communes concernés, et qui intègrent les activités communautaires de Désarmement, Démobilisation et Réintégration	Nombre de Comités Locaux de Développement (CLD) mis en place et fonctionnels	CNDDR MINPROFF											
6.2.17. Mettre en place des programmes d'assistance alimentaire aux démobilisés en vue de leur permettre d'assurer leur survie. Cette assistance est aussi nécessaire dans le cadre du "travail contre nourriture" pendant les travaux d'intérêt public de réhabilitation des infrastructures sociales de base, de formation professionnelle "food for training" ou agricoles "food for agriculture".	Nombre de femmes bénéficiaires des programmes	MINPROFF											
Sous total 6.2 :													
Action 6.3. : Promotion du genre dans les processus de réponse humanitaire et de prévention, et résolution des conflits et de construction de la paix													
Activités majeures :													
6.3.1. Intégrer la dimension genre dans les programmes et les projets de traitement du passé dans les quatre domaines (droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et garantie de non-répétition)	Nombre de programmes genre sensibles	MINPROFF											
6.3.2. Fournir des conseils sur les questions de genre dans les discussions stratégiques de l'équipe humanitaire-pays et des forums de coordination nationaux du gouvernement	Nombre de plateformes de dialogue intégrant les questions de genre	MINPROFF											
6.3.3. Fournir des conseils et faciliter les discussions et les solutions sur les lacunes et les problèmes de genre à l'aide humanitaire clé pour un HCT, des mécanismes de coordination intergroupes et des réunions de grappes	Nombre d'appuis conseils	MINPROFF											
6.3.4. Former des humanitaires impliqués dans le développement de projets sur Gender and Age Marker	Nombre de personnes formées	MINPROFF											
6.3.5. Promouvoir l'utilisation d'outils genre dans la réponse humanitaire	Nombre d'outils utilisés	MINPROFF											

6.3.6. Organiser deux (02) séances de formation pour permettre à l'équipe-pays humanitaire, les clusters / secteurs et d'autres acteurs Humanitaires d'utiliser l'analyse comparative entre les sexes afin de s'assurer que tous les aspects de l'action humanitaire tiennent compte des différents besoins des femmes, des filles, des garçons et des hommes de tous âges et antécédents	Nombre de personnes formées	MINPROFF																	
6.3.7. Développer des outils et soutenir la collecte et l'analyse des données désagrégées selon le sexe et l'âge (quantitatives, qualitatives et anecdotiques) en facilitant l'inclusion des dimensions de genre et de diversité dans les cadres d'évaluation des besoins, y compris des évaluations rapides	Nombre de d'outils développés	MINPROFF																	
6.3.8.Mener une étude nationale sur les besoins sexospécifiques en matière de DDR, rapatriement et réinsertion socio-économique	Une étude réalisée	CNDDR MINPROFF																	
6.3.9. Mettre en œuvre La Stratégie genre du CNDDR	Nombre d'activités réalisées	CNDDR																	
6.3.10 Encourager la mise en place de réseaux de femmes pour la paix et sécurité (femmes leaders, femmes médiatrices...)	Nombre de réseaux mis en place et fonctionnels																		
6.3.11.Elaborer un Guide national sur l'intégration du genre dans les projets post-conflit	Existence du guide	MINPROFF																	
6.3.12.Initier des programmes d'échanges pour la mise en œuvre du PAN de la Résolution1325	Nombre de programmes organisés	MINPROFF																	
6.3.13.Adopter des politiques nationales pour augmenter le recrutement des filles et accroître la participation des femmes dans les forces de défense et de sécurité et dans les opérations de maintien de la paix (formation, échanges, sensibilisation régionale...)	Nombre de politiques / mesures Nationales adoptées	MINPROFF																	

6.3.14. Mettre en place des mécanismes nationaux de prévention des conflits qui incluent la participation paritaire des hommes et des femmes dans certaines institutions (Ombudsmans, Médiateurs, commissions des droits humains, commissions électorales, structures traditionnelles d'arbitrage)	Nombre de mécanismes mis en place	MINPROFF																	
6.3.15. Initier des séminaires nationaux sur l'intégration du genre dans la réforme du secteur de sécurité	Nombre de personnes formées	MINPROFF																	
6.3.16. Mener une étude sur l'indice de sécurité des femmes dans le pays	Etude réalisée	MINPROFF																	
6.3.17. Encourager les femmes à participer aux opérations de maintien de la paix militaires et civiles et aux missions d'observation électorale	Nombre de personnes formées	MINPROFF																	
6.3.18. Définir au niveau du pays, les processus et principes qui garantissent la participation égale des hommes et des femmes dans les sessions consacrées aux questions de paix et de sécurité (organisation des sessions, délibérations, rédaction des Résolutions et communiqués)	Nombre de documents produits	MINPROFF																	
6.3.19. Renforcer les capacités des femmes sur les thématiques de processus de paix (médiation, négociation et consolidation de la paix.)	Nombre de personnes formées	MINPROFF																	
6.3.20. Appuyer la mise en place de plateformes de dialogue des femmes, les groupes de pressions sur la paix et sécurité et encourager les petites structures à recruter le maximum de membres	Nombre de plateformes de dialogue mises en place et fonctionnelles	MINPROFF																	
6.3.21. Sensibiliser les populations, les communautés et conduire des actions de plaidoyer envers les décideurs sur la prise de conscience du rôle de la femme dans les processus de paix	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF																	

6.3.22. Constituer un vivier de femmes formées (200 soit 20 par région) et alerte sur la gestion, la prévention des conflits et surtout sur les stratégies de prise en compte du Genre/VBG dans les accords de sortie de crise	Nombre de personnes formées	MINPROFF												
6.3.23. Appuyer la dissémination du programme d'éducation aux droits de l'homme de la CDHC à tous niveaux d'enseignements (primaire, secondaire et universitaire) et de formation professionnelle, afin de construire une culture de la paix dans la société (building a culture of peace)	Nombre d'établissements scolaires et de formation touchés	MINPROFF												
6.3.24. Organiser des sessions de sensibilisation et de dialogue intercommunautaire au niveau de la population générale, y inclus les jeunes (dialogue intergénérationnel et inter-religieux) sur la paix, la sécurité et la résolution des conflits et la lutte contre les violences	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF												
6.3.25. Former et impliquer des influenceur(e)s web pour la paix dans la mise en œuvre du PAN 1325.	Nombre de messages diffusés dans les médias sociaux	MINPROFF												
6.3.26. Recenser les leaders et associations féminines intervenant dans les questions de paix et sécurité, encouragement à développer des plans locaux pour la paix et le vivre ensemble et suivi	Nombre de plans élaborés et mis en œuvre	MINPROFF												
6.3.27. Conduire des campagnes de sensibilisation intensive sur la prévention des conflits au niveau des familles et des communautés impliquant les femmes au niveau national et local, à travers des émissions, microprogrammes, débats à la radio et télévision	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF												
6.3.28. Mettre sur pied un mécanisme autonome de gestion et de coordination des actions diverses en rapport à la résolution 1325	Existence d'un mécanisme autonome	MINPROFF												

7.2.11. Intégrer systématiquement le genre dans le cycle budgétaire notamment à toutes les étapes. Ceci passe en premier lieu par l'intégration d'une analyse genre lors des différentes revues (activités, investissements, performance) ; en second lieu par l'incorporation du genre dans la programmation macro-budgétaire avec l'adaptation des formats des outils notamment les CDMT et les PPA	Nombre d'outils budgétaires genre sensibles	MINFI MINEPAT MINPROFF																		
7.2.12. Vulgariser le guide d'intégration du genre dans les politiques, stratégies, programmes et budgets publics	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF																		
7.2.13. Elargir progressivement l'éventail des administrations pilotes concernées par le Document Budgétaire Sensible au Genre	Nombre de ministères concernés par le document budgétaires genre sensible	Ministères BSG MINFI MINEPAT MINPROFF																		
7.2.14. Pérenniser la prise en compte du genre dans la circulaire présidentielle relative à la préparation du budget de l'Etat	Nombre de circulaires présidentielles intégrant le genre	Ministères BSG MINFI MINEPAT MINPROFF																		
7.2.15. Traquer automatiquement les dépenses sensibles au genre dans les applications informatiques des administrations	Existence d'un logiciel de suivi des dépenses genre	Ministères BSG MINFI MINEPAT MINPROFF																		
7.2.16. Signer une Note circulaire du MINFI qui précise de manière opérationnelle la mise en œuvre des orientations en matière de BSG contenues dans la Circulaire présidentielle de Préparation du budget	Existence d'un mécanisme autonome	MINFI																		
7.2.17. Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans l'élaboration et l'analyse du Document Budgétaire Sensible au Genre (administrations, parlementaires...)	Nombre de personnes formées	MINFI MINEPAT MINPROFF																		
7.2.18. Pérenniser le Document Budgétaire Sensible au Genre	Nombre de documents budgétaires sensibles au genre produits	Ministères BSG MINFI MINEPAT MINPROFF																		

Sous total 7.2 :												
Action 7.3. : Restructuration du dispositif institutionnel en matière de genre												
Activités majeures :												
7.3.1.Restructurer le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille pour un suivi efficace de la dimension genre aux niveaux national et local	Existence d'un nouvel organigramme	MINPROFF SPRA										
7.3.2.Mettre en place de l'Observatoire National de l'Égalité de Genre	Existence d'un l'Observatoire National de l'Égalité de Genre	MINPROFF										
7.3.3. Réviser le dispositif de Comités genre au sein des administrations publiques, parapubliques et privées	Dispositif de points focaux genre révisé	MINPROFF										
7.3.4.Restructurer les groupes de travail sur le genre au sein du Système des Nations Unies, du Comité Multipartenaires et de la Société Civile	Nombre de groupes de travail restructurés	MINPROFF										
7.3.5.Créer les groupes de travail permanents pour le suivi des engagements internationaux et régionaux en matière de genre	Nombre de groupes de travail permanents mis en place	MINPROFF										
7.3.6. Institutionnaliser et mettre en place des mécanismes genre dans les Collectivités territoriales Décentralisées	Nombre de CTD disposant d'un mécanisme genre	MINPROFF										
7.1.7. Institutionnaliser un forum national annuel de la femme	Nombre de foras nationaux sur le genre	MINPROFF										
Sous total 7.3 :												
Action 7.4. : Renforcement des capacités nationales en matière d'intégration du genre dans les secteurs de la vie nationale												
Activités majeures :												
7.4.1 Organiser des formations sur le genre à l'intention des hauts responsables de l'administration publique et parapublique, aux OSC, aux partenaires techniques et financiers et aux CTD	Nombre de personnes formées	MINPROFF										
7.4.2. Elaborer des outils de formation sur la prise en compte du genre	Nombre de manuels de formation élaborés	MINPROFF										

7.4.3. Développer les capacités des responsables en charge de la planification à la conception, planification et gestion des activités dans le domaine du genre à travers une série de formations à réaliser localement et à l'étranger. dans le domaine du genre	Nombre de personnes formées	MINPROFF																	
7.4.4. Améliorer la connaissance du concept genre par les leaders d'opinion, les parlementaires, les organisations de la Société Civile (responsables d'ONG et associations féminines), les personnels de l'Administration centrale et déconcentrée (y compris les juges et assesseurs), les membres du Gouvernement, et les délégués des établissements scolaires et universitaires afin que leurs membres maîtrisent ultérieurement ledit concept dans le but de provoquer les changements attendus au sein de la société dans le domaine du genre.	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF OSC																	
7.4.5. Organiser des voyages d'études pour l'apprentissage et l'échange d'expériences en matière d'institutionnalisation du genre	Nombre de voyages d'études organisés	MINPROFF																	
7.4.6. Organiser des sessions de renforcement des capacités des personnels du MINPROFF, des chefs de cellules statistiques des administrations publiques et parapubliques sur les statistiques de genre	Nombre de personnes formées	MINPROFF INS Ministères sectoriels																	
7.4.7. Organiser des sessions de formation des points focaux genre pour élaborer des méthodes d'intégration des statistiques dans les programmes axés sur la parité hommes-femmes et dans les rapports de suivis des engagements internationaux et régionaux	Nombre de personnes formées	MINPROFF INS Ministères sectoriels																	
7.4.8. Organiser un atelier de formation des hauts cadres de l'INS, DADM, BUCREP, CTS/SND sur les statistiques de genre	Nombre de personnes formées	MINPROFF INS																	

7.4.9. Organiser deux sessions de formation à l'intention du personnel de l'INS aux niveaux central et local pour la production, la collecte et l'analyse des indicateurs spécifiques au genre des niveaux I et II dans l'ensemble minimum et les ODD (notamment la révision / mise à jour des outils de collecte des données de genre)	Nombre de personnes formées	MINPROFF INS																	
Sous total 7.4 :																			
Action 7.5. : Amélioration de la production et l'utilisation des statistiques de genre																			
Activités majeures :																			
7.5.1. Soutenir la prise en compte du genre dans l'élaboration des annuaires statistiques dans différents ministères	Nombre d'annuaires statistiques intégrant le genre élaborés	MINPROFF INS Ministères sectoriels																	
7.5.2. Mettre à jour, actualisation et vulgarisation de la base de données sur les statistiques de genre	Nombre d'opérations d'actualisation de la base de données sur le genre actualisée	MINPROFF																	
7.5.3. Accompagner la production des outils de communication et de désémination des statistiques de genre	Nombre de capsules et rapports thématiques produits	MINPROFF																	
7.5.4. Elaborer des Palmarès genre des administrations publiques et parapubliques	Nombre de palmarès genre produits et diffusés	MINPROFF																	
7.5.5. Mettre en place d'un système de suivi-évaluation et de reporting de la PNG aligné au Système National d'Information Statistique	-Existence d'un mécanisme de suivi-évaluation et reporting de la PNG fonctionnel	MINPROFF																	
7.5.6. Elaborer un répertoire d'indicateurs de suivi de la dimension genre dans la SND30	Existence d'un répertoire d'indicateurs de suivi de la dimension genre dans la SND30	MINPROFF INS																	

7.5.16. Organiser une session de plaidoyer sur le financement des statistiques officielles de sources administratives axées sur le genre lors de la préparation du budget de l'Etat	Nombre de personnes sensibilisées	MINPROFF INS															
7.5.17. Promouvoir la coordination des initiatives et des activités sur les statistiques du genre à travers les comités interministériels genre et statistiques	Nombre de sessions du comité interministériel en matière de genre organisées	MINPROFF INS															
7.5.18. Dresser l'inventaire des sources de données administratives potentielles pour le suivi de l'ODD 5, en intégrant une dimension genre, et en se concentrant sur la disponibilité, la qualité, l'accessibilité et la disponibilité des données, l'utilisabilité des données et la validation	Nombre d'études réalisées	MINPROFF															
7.5.19. Appuyer le mécanisme national en charge du suivi des engagements internationaux et régionaux en statistiques de genre pour la production des rapports périodiques (CSW, CEDEF ; Beijing...)	Nombre de personnes formées	MINPROFF															
Sous total 7.5 :																	
Total 7 :																	
Total Général (1+2+3+4+5+6+7) :																	

ANNEXE 2 :
FICHES DE METADONNEES DES
INDICATEURS DU CMR-PNG

ANNEXE 2 :
FICHES DE METADONNEES DES
INDICATEURS DU CMR-PNG

Fiche de métadonnées : Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui fument du tabac sous différentes formes,

Programme 4	Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination des Violences Basées sur le Genre (VBG)	
Action 4.5	Lutte contre les fléaux sociaux émergents et protection spéciale des jeunes filles et garçons	
Indicateur 2 de l'action	Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui fument du tabac sous différentes formes,	
Description de l'indicateur	Les différentes formes sont les cigarettes manufacturées, les cigarettes roulées et les kreteks, les pipes à tabac, les cigares, les cheroots, les cigarillos et les pipes à eau.	
Unité de mesure de l'indicateur	%	
Formule de calcul	$(\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans qui fument du tabac sous différentes formes} / \text{Population féminine 15-49 ans}) \times 100$	
Numérateur	Nombre de femmes ans qui fument du tabac sous différentes formes	
Dénominateur	Population féminine 15-49 ans	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	0,3%
Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	70%
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	90%
Sources des données	EDS 2018	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	
Limite et biais		

Fiche de métadonnées : Taux d'exposition des femmes (15-49 ans) aux médias

Programme 1	Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information	
Action 1.2	Amélioration des compétences, connaissances et de l'accès équitable des femmes et des filles, des hommes et des garçons, à une information de qualité et aux TIC.	
Indicateur 1 de l'action	Taux d'exposition des femmes (15-49 ans) aux médias	
Description de l'indicateur	Une femme est exposée aux médias lorsqu'elle a lu un journal, écouté la radio ou regardé la télévision au moins une fois par semaine	
Unité de mesure de l'indicateur	%	
Formule de calcul	$(\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans exposées aux médias} / \text{Population féminine 15-49 ans}) \times 100$	
Numérateur	Nombre de femmes exposées aux médias	
Dénominateur	Population féminine 15-49 ans	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	50%
Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	70%
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	90%
Sources des données	EDS 2018	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	
Limite et biais		

Fiche de métadonnées : Taux d'utilisation de l'internet par les femmes (15-49 ans)

Programme 1	Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information	
Action 1.2	Amélioration des compétences, connaissances et de l'accès équitable des femmes et des filles, des hommes et des garçons, à une information de qualité et aux TIC.	
Indicateur 2 de l'action	Taux d'utilisation de l'internet par les femmes (15-49 ans)	
Description de l'indicateur	Proportion de femmes utilisant l'internet	
Unité de mesure de l'indicateur	Cet indicateur renseigne sur le niveau d'utilisation de l'internet par les femmes. Une proportion proche de 100% signifie que presque toutes les femmes de 15-49 ans utilisent l'internet	
Formule de calcul	$(\text{Nombre de femmes de 15-49 ans utilisant l'internet} / \text{Population féminine 15-49 ans}) \times 100$	
Numérateur	Nombre de femmes de 15 à 49 ans ayant utilisé l'internet au cours des 12 derniers mois	
Dénominateur	Population féminine 15-49 ans	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	27%
Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	60%
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	90%
Sources des données	EDS 2018	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	

Fiche de métadonnées : Taux de prévalence du VIH chez les femmes

Programme 2	Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction et de lutte contre le VIH/sida.	
Action 2.1	Amélioration de la santé de la reproduction des femmes et adolescentes et réduction de la mortalité maternelle	
Indicateur 1 de l'action	Taux de mortalité maternelle dans l'ensemble national	
Description de l'indicateur	Une baisse du taux de mortalité maternelle au fil du temps indique généralement une amélioration de l'accès aux soins de santé maternelle, de l'éducation des femmes, de la planification familiale et des conditions socio-économiques.	
Unité de mesure de l'indicateur	%	
Formule de calcul	$(\text{Nombre de décès maternels} / \text{Nombre de naissances vivantes}) \times 100\,000$	
Numérateur	Nombre de décès maternels	
Dénominateur	Nombre de naissances vivantes	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	467 pour 100.000 naissances vivantes
Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	200 pour 100.000 naissances vivantes
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	311 pour 100.000 naissances vivantes
Sources des données	EDS	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	

Fiche de métadonnées : Taux de prévalence du VIH chez les femmes

Programme 2	Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction et de lutte contre le VIH/sida.	
Action 2.1	Amélioration de la santé de la reproduction des femmes et adolescentes et réduction de la mortalité maternelle	
Indicateur 2 de l'action	Taux de prévalence du VIH chez les femmes	
Description de l'indicateur	L'indicateur renseigne sur la prévalence du VIH dans la population de 15 à 49 ans. Une prévalence proche de 0% signifie que le VIH est éradiqué au sein de cette catégorie de la population	
Unité de mesure de l'indicateur	%	
Formule de calcul	$(\text{Nombre de femmes infectées VIH de 15 à 49 ans} / \text{Population féminine de 15 à 49 ans}) \times 100$	

Numérateur	Nombre de femmes de 15 à 49 ans infectées du VIH	
Dénominateur	Population féminine de 15 à 49 ans	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	3,4%
Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	2%
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	1%
Sources des données	EDS	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	

Fiche de métadonnées : Taux de naissances non désirées

Programme 2	Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction et de lutte contre le VIH/sida.	
Action 2.1	Amélioration de la santé de la reproduction des femmes et adolescentes et réduction de la mortalité maternelle	
Indicateur 2 de l'action	Taux de naissances non désirées	
Description de l'indicateur	L'indicateur permet de mesurer l'ampleur des grossesses non désirées chez les femmes de 15-49 ans. Un taux de 0% signifie que toutes les naissances sont désirées.	
Unité de mesure de l'indicateur	%	
Formule de calcul	$(\text{Nombre de femmes de 15-49 ans ayant une grossesse non désirée au moment de l'enquête ou une naissance non désirée au cours des 5 années} / \text{Nombre de femmes 15-49 ans ayant une grossesse au moment de l'enquête ou une naissance au cours des 5 années}) \times 100$	
Numérateur	Nombre de femmes de 15-49 ans ayant une grossesse non désirée au moment de l'enquête ou une naissance non désirée au cours des 5 années	
Dénominateur	Nombre de femmes 15-49 ans ayant une grossesse au moment de l'enquête ou une naissance au cours des 5 années	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	4%
Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	2%
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	1%
Sources des données	EDS	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	
Limite et biais		

Fiche de métadonnées : Taux de pauvreté des femmes

Programme 3	Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production	
Action 3.1	Accès égalitaire et maintien des femmes et des hommes aux emplois de l'administration publique et du secteur privé	
Indicateur 1 de l'action	Taux de pauvreté des femmes	
Description de l'indicateur	Cet indicateur renseigne la proportion des femmes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Lorsqu'il baisse, cela signifie que le nombre de femmes vivant en dessous du seuil de pauvreté augmente moins vite que l'augmentation globale de femme	
Unité de mesure de l'indicateur	%	
Formule de calcul	$(\text{Nombre de femmes pauvres} / \text{Population féminine}) \times 100$	
Numérateur	Nombre de femmes pauvres	
Dénominateur	Population féminine	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	37,7%

Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	32%
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	27%
Sources des données	ECAM	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	
Limite et biais	L'indicateur informe sur l'ampleur de la pauvreté chez les femmes, mais ne renseigne pas sur l'effectif des femmes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Aussi l'on ne saurait s'intéresser uniquement à l'effectif des pauvres, du moment où la population croît de manière naturelle. L'actualisation de cet indicateur est liée à la publication des résultats de l'ECAM V.	

Fiche de métadonnées : Proportion des femmes parmi les bénéficiaires d'un titre de propriété foncière (Concession, titre foncier)

Programme 3	Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production	
Action 3.5	Promotion de l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles et foncier, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements)	
Indicateur 2 de l'action	Proportion des femmes parmi les bénéficiaires d'un titre de propriété foncière (Concession, titre foncier)	
Description de l'indicateur	Cet indicateur renseigne sur l'accès à la propriété foncière par les femmes comparativement aux hommes. Une augmentation de cet indicateur signifie que les femmes ont de plus en plus accès à la propriété foncière.	
Unité de mesure de l'indicateur	%	
Formule de calcul	Nombre de femmes détentrices de titres fonciers / Nombre total de détenteurs de titres fonciers) x 100	
Numérateur	Nombre de femmes détentrices de titres fonciers	
Dénominateur	Nombre total de détenteurs de titres fonciers	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	6%
Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	
Sources des données	EDS	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	
Limite et biais	Les considérations culturelles influence fortement sur l'accès à la propriété. L'interprétation et l'analyse de tel indicateurs devrait s'appuyer sur les modalités d'accès à la propriété sur le plan culturel et social.	

Fiche de métadonnées : Proportion de femmes parmi les bénéficiaires d'un crédit bancaire ou tout autre service financier

Programme 3	Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production	
Action 3.5	Promotion de l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles et foncier, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements)	
Indicateur 2 de l'action	Proportion de femmes parmi les bénéficiaires d'un crédit bancaire ou tout autre service financier	
Description de l'indicateur	Cet indicateur traduit les disparités selon le sexe dans l'attribution du crédit bancaire. Une augmentation de cet indicateur signifie que l'on accorde un peu plus de crédit bancaire aux femmes par rapport aux hommes	
Unité de mesure de l'indicateur	%	
Formule de calcul	(Nombre de femmes bénéficiaires de crédit / Nombre total de bénéficiaires de crédit) x 100	
Numérateur	Nombre de femmes bénéficiaires de crédit	
Dénominateur	Nombre total de bénéficiaires de crédit	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	16,8%

Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	50%
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	100%
Sources des données	MICS 2014	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	
Limite et biais	La principale est que l'on s'intéresse aux bénéficiaires de crédit sans examiner le profil des demandeurs de crédits bancaires. Il serait plus indiqué d'examiner le pourcentage de femmes ayant obtenu le crédit parmi celle qui ont demandé et le comparer à la même proportion. Il est plus indiqué d'examiner si le sexe est un facteur discriminant dans l'octroi du crédit bancaire.	

Fiche de métadonnées : Pourcentage de femmes de 15-49 ans connaissant les deux moyens de prévention de l'infection par le VIH

Programme 2	Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction et de lutte contre le VIH/sida.	
Action 2.2	Promotion du genre dans la lutte contre le VIH – SIDA, la COVID 19 et d'autres pandémies	
Indicateur 1 de l'action	Pourcentage de femmes de 15-49 ans connaissant les deux moyens de prévention de l'infection par le VIH	
Description de l'indicateur	Cet indicateur renseigne sur la connaissance des moyens de prévention d l'infection par le VIH par les femmes. Quand il augmente cela signifie que les femmes connaissent de plus en plus les moyens de prévention de l'infection par le VIH et l'on devrait également s'attendre à une baisse de la prévalence du VIH.	
Unité de mesure de l'indicateur	%	
Formule de calcul	$(\text{Nombre de femmes connaissant 2 moyens} / \text{Population féminine 15-49 ans}) \times 100$	
Numérateur	Nombre de femmes connaissant 2 moyens	
Dénominateur	Population féminine 15-49 ans	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	70%
Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	85%
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	100%
Sources des données	Enquête Démographique et de Santé	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	
Limite et biais	EDS est une enquête ménage avec une périodicité de 4 à 5 ans. L'indicateur ne saurait être calculé annuellement. Aussi, la connaissance des moyens de prévention ne renseigne sur la pratique ou l'utilisation des ses moyens de prévention	

Fiche de métadonnées : Pourcentage de femmes victimes de violences depuis l'âge de 15 ans causées par une personne quelconque

Programme 4	Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination des Violences Basées sur le Genre (VBG)	
Action 4.1	Renforcement de l'arsenal juridique et effectivité d'application des textes juridiques garantissant les droits des femmes et des hommes	
Indicateur 1 de l'action	Pourcentage de femmes victimes de violences depuis l'âge de 15 ans causées par une personne quelconque	
Description de l'indicateur	Cet indicateur renseigne sur l'ampleur du phénomène de violence basée sur le genre. Il permet de savoir si au cours de la vie d'une femme, elle a été victime de violence depuis qu'elle est âgée de 15 ans. Plus il est élevé, plus les femmes sont victimes de violence, en revanche plus il est bas moins les femmes sont victime de violence. Quand d'une période à une autre, l'indicateur augment, cela signifie que les femmes subissent de plus en plus la violence.	
Unité de mesure de l'indicateur	%	
Formule de calcul	$(\text{Nombre de femmes victimes de violences} / \text{Population féminine 15 ans et plus}) \times 100$	

Numérateur	Nombre de femmes victimes de violences	
Dénominateur	Population féminine 15 ans et plus	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	Physique : 39% ; Sexuelle : 13% ; Conjugales : 44 %
Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	Physique : 30% ; Sexuelle : 8% ; Conjugales : 34 %
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	Physique : 20 % ; Sexuelle : 3% Conjugales : 24 %
Sources des données	EDS	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	
Limite et biais	L'effet mémoire pourrait constituer un biais dans la mesure de l'indicateur. Aussi, une bonne précision sur l'appréciation de la violence est nécessaire	

Fiche de métadonnées : Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui connaissent les trois moyens de transmission du VIH de la mère à l'enfant

Programme 2	Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction et de lutte contre le VIH/sida.	
Action 2.2	Promotion du genre dans la lutte contre le VIH – SIDA, la COVID 19 et d'autres pandémies	
Indicateur 2 de l'action	Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui connaissent les trois moyens de transmission du VIH de la mère à l'enfant	
Description de l'indicateur	Cet indicateur renseigne sur le niveau de connaissance des trois moyens de transmission du VIH de la mère à l'enfant. L'objectif étant de réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Plus ce pourcentage est élevé, plus les femmes ont une connaissance des moyens de transmission du VIH de la mère à l'enfant et peuvent par conséquent limiter ce risque.	
Unité de mesure de l'indicateur	%	
Formule de calcul	(Nombre de femmes connaissant 3 modes / Population féminine 15-49 ans) x 100	
Numérateur	Nombre de femmes connaissant 3 modes	
Dénominateur	Population féminine 15-49 ans	
Périodicité de la mesure	Périodique	
Valeur de référence de l'indicateur	Années	
	2021	64%
Valeurs (réalisations/projetées) (renseigner les années pour lesquelles les valeurs sont disponibles)	2022	
	2023	
	2024	
Cible fixée à la fin du quinquennat	2025	80%
Cible fixée à la fin du quinquennat	2030	100%
Sources des données	Enquête Démographique et Santé 2018	
Mode de collecte des données	Interview face to face avec utilisation des tablettes comme support de collecte des données	
Limite et biais	La périodicité est de 4 à 5 ans et l'information n'est pas produite annuellement. Aussi, la connaissance des trois moyens de transmissions ne renseigne pas sur l'utilisation ou la pratique de ces moyens.	

ANNEXE 3 :
BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE 3 :
BIBLIOGRAPHIE

1. Etudes et enquêtes

- BUCREP, Evaluation rapide de l'impact genre de la Covid-19 sur les conditions de vie des hommes et des femmes au Cameroun, 2020
- BUCREP, Rapport national sur l'état de la population, 2011
- BUCREP, Rapport national sur l'état de la population, 2014.
- BUCREP, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1987
- BUCREP, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2005
- CNPS, Annuaire statistique 2018
- Delphine Brun (GENCAP), Données sur l'égalité des sexes au Cameroun, 17 Octobre 2019.
- FEICOM, Les cahiers de l'Observatoire, Observatoire du Développement Local (ODL) Gilbert Biwolé, Juillet 2020
- Francisca Moto, National Women's machinery and the challenges faced by gender focal points in mainstreaming gender within the Cameroon public service, Mémoire UYI, 2012/2013
- Groupe de travail VBG Cameroun (GBV IMS) Snapshot GBVIMS : Région de l'Extrême-Nord
- Groupe de Travail VBG Cameroun, rapport de l'évaluation rapide de l'impact du covid-19 sur les VBG et services de santé sexuelle et reproductive dans les régions du littoral et de l'ouest, juillet 2020
- INS, Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM) IV, 2014.
- INS, Enquête Complémentaire- Enquête Camerounaise auprès des Ménages IV, 2016, Edition 2018
- INS, Deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel, Rapport de synthèse.
- INS, Rapports thématiques, 2016 : Partie II Etat de l'industrie camerounaise
- INS, recensement Général des Entreprises 1, 2009.
- INS, recensement Général des Entreprises 2, 2016.
- Justine Diffo, Genre, leadership et participation politique au Cameroun (1931-2013), 2014.
- MINADER, Aperçu de l'impact des filières agricoles sur les indicateurs macroéconomiques, février 2010.
- MINPROFF, Palmarès genre des administrations publiques, élargi aux organismes publics et parapublics 2019
- MINPROFF, Rapport analyse situationnelle, Processus de révision de la PNG, 2020
- PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2019
- République du Cameroun, Enquête Démographique et de Santé (EDSC) V, 2018
- République du Cameroun, Document national de contextualisation et de priorisation des Objectifs de Développement Durable pour le Cameroun
- République du Cameroun, Multiple Indicators Cluster Sample (MICS) V, 2014
- République du Cameroun-Nations unies, Rapport sur la situation des indicateurs des Objectifs de Développement Durable au Cameroun, 2019
- République du Cameroun, Rapport de l'Etat du Cameroun au titre du 25e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019)
- République du Cameroun, 6^{ème} rapport périodique du Cameroun au titre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (2014-2019)
- UNHCR, Fact Sheet, Janvier 2020

2. Textes de lois nationaux

- Code Civil de 1804
- Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant Constitution de la république du Cameroun
- Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal
- Loi n° 2005 /007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale
- Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains
- Loi n° 92/007 du 14 avril 1992 portant Code du Travail
- Loi n° 2009/04 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire
- Loi n° 2012/01 du 19 avril 2012 portant Code électoral
- Loi no 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation
- Loi N° 90/53 sur la liberté d'association
- Administration of Estate Act (1925)
- Matrimonial Causes Act (1973)
- Probate non Contentious Rules
- Wills Act (1837)
- Ordonnance no 81/002 du 29 juin 1981 Portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques.
- Décret N°2012/638 du 21 Décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
- Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction publique
- Décret n° 95/048 du 8 mars 1995 portant Statut de la Magistrature avec ses modifications subséquentes
- Décret n° 93/035 du 19 janvier portant Statut spécial des personnels de l'Enseignement Supérieur ;
- Décret n°2012/539 du 19 novembre 2012 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale

- Décret n°2011/020 du 04 février 2011 portant statut spécial des fonctionnaires des Greffes.

3. Instruments internationaux et régionaux

- Charte des Nations Unies
- Conventions de Genève I, 2, 3, 4
- Convention relative aux droits de l'enfant
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Pacte Relatif au Droit civils et Politiques
- Pacte Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
- Résolution 1325 et les résolutions connexes des Nations Unies sur « femmes, paix et sécurité
- Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- Résolution 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 1888 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 1889 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 1960 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 2122 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 2242 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 2272 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 2293 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo)
- Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'enfant
- Déclaration d'Addis-Abeba sur l'Égalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique
- Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)
- Acte Uniforme OHADA portant droit commercial général
- Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD)
- Plateforme d'Action de Beijing
- Conclusions concertées de la Commission de la Condition de la Femme (CCF 62,63, 64)
- Campagne "He For She", Women in Parliaments Global Forum, Mexico City, 7-9 octobre 2015

4. Documents de politique

- BAD, Stratégie genre 2014-2018.
- FIDA, Cadre de programmation-Pays Cameroun 2013-2017
- MINCOMMERCE-UNIFEM Projet PAFICIT, 2007.
- MINEPAT, Cameroun Vision 2035, 2009
- MINEPAT, Document national de contextualisation et de priorisation des ODD au Cameroun, 2019
- MINEPAT, Stratégie de développement du secteur rural au Cameroun 2015-2020
- MINEPDEDD, Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques, 2015
- MINPROFF, Profil genre du Cameroun, 2021
- MINSANTE, Stratégie Sectorielle de Santé 2016-2027
- NEPAD, Programme d'appui à l'Égalité des genres, au Changement climatique et à l'Agriculture (GCCASP) au Cameroun, 2014
- ONU Femmes, Note Stratégique 2018-2020
- ONU Femmes, Projets Genre et Route et Projet Ring Road
- ONU Femmes, Programme Making Every Woman and Girl Count (MEWGC)
- ONU Femmes, Programme phare autonomisation économique des femmes impliquées dans une agriculture résiliente aux changements climatiques.
- République du Cameroun, Document de Politique Nationale Genre (2011-2020)
- République du Cameroun, Plan d'Action National de la Résolution 1325 et des Résolutions Connexes du Conseil de Sécurité Des Nations-Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (2018-2020)
- République du Cameroun, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif (SND30)
- République du Cameroun, Stratégie de développement du secteur rural/ plan national d'investissement agricole SDRS/PNIA 2020 – 2030)

5. Presses et médias

- Cameroun Tribune, 07 Octobre 2019

6. Ouvrages

- ACDI, « L'Égalité entre les sexes en pratique », 2000
- Union Européenne, 100 mots pour l'égalité, 2002.

ANNEXE 4 :
EQUIPE DE REDACTION
ET DE RELECTURE

ANNEXE 4 :
EQUIPE DE REDACTION
ET DE RELECTURE

Supervision Générale :

- Mme ABENA ONDOA née OBAMA Marie Thérèse, Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille
- Mme HIND Jalal, Représente a.i. ONU Femmes-Cameroun
- Mme Arlette MVONDO, Chargée de Bureau ONU Femmes-Cameroun

Coordination Générale :

- MOUSSA AOUDOU, Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

Coordination Technique :

- Mme. ONGOLA Martine, Directeur de la Promotion Sociale de la Femme (MINPROFF)
- M. MATIP Alain, Chef de la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération (MINPROFF)
- Mme KENDEMEH Vivian, Sous -Directeur du Genre (MINPROFF)
- M. NGORO Joseph, Expert Genre-Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération (MINPROFF)
- M. WAFFO Ulrich, Gender Statistics and SDGs Specialist (ONU Femmes-Cameroun)

Contribution et relecture :

- M. YENE Benjamin (MINPROFF)
- Mme MAKOTA Isabelle Lafortune (MINPROFF)
- M. ABESOLO ASSEKO (MINPROFF)
- Mme EPOH Clémence Fleur (SPM)
- M. NGORO Joseph (MINPROFF)
- Mme MBALLA Julie (PNUD- Cameroun)
- Mme Adèle MUENDO (UNFPA-Cameroun)
- Mme BEKONO Bernadette Françoise (MINPROFF)
- M. MAHAMAT SALE (MINPROFF)
- Mme MBAKONG Grace (MINPROFF)
- Mme BANAMBA Monique (MINPROFF)
- M. AYO Léopold (MINPROFF)
- M. ESSOMBA Giyvanni Boris (UPAC)
- M. TCHIAZE FOUODJI Pierre (MINDDEVEL)
- Mme HADIDJATOU Yasmi (MINPROFF)
- Mme MFOMBANG Marie France (INS)
- Mme NDONGO Nadège (ASDEP)
- Mme NGASSE OWONA Marie (APAD)
- M. EKOTTO Franck (ELECAM)
- Mme HADIDJATOU AMADOU épouse ALIOUM (MINEPIA)
- M. ANDELA Christian YOUMI (MINADER)
- Mme MENGUE Sateguelle épouse ABENA (MINEDUB)
- Mme EBELLE Annie Regine (MINPMEESA)
- Mme HANGANG Constante Clarisse (MINDCAF)
- Mme KENDEMEH Vivian (MINPROFF)
- Mme MOLO née NGO NDJEM Hermine (MINTRANSPORT)
- Mme ETEKI Stella Depgina (MINPROFF)
- Mme MENEGUE ATCHAM épouse EBAA marie Chantale (MINPROFF)
- Mme ZOBO MVOUSSA Lucie D (MINTSS)
- Mme MOTO née Francisca CHUBE (MINPROFF)

- Mme EKEMA ANNETTE NALOVA (MINESUP)
- M. DAWA Joel (MINPROFF)
- M. NOAH EBODE Yannik (ASDEP)
- M. MZUAFO Jean Claude (MINPROFF)
- Mme NGOBE G Caroeme (MINPROFF)
- Mme ISSA Hapsatra (MINPROFF)
- Mme KOUMEDA Dharel (ASDEP)
- M. AIYADIGA MAMAT (MINAT)
- Mme BEKOLO Claire (MINTOUL)
- Mme ABISSAYONA Françoise Angèle (MINESEC)
- M. MASHOUD BADAROU (MINPROFF)
- Mme MESSANGA Eveline (MINEPAT)
- Mme TUMESSANG epse WNEL NICOLINE (POWERD)
- Mme MILONG Soma (MINJEC)
- Mme BIDJEHA née Amanli Adeline (MINPROFF)
- M. WIRBA BAN Litmiwy (MINPROFF)
- Mme TSAGUE Rosaline NJIKE (UNECO-Cameroun)
- Mme MBALLA Julie épse ELOUDOU (PNUD-Cameroun)
- Mme YOTCHOUTCHATE Suzanne (MINEFOP)
- M. MAN-IGRI BADAWE S (MINFI)
- M. ATANGANA Vincent (MINPROFF)
- Mme BAYIGHONOG Kibassemo agathe (MINFOPRA)
- Mme NDENGHO Abonghe née NDFOR (MINAS)
- Mme EDIAGE MPAKO
- M. ATEBA Emmanuel
- Mme MUNA BIH Yvonne (CAWOPEM)
- Mme FOU DA Gaëlle Virginia (Education 4 All Cameroon)
- Mme SEWE Elionor (MINEPDED)
- Mme ZAMBOU ROSE (MINPROFF)
- M. MOLUH Inoussa (MINSANTE)
- Mme THE NGAH EPSE MONDO Carole (MINRESI)
- Mme VIORONG Emilienne (SED)
- M. BOUOPDA Serge (GIZ)
- Mme NKOLO MENGUELE Florence (MINPROFF)
- Mme NGONO Marie cornellie (MINEE)
- Mme TSANGA Winnie (MINPROFF)